

RAPPORT ANNUEL
Sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de
l'assainissement

2021



Présenté conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des
Collectivités Territoriales et au décret du 2 mai 2007

Table des matières

1	Présentation du SMDEA.....	9
2	La Gouvernance du SMDEA.....	9
2.1	L'Assemblée Générale.....	9
2.2	Le Conseil d'Administration.....	10
2.3	La relation avec les usagers.....	11
3	Données générales.....	12
3.1	Présentation du territoire desservi.....	12
3.1.1	Compétence Eau Potable.....	12
3.1.2	Compétence Assainissement.....	18
3.2	Mode de gestion du service.....	24
1	Caractérisation technique du service.....	27
1.1	Estimation de la population desservie (D101.1).....	27
1.2	Nombre d'abonnés.....	27
1.3	Eaux brutes.....	28
1.3.1	Prélèvement sur les ressources en eau.....	28
1.3.2	Achat d'eau brute.....	28
1.4	Eaux traitées.....	28
1.4.1	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020.....	28
1.4.2	Production.....	28
1.4.3	Achats d'eaux traitées.....	29
1.4.4	Volumes vendus au cours de l'exercice.....	29
1.4.5	Autres volumes.....	30
1.4.6	Volume consommé autorisé.....	30
1.5	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	30
2	Tarification de l'eau et recettes du service.....	31
2.1	Modalités de tarification.....	31
2.2	Facture d'eau type (D102.0).....	32
2.3	Recettes.....	33
3	Indicateurs de performance.....	33
3.1	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	33
3.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	34
3.3	Indicateurs de performance du réseau.....	36
3.3.1	Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	36
3.3.2	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	37
3.3.3	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	37
3.3.4	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	38
3.4	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3).....	38
3.5	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1).....	39
3.6	Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1).....	39
3.7	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2).....	40
3.8	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0).....	41
3.9	Taux de réclamations (P155.1).....	41
4	Financement des investissements.....	42
4.1	État de la dette du service.....	42
4.2	Amortissements.....	42
5	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	42
6	Tableau récapitulatif des indicateurs.....	43
7	Déclinaison à l'échelle des Unités Territoriales.....	45
7.1	Pays de Foix.....	45
7.1.1	Présentation du territoire desservi.....	45

7.1.2	Estimation de la population desservie (D101.1).....	45
7.1.3	Nombre d'abonnés	46
7.1.4	Eaux brutes	46
7.1.4.1	Prélèvement sur les ressources en eau.....	46
7.1.4.2	Achats d'eaux brutes	46
7.1.5	Eaux traitées	46
7.1.5.1	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020	46
7.1.5.2	Production	47
7.1.5.3	Achats d'eaux traitées	52
7.1.5.4	Volumes vendus au cours de l'exercice	52
7.1.5.5	Autres volumes.....	52
7.1.5.6	Volume consommé autorisé	52
7.1.6	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	53
7.1.7	Indicateurs de performance	53
7.2	Arize Lèze Volvestre.....	55
7.2.1	Présentation du territoire desservi	55
7.2.2	Estimation de la population desservie (D101.1).....	56
7.2.3	Nombre d'abonnés	56
7.2.4	Eaux brutes	56
7.2.4.1	Prélèvement sur les ressources en eau.....	56
7.2.4.2	Achats d'eaux brutes	57
7.2.5	Eaux traitées	57
7.2.5.1	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020	57
7.2.5.2	Production	58
7.2.5.3	Achats d'eaux traitées	59
7.2.5.4	Volumes vendus au cours de l'exercice	59
7.2.5.5	Autres volumes.....	59
7.2.5.6	Volume consommé autorisé	59
7.2.6	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	60
7.2.7	Indicateurs de performance	60
7.3	Haute Ariège.....	61
7.3.1	Présentation du territoire desservi	61
7.3.2	Estimation de la population desservie (D101.1).....	61
7.3.3	Nombre d'abonnés	62
7.3.4	Eaux brutes	62
7.3.4.1	Prélèvement sur les ressources en eau.....	62
7.3.4.2	Achats d'eaux brutes	62
7.3.5	Eaux traitées	62
7.3.5.1	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2018	62
7.3.5.2	Production	63
7.3.5.3	Achats d'eaux traitées	68
7.3.5.4	Volumes vendus au cours de l'exercice	68
7.3.5.5	Autres volumes.....	68
7.3.5.6	Volume consommé autorisé	68
7.3.6	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	68
7.3.7	Indicateurs de performance	69
7.4	Couserans	71
7.4.1	Présentation du territoire desservi	71
7.4.2	Estimation de la population desservie (D101.1).....	71
7.4.3	Nombre d'abonnés	72
7.4.4	Eaux brutes	72
7.4.4.1	Prélèvement sur les ressources en eau.....	72
7.4.4.2	Achats d'eaux brutes	72
7.4.5	Eaux traitées	72
7.4.5.1	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2018	72
7.4.5.2	Production	73
7.4.5.3	Achats d'eaux traitées	78
7.4.5.4	Volumes vendus au cours de l'exercice	78
7.4.5.5	Autres volumes.....	78
7.4.5.6	Volume consommé autorisé	78

7.4.6	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	79
7.4.7	Indicateurs de performance	79
7.5	Basse Ariège.....	81
7.5.1	Présentation du territoire desservi	81
7.5.2	Estimation de la population desservie (D101.1).....	81
7.5.3	Nombre d'abonnés	82
7.5.4	Eaux brutes	82
7.5.4.1	Prélèvement sur les ressources en eau.....	82
7.5.4.2	Achats d'eaux brutes	82
7.5.5	Eaux traitées	82
7.5.5.1	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2018	82
7.5.5.2	Production	83
7.5.5.3	Achats d'eaux traitées	83
7.5.5.4	Volumes vendus au cours de l'exercice	84
7.5.5.5	Autres volumes.....	84
7.5.5.6	Volume consommé autorisé	84
7.5.6	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	84
7.5.7	Indicateurs de performance	85
7.6	Pays Cathare – Quérigut.....	87
7.6.1	Présentation du territoire desservi	87
7.6.2	Estimation de la population desservie (D101.1).....	87
7.6.3	Nombre d'abonnés	87
7.6.4	Eaux brutes	88
7.6.4.1	Prélèvement sur les ressources en eau.....	88
7.6.4.2	Achats d'eaux brutes	88
7.6.5	Eaux traitées	88
7.6.5.1	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2018	88
7.6.5.2	Production	89
7.6.5.3	Achats d'eaux traitées	91
7.6.5.4	Volumes vendus au cours de l'exercice	91
7.6.5.5	Autres volumes.....	92
7.6.5.6	Volume consommé autorisé	92
7.6.6	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	92
7.6.7	Indicateurs de performance	93
1	Caractérisation technique du service	97
1.1	Mode de gestion du service	97
1.2	Estimation de la population desservie (D201.1).....	97
1.3	Nombre d'abonnés.....	97
1.4	Volumes facturés.....	98
1.5	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0).....	98
1.6	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) et/ou transfert	98
1.7	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	98
1.8	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	98
1.8.1	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	98
1.8.2	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration	98
2	Tarification de l'assainissement et recettes du service	99
2.1	Modalités de tarification.....	99
2.2	Facture d'eau type (D102.0).....	100
2.3	Recettes	101
3	Indicateurs de performance.....	101
3.1	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1).....	101
3.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B).....	101
3.3	Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	103
3.4	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	103
3.5	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	103
3.6	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	103
3.7	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1).....	104
3.8	Points noirs du réseau de collecte (P252.2).....	104
3.9	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2).....	105

3.10	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3).....	105
3.11	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)	106
3.12	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	106
3.13	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0).....	107
3.14	Taux de réclamations (P258.1).....	107
4	Financement des investissements	108
4.1	État de la dette du service.....	108
4.2	Amortissements	108
5	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	108
6	Tableau récapitulatif des indicateurs	109
7	Déclinaison à l'échelle des Unités Territoriales	111
7.1	Pays de Foix	111
7.1.1	Présentation du territoire desservi	111
7.1.2	Estimation de la population desservie (D201.0).....	111
7.1.3	Nombre d'abonnés	112
7.1.4	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	112
7.1.5	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	112
7.1.6	Ouvrages d'épuration des eaux usées	112
7.1.7	Indicateurs de performance	113
7.2	Arize Lèze Volvestre.....	115
7.2.1	Présentation du territoire desservi	115
7.2.2	Estimation de la population desservie (D201.0).....	116
7.2.3	Nombre d'abonnés	116
7.2.4	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	116
7.2.5	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	116
7.2.6	Ouvrages d'épuration des eaux usées	116
7.2.7	Indicateurs de performance	117
7.3	Haute Ariège.....	119
7.3.1	Présentation du territoire desservi	119
7.3.2	Estimation de la population desservie (D201.0).....	119
7.3.3	Nombre d'abonnés	120
7.3.4	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	120
7.3.5	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	120
7.3.6	Ouvrages d'épuration des eaux usées	120
7.3.7	Indicateurs de performance	121
7.4	Couserans	123
7.4.1	Présentation du territoire desservi	123
7.4.2	Estimation de la population desservie (D201.0).....	124
7.4.3	Nombre d'abonnés	124
7.4.4	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	124
7.4.5	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	124
7.4.6	Ouvrages d'épuration des eaux usées	124
7.4.7	Indicateurs de performance	125
7.5	Basse Ariège.....	127
7.5.1	Présentation du territoire desservi	127
7.5.2	Estimation de la population desservie (D201.0).....	128
7.5.3	Nombre d'abonnés	128
7.5.4	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	128
7.5.5	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	128
7.5.6	Ouvrages d'épuration des eaux usées	128
7.5.7	Indicateurs de performance	129
7.6	Pays Cathare – Quérigut.....	131
7.6.1	Présentation du territoire desservi	131
7.6.2	Estimation de la population desservie (D201.0).....	132
7.6.3	Nombre d'abonnés	132
7.6.4	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	132
7.6.5	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	132
7.6.6	Ouvrages d'épuration des eaux usées	132
7.6.7	Indicateurs de performance	133

1	Caractérisation technique du service	137
1.1	Mode de gestion du service	137
1.2	Territoire desservi.....	137
1.3	Estimation de la population desservie (D301.0).....	137
1.4	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)	137
2	Tarification de l'assainissement et recettes du service	138
2.1	Modalités de tarification.....	138
2.2	Recettes	139
3	Indicateurs de performance.....	139
3.1	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3).....	139

1 Présentation du SMDEA

Créé en 2005, le Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement « SMDEA » est un organisme public qui regroupe 297 communes sur les départements de l'Ariège (269), la Haute Garonne (27) et l'Aude (1).

Le SMDEA intervient dans les domaines essentiels de la vie de tous ses usagers : la production, la distribution et l'exploitation de l'eau potable, la collecte et le traitement des eaux usées (assainissement collectif et non collectif).

Le SMDEA se définit comme un syndicat mixte, à la carte et public :

- **Syndicat mixte**, car il regroupe des collectivités territoriales de plusieurs niveaux (Communes, Communautés de Communes, Conseil Départemental de l'Ariège, Syndicats de Communes).
- **Syndicat à la carte**, dans la mesure où chacun de ses membres peut adhérer à tout ou partie de ses compétences.
- **Syndicat Public** : bien qu'il gère des services à caractère industriels et commerciaux, le SMDEA n'a pas vocation à faire des profits. La notion de **service public** est essentielle puisqu'elle privilégie l'intérêt général face aux intérêts particuliers, avec la durabilité comme valeur ajoutée.

Les actions du SMDEA répondent aux besoins des générations présentes, sans compromettre l'avenir des générations futures

Le patrimoine du SMDEA représente plus de 5000 km de réseaux et pas moins de 688 captages d'eau en montagne, 11 grosses usines de production d'eau et 143 stations d'épuration

Ce sont **247 agents qui s'engagent et agissent au quotidien** pour exploiter, entretenir et construire ce patrimoine, apporter un service aux collectivités adhérentes

La répartition des agents techniques en 6 unités territoriales d'exploitation autour du siège administratif à Saint Paul de Jarrat, permet de garantir une relation de proximité avec les usagers et une réactivité pour assurer le service, 24h/24 et 7j/7.

2 La Gouvernance du SMDEA

2.1 L'Assemblée Générale



L'assemblée générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des adhérents du syndicat.

L'assemblée générale comprend des délégués du Conseil Départemental de l'Ariège (22) et des délégués des communes et syndicats (400).

Chaque commune est représentée de la façon suivante :

Nombre d'habitants de la commune	Nombre de délégués	de	Nombre de voix
0 à 499	1		1 voix
500 à 1 499	2		4 voix
1 500 à 3 499	3		6 voix
3 500 à 5 000	4		12 voix
Supérieur à 5 000	5		15 voix

Son fonctionnement

⇒ L'Assemblée Générale se réunit **quatre fois** dans l'année

⇒ Ses compétences

- décisions budgétaires : budgets et décisions modificatives
- création de postes
- admissions de nouvelles collectivités
- modifications des statuts

2.2 Le Conseil d'Administration



Composé de 28 membres, dont 23 sont élus par les 400 délégués des collectivités adhérentes, et 5 désignés par le Conseil Départemental de l'Ariège.

- Présidente : Christine TEQUI
- 9 Vice-Présidents avec des délégations :

Relation avec les institutions et coopération	Jérôme BLASQUEZ
Administration générale et évolutions statutaires	Louis MARETTE
Elaboration et suivi du Plan Pluriannuel d'Investissements	Jean Claude SERRES
Développement Durable et économies d'énergie	Alain MAYODON
Relation avec les usagers, leurs représentants, et politique sociale	Alain ROCHET
Gestion des ressources humaines, politique sociale du SMDEA et recrutements	Jean Pierre BOIX
Prospective financière et politique tarifaire	Jacques ESCANDE
Gestion intégrée de l'eau et nouvelles compétences	Marc SANCHEZ
Communication	Elisabeth CLAIN

- 18 membres

Election au scrutin de liste à un tour avec une répartition des sièges pour les délégués des collectivités (représentation de l'ensemble des territoires)

Son fonctionnement

- ⇒ **Une réunion mensuelle**
- ⇒ Un règlement intérieur adopté par ses membres
- ⇒ Ses compétences : toutes les affaires syndicales, en particulier l'organisation des services, validation de l'ordre du jour des assemblées générales
- ⇒ Le Président : organe exécutif du syndicat, avec délégation aux vice-présidents

2.3 La relation avec les usagers



La Commission Consultative des Services Publics Locaux (**CCSPL**) est une instance consultative mise en place par le SMDEA et ayant pour vocation d'associer les usagers à la gestion des services. La mise en place de cette commission est encadrée par la loi ATR du 6 février 1992 et la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité.

Cette commission est composée des associations représentatives suivantes :

UFC Que Choisir,
ADEIC 09,
INDECOSA CGT,
UDAF,
UDFO09,
CLCV,
PCAD09.

Son fonctionnement

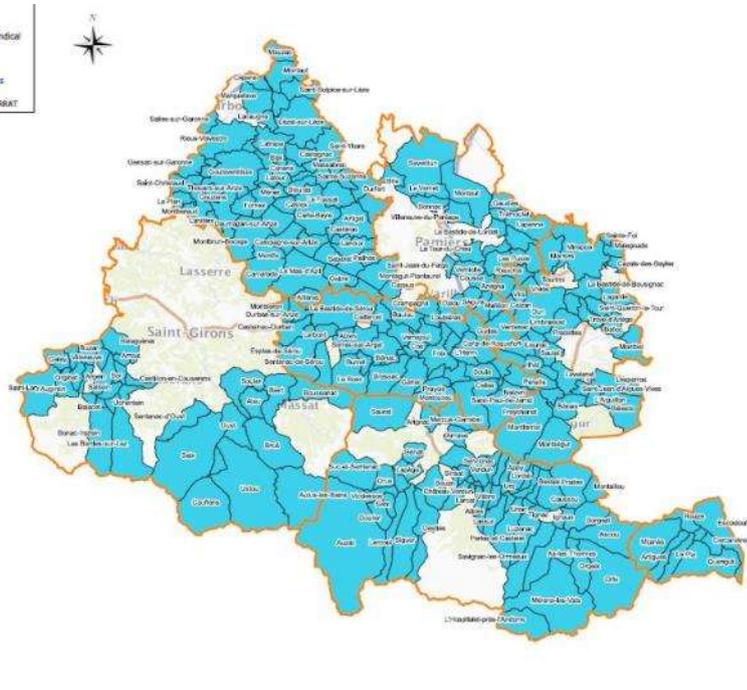
En l'absence de Délégation de Service Public au SMDEA, la CCSPL est convoquée uniquement :

- ⇒ Lors de la présentation annuelle du rapport public sur la Qualité des Services (RPQS),
- ⇒ Lors de chaque révision des tarifs des services de l'eau et de l'assainissement.

3 Données générales

3.1 Présentation du territoire desservi

3.1.1 Compétence Eau Potable



Communes	Nom de l'UGE	INTERCO
AIGUES-JUNTES	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
AIGUILLON (L')	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
ALBIES	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
ALEU	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
ALLIERES	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
ALZEN	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
APPY	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
ARABAUX	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
ARGEIN	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
ARIGNAC	SMDEA	CC PAYS DE TARASCON
ARNAVE	SMDEA	CC PAYS DE TARASCON
ARROUT	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
ARTIGAT	SMDEA	CC ARIZE LEZE
ARTIGUES	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
ARVIGNA	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
ASCOU	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
AUDRESSEIN	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
AUGIREIN	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
AULUS LES BAINS	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
AUZAT	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
AXIAT	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
AX-LES-THERMES	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
BALACET	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
BALAGUERES	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES

BASTIDE DE BESPLAS (LA)	SMDEA	CC ARIZE LEZE
BASTIDE DE BOUSIGNAC (LA)	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
BASTIDE DE LORDAT (LA)	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
BASTIDE DE SEROU (LA)	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
BAULOU	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
BELESTA	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
BELLOC	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
BENAC	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
BENAIX	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
BESTIAC	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
BIERT	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
BONAC-IRAZEIN	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
BONNAC	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
BORDES SUR ARIZE (LES)	SMDEA	CC ARIZE LEZE
BORDES-UCHENTEIN	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
BOSC (LE)	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
BOUAN	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
BOUSSENAC	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
BRASSAC	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
BRIE	S.P.E.H.A / SMDEA (ECARTS)	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
BURRET	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
BUZAN	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
CABANNES (LES)	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
CADARCET	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
CALZAN	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
CAMARADE	SMDEA	CC ARIZE LEZE
CAMPAGNE SUR ARIZE	SMDEA	CC ARIZE LEZE
CARCANIERES	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
CARLA BAYLE	SMDEA	CC ARIZE LEZE
CARLA DE ROQUEFORT	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
CASTELNAU DURBAN	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
CASTERAS	SMDEA	CC ARIZE LEZE
CASTEX	SMDEA	CC ARIZE LEZE
CASTILLON EN COUSERANS	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
CAUSSOU	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
CAYCHAX	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
CAZALS DES BAYLES	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
CAZAUX	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
CELLES	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
CHÂTEAU VERDUN	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
COS	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
COUFLENS	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
COUSSA	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
CRAMPAGNA	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
DALOU	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
DAUMAZAN SUR ARIZE	SMDEA	CC ARIZE LEZE
DUN	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX

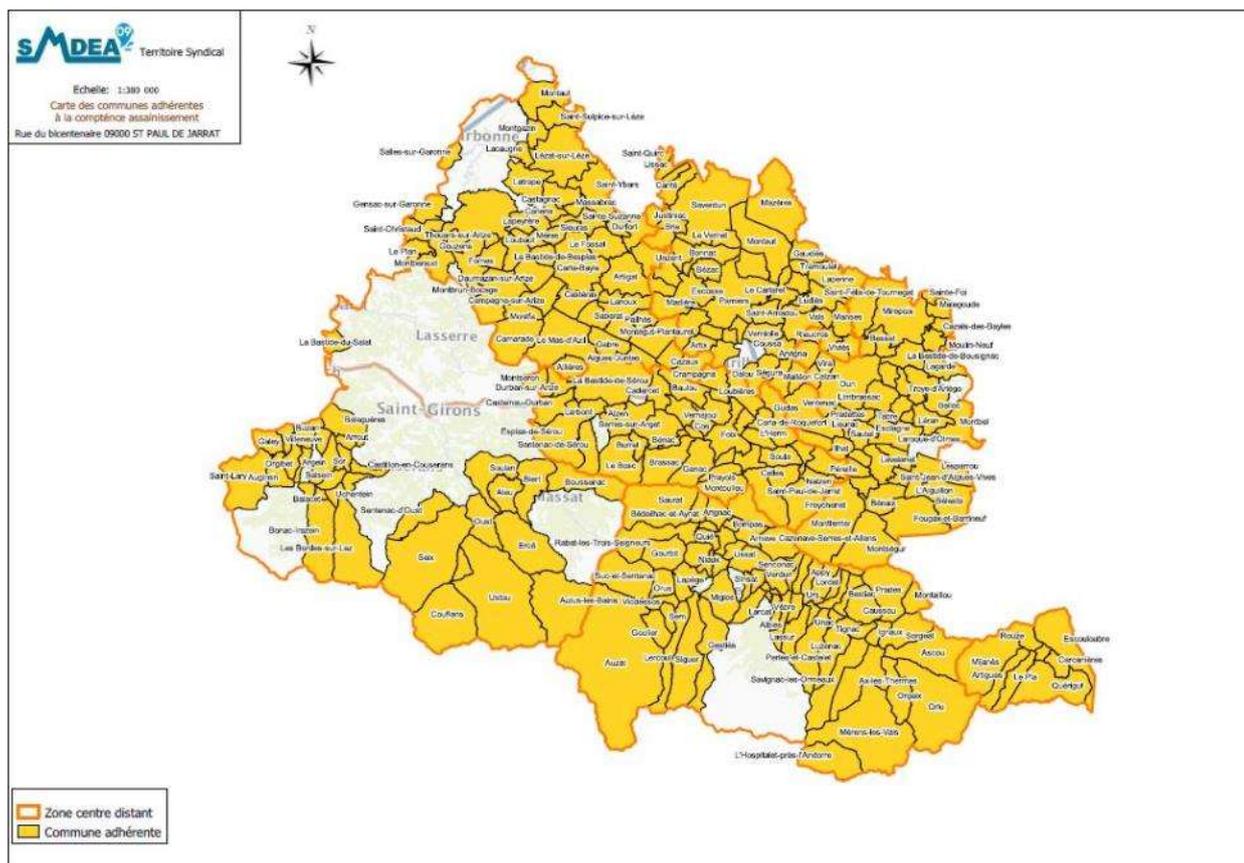
DURBAN SUR ARIZE	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
DURFORT	S.P.E.H.A / SMDEA (De l'autre côté D626a)	CC ARIZE LEZE
ERCE	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
ESPLAS DE SEROU	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
FERRIERES SUR ARIEGE	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
FOIX	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
FORNEX	SMDEA	CC ARIZE LEZE
FOSSAT (LE)	SMDEA	CC ARIZE LEZE
FREYCHENET	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
GABRE	SMDEA	CC ARIZE LEZE
GALEY	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
GANAC	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
GARANOU	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
GAUDIES	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
GENAT	SMDEA	CC PAYS DE TARASCON
GESTIES	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
GUDAS	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
HERM (L')	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
HOSPITALET (L')	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
IGNAUX	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
ILHAT	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
ILLARTEIN	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
ILLIER-LARAMADE	SMDEA (ILLIER) / SIE NIAUX CAPOULET JUNAC LARAMADE	CC HAUTE ARIEGE
ISSARDS (LES)	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
LAGARDE	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
LANOUX	SMDEA	CC ARIZE LEZE
LAPEGE	SMDEA	CC PAYS DE TARASCON
LAPENNE	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
LARBONT	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
LARCAT	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
LASSUR	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
LAVELANET	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
LERCOUL	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
LESPARROU	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
LEYCHERT	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
LEZAT SUR LEZE	SMDEA	CC ARIZE LEZE
LIEURAC	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
LIMBRASSAC	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
LORDAT	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
LOUBAUT	SMDEA	CC ARIZE LEZE
LOUBIERES	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
LUZENAC	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
MALEGOUDE	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
MALLEON	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
MANSES	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
MAS D'AZIL (LE)	SMDEA	CC ARIZE LEZE

MERAS	SMDEA	CC ARIZE LEZE
MERCUS GARRABET	SMDEA	CC PAYS DE TARASCON
MERENS LES VALS	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
MIGLOS	SMDEA	CC PAYS DE TARASCON
MIJANES	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
MIREPOIX	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
MONESPLE	SMDEA	CC ARIZE LEZE
MONTAILLOU	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
MONTAUT	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
MONTBEL	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
MONTEGUT PLANTAUREL	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
MONTFA	SMDEA	CC ARIZE LEZE
MONTFERRIER	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
MONTGAILHARD	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
MONTOULIEU	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
MONTSEGUR	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
MONTSERON	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
NALZEN	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
NECUS	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
ORGEIX	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
ORGIBET	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
ORLU	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
ORNOLAC USSAT LES BAINS	SMDEA	CC PAYS DE TARASCON
ORUS	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
OUST	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
PAILHES	SMDEA	CC ARIZE LEZE
PECH	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
PEREILLE	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
PERLES ET CASTELET	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
PLA (LE)	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
PRADES	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
PRADETTES	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
PRADIERES	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
PRAYOLS	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
PUCH (LE)	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
PUJOLS (LES)	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
QUERIGUT	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
RAISSAC	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
RIEUCROS	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
ROQUEFIXADE	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
ROQUEFORT LES CASCADES	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
ROUZE	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
SABARAT	SMDEA	CC ARIZE LEZE
SAINT AMADOU	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
SAINT FELIX DE RIEUTORD	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
SAINT FELIX DE TOURNEGAT	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
SAINTE FOI	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX

SAINT JEAN D'AIGUES VIVES	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
SAINT JEAN DE VERGES	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
SAINT JEAN DU CASTILLONNAIS	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
SAINT JEAN DU FALGA	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
SAINT JULIEN DE GRAS CAPOU	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
SAINT LARY	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
SAINT MARTIN DE CARALP	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
SAINT MARTIN D'OYDES	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
SAINT PAUL DE JARRAT	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
SAINT PIERRE DE RIVIERE	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
SAINT QUENTIN LA TOUR	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
SAINT YBARS	SMDEA	CC ARIZE LEZE
SALSEIN	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
SAURAT	SMDEA	CC PAYS DE TARASCON
SAUTEL (LE)	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
SAVERDUN	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
SAVIGNAC LES ORMEAUX	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
SEGURA	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
SEIX	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
SENCONAC	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
SENTENAC D'OUST	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
SENTENAC DE SEROU	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
SERRES SUR ARGET	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
SIEURAS	SMDEA	CC ARIZE LEZE
SIGUER	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
AULOS SINSAT	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
SOR	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
SORGEAT	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
SOULA	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
SOULAN	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
SUZAN	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
TEILHET	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
THOUARS SUR ARIZE	SMDEA	CC ARIZE LEZE
TIGNAC	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
TOUR DU CRIEU (LA)	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
TOURTROL	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
TREMOULET	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
TROYE D'ARIEGE	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
UNAC	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
URS	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
USTOU	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
VALS	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
VEBRE	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
VENTENAC	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
VERDUN	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE

VERNAJOUL	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
VERNAUX	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
VERNET (LE)	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
VERNIOLLE	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
VAL DE SOS	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
VILLENEUVE	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
VILLENEUVE D'OLMES	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
VILLENEUVE DU LATOU	SMDEA	CC ARIZE LEZE
VILLENEUVE DU PAREAGE	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
VIRA	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
VIVIES	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
SAINTE SUZANNE	SMDEA	CC ARIZE LEZE
ESCOULOUBRE	SMDEA (PARTIE LES BAINS) / COMMUNE ESCOULOUBRE	CC PYRENEES AUDOISES
BAX	SMDEA	CC VOLVESTRE
CANENS	SMDEA	CC VOLVESTRE
CAPENS	SMDEA (ECARTS) / S.I.A. DE LONGAGES - NOE-CAPENS	CC VOLVESTRE
CARBONNE	COMMUNE CARBONNE / SMDEA (COTEAUX STE QUITTERIE)	CC VOLVESTRE
CASTAGNAC	SMDEA	CC VOLVESTRE
GENSAC SUR GARONNE	SMDEA	CC VOLVESTRE
GOUTEVERNISSE	SMDEA	CC VOLVESTRE
GOUZENS	SMDEA	CC VOLVESTRE
LACAUGNE	SMDEA	CC VOLVESTRE
LAHITERE	SMDEA	CC VOLVESTRE
LAPEYRERE	SMDEA	CC VOLVESTRE
LATOIR	SMDEA	CC VOLVESTRE
LATRAPE	SMDEA	CC VOLVESTRE
MAILHOLAS	SMDEA	CC VOLVESTRE
MARQUEFAVE	SMDEA / SMEA-RESEAU 31	CC VOLVESTRE
MASSABRAC	SMDEA	CC VOLVESTRE
MAUZAC	SMDEA	CC VOLVESTRE
MONTAUT	SMDEA	CC VOLVESTRE
MONTBERAUD	SMDEA	CC CŒUR DE GARONNE
MONTBRUN BOCAGE	SMDEA	CC VOLVESTRE
MONTESQUIEU VOLVESTRE	SMDEA	CC VOLVESTRE
MONTGAZIN	SMDEA	CC VOLVESTRE
PLAN (LE)	SMDEA	CC CŒUR DE GARONNE
RIEUX VOLVESTRE	SMDEA	CC VOLVESTRE
SAINT CHRISTAUD	SMDEA	CC VOLVESTRE
SAINT SULPICE SUR LEZE	SMDEA	CC VOLVESTRE
SALLES SUR GARONNE	SMDEA	CC VOLVESTRE

3.1.2 Compétence Assainissement



Communes	Collectivité MO	INTERCO
AIGUES-JUNTES	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
AIGUES-VIVES	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
AIGUILLON (L')	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
ALBIES	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
ALEU	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
ALLIAT	SMDEA	CC PAYS DE TARASCON
ALLIERES	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
ALZEN	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
APPY	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
ARABAU	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
ARGEIN	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
ARIGNAC	SMDEA	CC PAYS DE TARASCON
ARNAVE	SMDEA	CC PAYS DE TARASCON
ARROUT	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
ARTIGAT	SMDEA	CC ARIZE LEZE
ARTIGUES	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
ARTIX	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
ARVIGNA	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
ASCOU	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
AUDRESSEIN	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
AUGIREIN	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES

AULUS LES BAINS	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
AUZAT	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
AXIAT	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
AX-LES-THERMES	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
BALACET	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
BALAGUERES	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
BASTIDE DE BESPLAS (LA)	SMDEA	CC ARIZE LEZE
BASTIDE DE BOUSIGNAC (LA)	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
BASTIDE DE LORDAT (LA)	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
BASTIDE DU SALAT (LA)	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
BASTIDE DE SEROU (LA)	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
BAULOU	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
BEDEILHAC-ET-AYNAT	SMDEA	CC PAYS DE TARASCON
BELESTA	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
BELLOC	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
BENAC	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
BENAGUES	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
BENAIX	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
BESSET	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
BESTIAC	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
BEZAC	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
BIERT	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
BOMPAS	SMDEA	CC PAYS DE TARASCON
BONAC-IRAZEIN	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
BONNAC	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
BORDES SUR ARIZE (LES)	SMDEA	CC ARIZE LEZE
BORDES-UCHENTEIN	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
BOSC (LE)	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
BOUAN	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
BOUSSENAC	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
BRASSAC	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
BRIE	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
BURRET	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
BUZAN	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
CABANNES (LES)	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
CADARCET	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
CALZAN	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
CAMARADE	SMDEA	CC ARIZE LEZE
CAMPAGNE SUR ARIZE	SMDEA	CC ARIZE LEZE
CANTE	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
CARCANIERES	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
CARLA BAYLE	SMDEA	CC ARIZE LEZE
CARLA DE ROQUEFORT	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
CARLARET (LE)	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
CASTELNAU DURBAN	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
CASTERAS	SMDEA	CC ARIZE LEZE
CASTEX	SMDEA	CC ARIZE LEZE
CASTILLON EN COUSERANS	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
CAUSSOU	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE

CAYCHAX	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
CAZALS DES BAYLES	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
CAZAUX	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
CAZENAVE-SERRES-ET-ALLENS	SMDEA	CC PAYS DE TARASCON
CELLES	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
CHÂTEAU VERDUN	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
COS	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
COUFLENS	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
COUSSA	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
COUTENS	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
CRAMPAGNA	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
DALOU	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
DAUMAZAN SUR ARIZE	SMDEA	CC ARIZE LEZE
DREUILHE	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
DUN	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
DURBAN SUR ARIZE	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
DURFORT	SMDEA	CC ARIZE LEZE
ERCE	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
ESCLAGNE	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
ESCOSSE	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
ESPLAS	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
ESPLAS DE SEROU	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
FERRIERES SUR ARIEGE	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
FOIX	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
FORNEX	SMDEA	CC ARIZE LEZE
FOSSAT (LE)	SMDEA	CC ARIZE LEZE
FOUGAX-ET-BARRINEUF	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
FREYCHENET	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
GABRE	SMDEA	CC ARIZE LEZE
GALEY	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
GANAC	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
GARANOU	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
GAUDIES	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
GENAT	SMDEA	CC PAYS DE TARASCON
GESTIES	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
GOURBIT	SMDEA	CC PAYS DE TARASCON
GUDAS	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
HERM (L')	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
HOSPITALET (L')	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
IGNAUX	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
ILHAT	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
ILLARTEIN	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
ILLIER-LARAMADE	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
ISSARDS (LES)	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
JUSTINIAC	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
LABATUT	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
LAGARDE	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
LANOUX	SMDEA	CC ARIZE LEZE
LAPEGE	SMDEA	CC PAYS DE TARASCON

LAPENNE	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
LARBONT	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
LARCAT	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
LAROQUE D'OLMES	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
LASSUR	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
LAVELANET	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
LERAN	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
LERCOUL	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
LESCOUSSE	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
LESPARROU	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
LEYCHERT	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
LEZAT SUR LEZE	SMDEA	CC ARIZE LEZE
LIEURAC	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
LIMBRASSAC	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
LISSAC	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
LORDAT	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
LOUBAUT	SMDEA	CC ARIZE LEZE
LOUBENS	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
LOUBIERES	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
LUDIES	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
LUZENAC	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
MADIERE	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
MALEGOUDE	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
MALLEON	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
MANSES	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
MAS D'AZIL (LE)	SMDEA	CC ARIZE LEZE
MAZERES	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
MERAS	SMDEA	CC ARIZE LEZE
MERCUS GARRABET	SMDEA	CC PAYS DE TARASCON
MERENS LES VALS	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
MIGLOS	SMDEA	CC PAYS DE TARASCON
MIJANES	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
MIREPOIX	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
MONESPLE	SMDEA	CC ARIZE LEZE
MONTAILLOU	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
MONTAUT	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
MONTBEL	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
MONTEGUT PLANTAUREL	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
MONTFA	SMDEA	CC ARIZE LEZE
MONTFERRIER	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
MONTGAILHARD	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
MONTOULIEU	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
MONTSEGUR	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
MONTSERON	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
MOULIN-NEUF	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
NALZEN	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
NECUS	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
NIAUX	SMDEA	CC PAYS DE TARASCON
ORGEIX	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE

ORGIBET	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
ORLU	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
ORNOLAC USSAT LES BAINS	SMDEA	CC PAYS DE TARASCON
ORUS	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
OUST	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
PAILHES	SMDEA	CC ARIZE LEZE
PAMIERS	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
PECH	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
PEREILLE	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
PERLES ET CASTELET	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
PLA (LE)	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
PRADES	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
PRADETTES	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
PRADIERES	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
PRAYOLS	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
PUCH (LE)	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
PUJOLS (LES)	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
QUERIGUT	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
QUIE	SMDEA	CC PAYS DE TARASCON
RABAT LES TROIS SEIGNEURS	SMDEA	CC PAYS DE TARASCON
RAISSAC	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
REGAT	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
RIEUCROS	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
RIEUX DE PELLEPORT	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
ROQUEFIXADE	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
ROQUEFORT LES CASCADES	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
ROUMENGOUX	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
ROUZE	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
SABARAT	SMDEA	CC ARIZE LEZE
SAINT AMADOU	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
SAINT AMANS	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
SAINT BAUZEIL	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
SAINT FELIX DE RIEUTORD	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
SAINT FELIX DE TOURNEGAT	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
SAINTE FOI	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
SAINT JEAN D'AIGUES VIVES	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
SAINT JEAN DE VERGES	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
SAINT JEAN DU CASTILLONNAIS	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
SAINT JEAN DU FALGA	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
SAINT JULIEN DE GRAS CAPOU	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
SAINT LARY	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
SAINT MARTIN DE CARALP	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
SAINT MARTIN D'OYDES	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
SAINT MICHEL	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
SAINT PAUL DE JARRAT	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
SAINT PIERRE DE RIVIERE	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
SAINT QUENTIN LA TOUR	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX

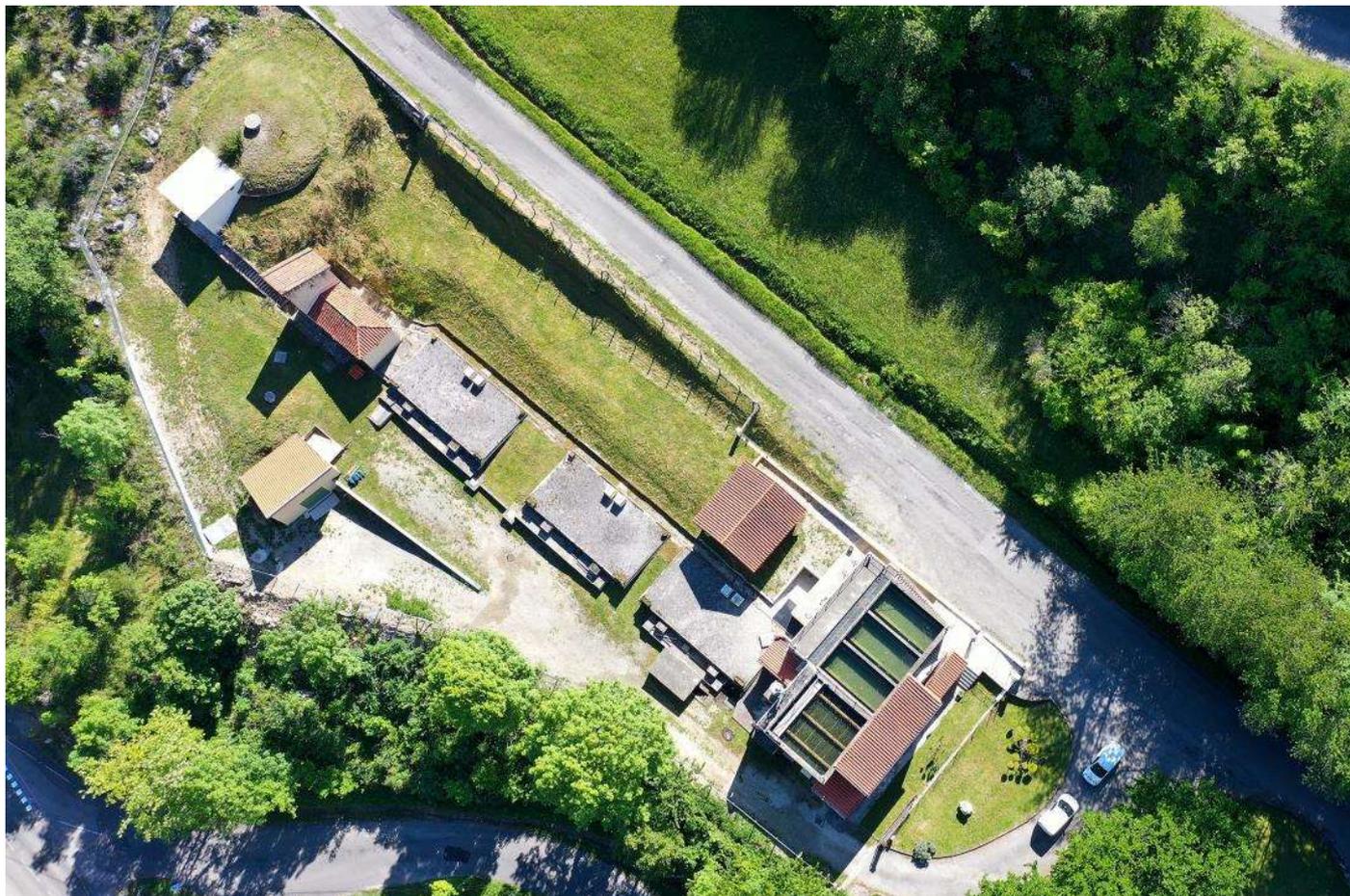
SAINT QUIRC	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
SAINT VICTOR ROUZAUD	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
SAINT YBARS	SMDEA	CC ARIZE LEZE
SALSEIN	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
SAURAT	SMDEA	CC PAYS DE TARASCON
SAUTEL (LE)	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
SAVERDUN	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
SAVIGNAC LES ORMEAUX	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
SEGURA	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
SEIX	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
SENCONAC	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
SENTENAC D'OUST	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
SENTENAC DE SEROU	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
SERRES SUR ARGET	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
SIEURAS	SMDEA	CC ARIZE LEZE
SIGUER	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
AULOS SINSAT	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
SOR	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
SORGEAT	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
SOULA	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
SOULAN	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
SURBA	SMDEA	CC PAYS DE TARASCON
SUZAN	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
TABRE	SMDEA	CC PAYS D'OLMES
TARASCON-SUR-ARIEGE	SMDEA	CC PAYS DE TARASCON
TEILHET	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
THOUARS SUR ARIZE	SMDEA	CC ARIZE LEZE
TIGNAC	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
TOUR DU CRIEU (LA)	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
TOURTROL	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
TREMOULET	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
TROYE D'ARIEGE	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
UNAC	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
UNZENT	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
URS	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
USSAT	SMDEA	CC PAYS DE TARASCON
USTOU	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
VALS	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
VAYCHIS	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
VEBRE	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
VENTENAC	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
VERDUN	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
VERNAJOUL	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
VERNAUX	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
VERNET (LE)	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
VERNIOLLE	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
VAL DE SOS	SMDEA	CC HAUTE ARIEGE
VILLENEUVE	SMDEA	CC COUSERANS PYRENEES
VILLENEUVE D'OLMES	SMDEA	CC PAYS D'OLMES

VILLENEUVE DU LATOU	SMDEA	CC ARIZE LEZE
VILLENEUVE DU PAREAGE	SMDEA	CC PORTES D'ARIGE PYRENEES
VIRA	SMDEA	CA Pays de Foix Varilhes
VIVIES	SMDEA	CC PAYS DE MIREPOIX
SAINTE SUZANNE	SMDEA	CC ARIZE LEZE
ESCOULOUBRE (PARTIE LES BAINS)	SMDEA (PARTIE LES BAINS) / COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PYRENEES AUDOISES	CC PYRENEES AUDOISES
CANENS	SMDEA	CC VOLVESTRE
CASTAGNAC	SMDEA	CC VOLVESTRE
GENSAC SUR GARONNE	SMDEA	CC VOLVESTRE
GOUZENS	SMDEA	CC VOLVESTRE
LACAUGNE	SMDEA	CC VOLVESTRE
LAPEYRERE	SMDEA	CC VOLVESTRE
LATOIR	SMDEA	CC VOLVESTRE
LATRAPE	SMDEA	CC VOLVESTRE
MASSABRAC	SMDEA	CC VOLVESTRE
MONTAUT	SMDEA	CC VOLVESTRE
MONTBERAUD	SMDEA	CC CŒUR DE GARONNE
MONTBRUN BOCAGE	SMDEA	CC VOLVESTRE
MONTESQUIEU VOLVESTRE	SMDEA	CC VOLVESTRE
MONTGAZIN	SMDEA	CC VOLVESTRE
PLAN (LE)	SMDEA	CC CŒUR DE GARONNE
SAINT CHRISTAUD	SMDEA	CC VOLVESTRE
SAINT SULPICE SUR LEZE	SMDEA	CC VOLVESTRE
SALLES SUR GARONNE	SMDEA	CC VOLVESTRE

3.2 Mode de gestion du service

Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

EAU POTABLE



1 Caractérisation technique du service

1.1 Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **134 622** habitants au 31/12/2021.

Commentaire : Changement de mode de calcul. Utilisation de la base de la DGCL.

1.2 Nombre d'abonnés



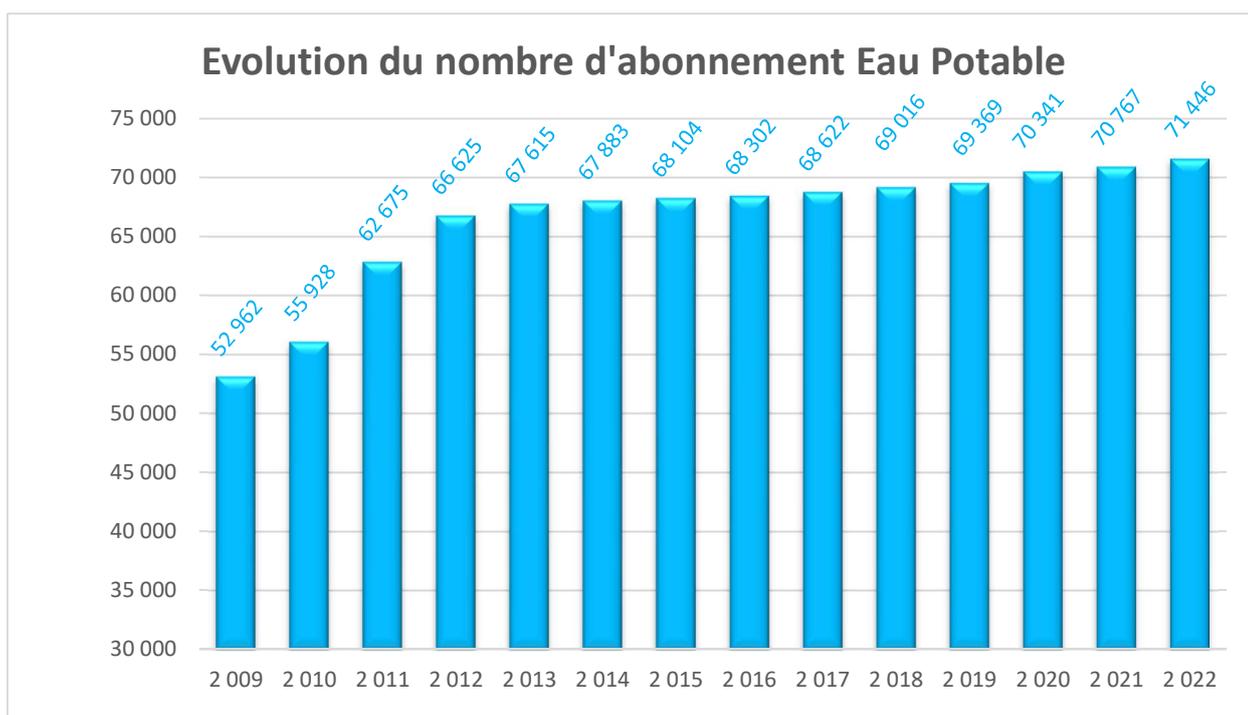
Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **71 446** abonnés au 31/12/2021 (70 767 au 31/12/2020).

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 16,15 abonnés/km au 31/12/2021 (16,10 abonnés/km au 31/12/2020).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,90 habitants/abonné au 31/12/2021 (2,01 habitants/abonné au 31/12/2020).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 101,12 m³/abonné au 31/12/2021 (110,14 m³/abonné au 31/12/2020).



1.3 Eaux brutes



1.3.1 Prélèvement sur les ressources en eau

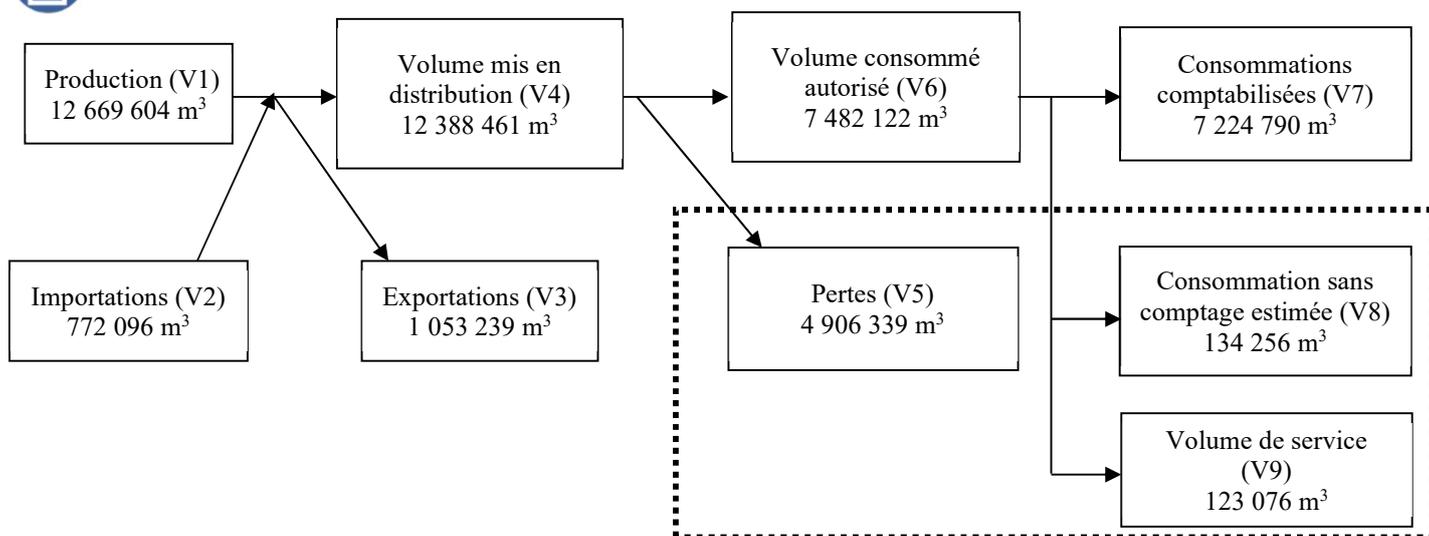
Le service public d'eau potable prélève 13 006 683 m³ pour l'exercice 2021 (14 385 211 en 2020).

1.3.2 Achat d'eau brute

Le service n'achète pas des eaux brutes qu'il traite lui-même.

1.4 Eaux traitées

1.4.1 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021



1.4.2 Production



Le SMDEA exploite 11 stations de traitement, 118 traitements Ultra-Violet, 44 chloration au Cl₂ gazeux et 59 chloration au Cl₂ liquide.

Nom de la station de traitement	Type de traitement
La Tour du Crieu	Décantation, coagulation, filtration sur CAG, remise à l'équilibre calco-carbonique, UV et chloration
Carbonne	Décantation, coagulation floculation, ozonation, filtration sur CAG et chloration au Cl ₂ gazeux
Le Mas d'Azil	Décantation, coagulation floculation, UV et chloration au Cl ₂ gazeux
Foix Prat d'Albis	coagulation floculation, filtration, UV
Foix Vignoble	Ultra-Filtration + Cl ₂ gazeux
Serres sur Arget	Coagulation floculation + Filtration + UV + Cl ₂ gazeux
Soulan	Filtration + remise à l'équilibre calco-carbonique + Cl ₂ gazeux
Bélesta	Ultra-filtration + Cl ₂ gazeux
Montferrier	Filtration + Cl ₂ gazeux
Mérens les Vals	Ultra-Filtration
Auzat - Marc	Ultra-Filtration

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2020 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2021 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
Total du volume produit (V1)	13 962 458	12 669 604	-9,3%	62,46%

1.4.3 Achats d'eaux traitées



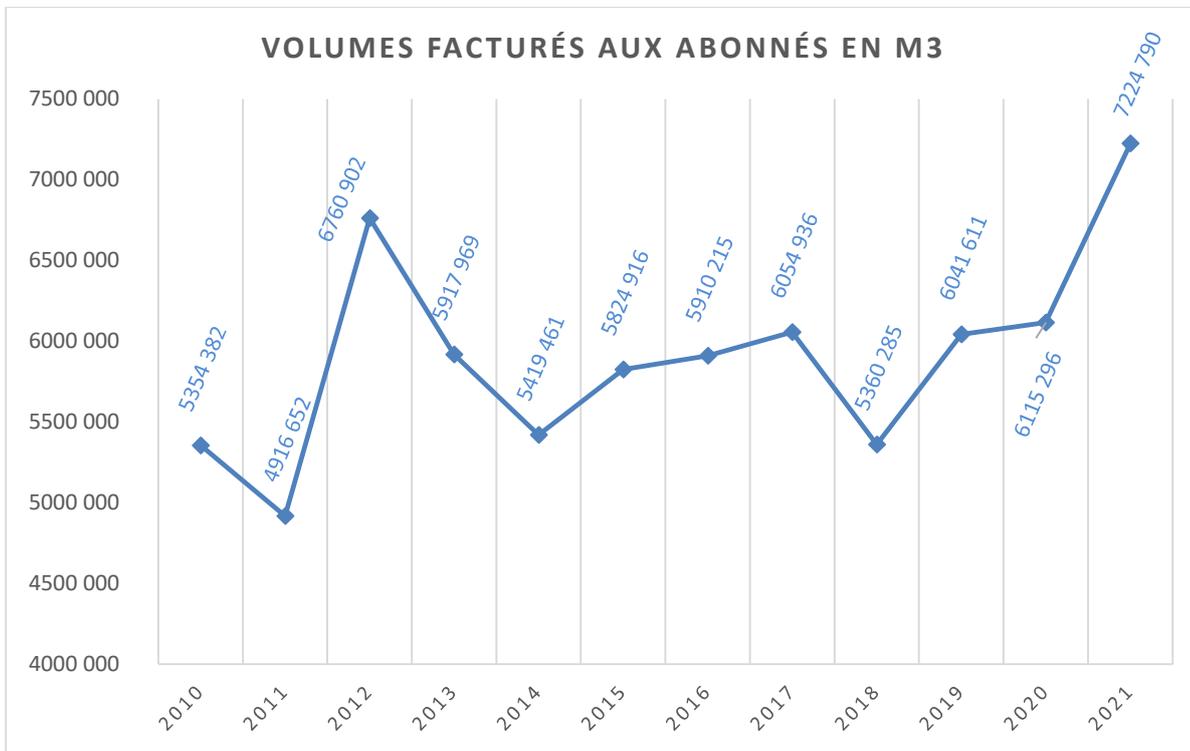
Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
Total d'eaux traitées achetées (V2)	763 220	808 834	5,98%	74,00%

1.4.4 Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2020 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
Total vendu aux abonnés (V7)	6 115 296	7 224 790	18.14%
Total vendu à d'autres services (V3)	1 054 115	1 053 239	-0.08%

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.4.5 Autres volumes



	Exercice 2020 en m³/an	Exercice 2021 en m³/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	174 456	134 256	-23%
Volume de service (V9)	135 123	123 076	-8,9%

1.4.6 Volume consommé autorisé



	Exercice 2020 en m³/an	Exercice 2021 en m³/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	8 064 059	7 482 056	-7,2%

1.5 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **4 425** kilomètres au 31/12/2021 (4 396 au 31/12/2020).

2 Tarification de l'eau et recettes du service

2.1 Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2020 et 01/01/2021 sont les suivants :

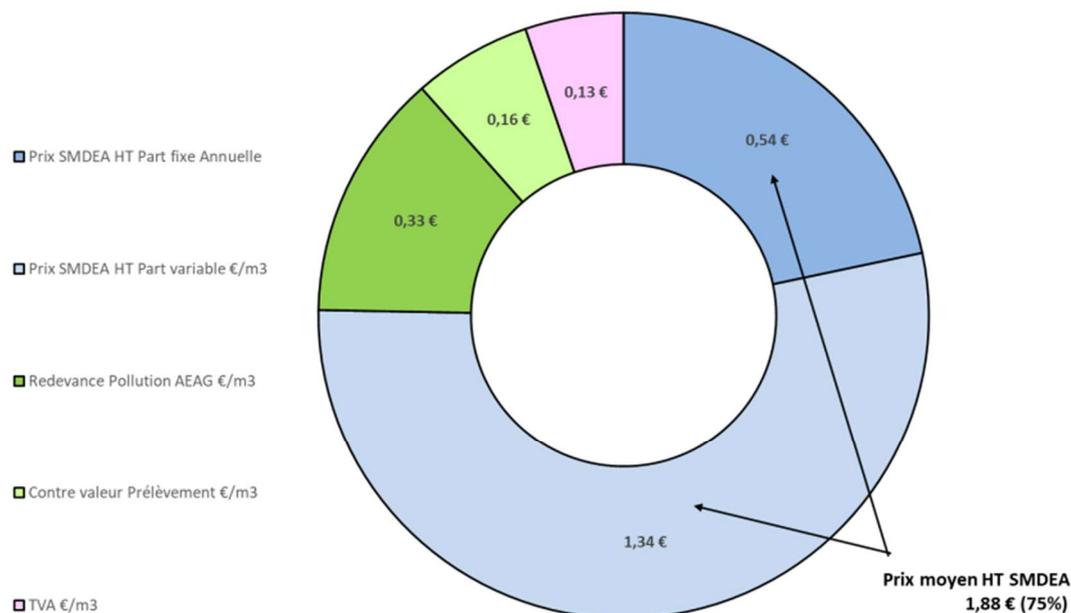
Tarifs		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	64 €	65 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,28 €/m ³	1,34 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,157 €/m ³	0,157 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,33 €/m ³	0,33 €/m ³

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

Délibération du 15/12/2021 effective à compter du 01/01/2022 fixant les tarifs du service d'eau potable

Délibération du 15/12/2021 effective à compter du 01/01/2022 fixant les frais d'accès au service

Prix du m³ d'eau potable en 2022
2,50 € TTC



2.2 Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2020 et au 01/01/2021 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2021 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	64,00	65,00	1,56%
Part proportionnelle	153,60	160,80	4,69%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	217,60	225,80	1,1%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	18,84	18,84	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	39,60	39,60	0%
TVA	15,18	15,63	2,96%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	73,62	74,07	0,61%
Total	291,22	299,87	2,97%
Prix TTC au m³	2,43	2,50	2,88%

ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle.

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle : sur la base d'une relève réelle et d'une relève estimée.

Les volumes facturés au titre de l'année 2021 sont de 5 876 285 m³/an.



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	12 527 080,38 €	12 722 981,98 €	1,56%
Recettes redevance prélèvement	987 332,24 €	986 969,97 €	-0,04%
Recettes redevance pollution	1 855 679,15 €	1 884 714,73 €	1,56%
Recette de vente d'eau en gros	998 082,91 €	1 075 082,39 €	7,71%
Total recettes de vente d'eau	16 368 174,68 €	16 669 749,07 €	1,84%
Recettes liées aux travaux	580 126,68 €	733 656,08 €	26,46%
Autres recettes	1 696 237,36 €	1 571 622,34 €	-7,35%
Total autres recettes	2 276 364,04 €	2 305 278,42 €	1,27%
Total des recettes	18 644 538,72 €	18 975 027,49 €	1,77%

Source : *Compte administratif*

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2021 : 16 669 749,07 € (16 368 174,68 € au 31/12/2020).

3 Indicateurs de performance



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

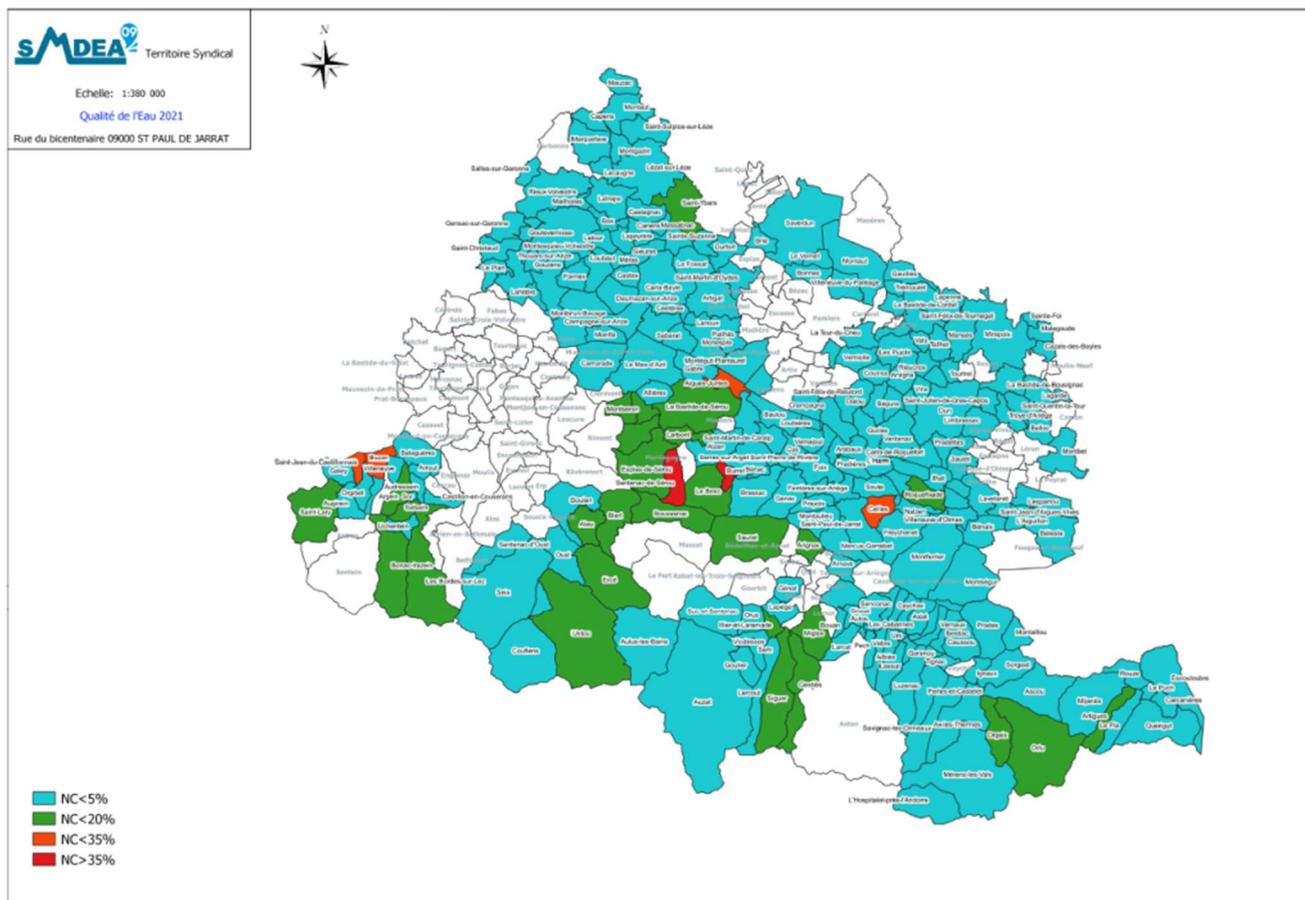
Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2020	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2020	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2021	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2021
Microbiologie	1 632	158	2 204	186
Paramètres physico-chimiques	1 680	20	2 241	35

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2020	Taux de conformité exercice 2021
Microbiologie (P101.1)	90,32%	91,56%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	98,81%	98,44%



3.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	13
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		86%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	73%	12
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	100

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3 Indicateurs de performance du réseau



3.3.1 Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

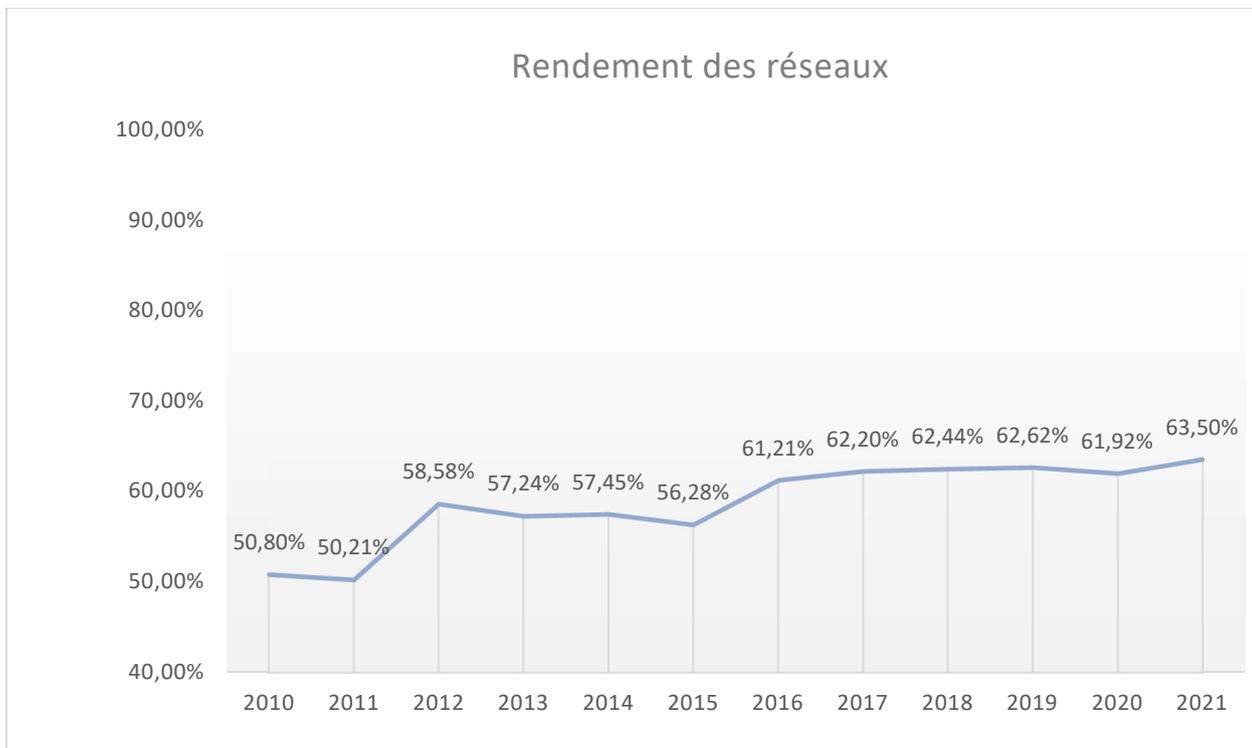
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Rendement du réseau	61,92 %	63,50 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	5,03	5,25
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	44,73 %	47,43 %



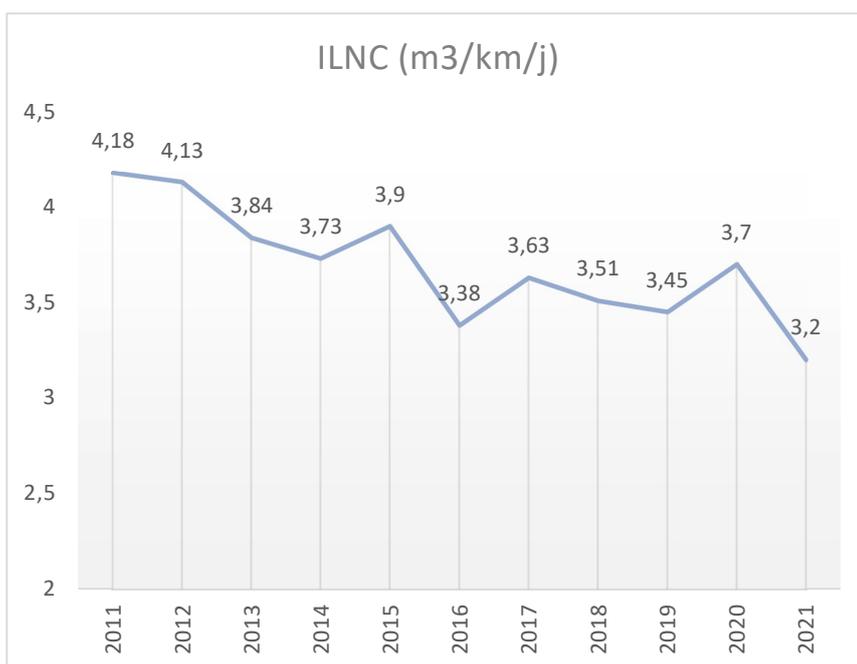
3.3.2 Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - (V_7 + V_9)}{365 * \text{linéaire du réseau en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **3,20** m³/j/km (3,70 en 2020).



3.3.3 Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des pertes est de **3,0** m³/j/km (3,5 en 2020).



3.3.4 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2017	2018	2019	2020	2021
Linéaire renouvelé en km	20,89	18,37	7,90	7,25	23,55
Taux de renouvellement annuel en %	0,49	0,43	0,18	0,16	0,53

Au cours des 5 dernières années, 79,63 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,35% (0,36 en 2020).

3.4 Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu

- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2021, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **63,15%** (63,39% en 2020).

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.5 Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)



Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2021, 435 interruption(s) de service non programmées ont été dénombrées, soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de **6,09** pour 1 000 abonnés (7,44 en 2020).

3.6 Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)



Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 2 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2021, le taux de respect de ce délai est de **100%** (100% en 2020).

3.7 Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)



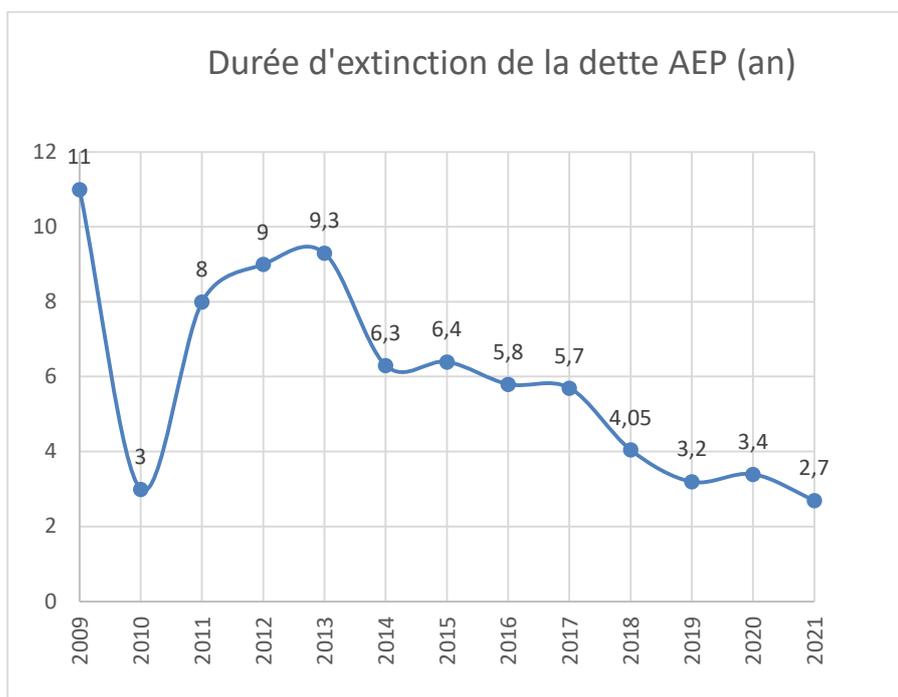
La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette en €	16 210 964	13 084 498
Epargne brute annuelle en €	4 758 446	4 937 340
Durée d'extinction de la dette en années	3,41	2,7

Source : *Compte administratif*

Pour l'année 2021, la durée d'extinction de la dette est de **2,7** ans (3,41 en 2020).



3.8 Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)

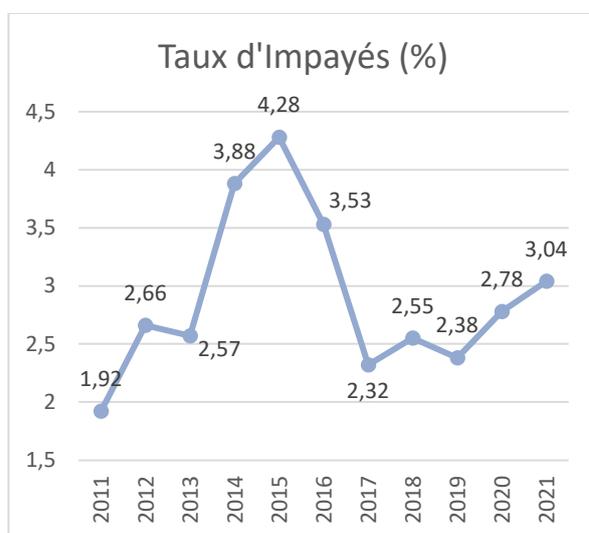


Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2020 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

Pour l'année 2021, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2020 est de **3,04%** (2,78 en 2020).



3.9 Taux de réclamations (P155.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

- Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues Oui Non
- Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 0
- Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 420

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2021, le taux de réclamations est de **5,88** pour 1000 abonnés (5,44 en 2020).

4 Financement des investissements

4.1 État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		16 210 964	13 084 498
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	1 087 555	1 128 049
	en intérêts	466 333	410 395

Source : *Compte administratif*

4.2 Amortissements



Pour l'année 2021, la dotation aux amortissements a été de 3 037 136 € (2 928 943 € en 2020).

5 Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,

les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Pour l'année 2021, 317 272,21 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,044 €/m³ (0,021 €/m³ en 2021).

6 Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2020	Exercice 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	141 984	134 622*
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	2,43	2,50
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	4	4
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	90,32%	91,56%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	98,81%	98,44%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	100	100
P104.3	Rendement du réseau de distribution	61,92%	63,50%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	3,7	3,2
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	3,5	3,0
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,36%	0,35%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	63,39%	63,15%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0,021	0,044
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	7,44	6,09
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	3,40	2,70
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	2,78%	3,04%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	5,44	5,88

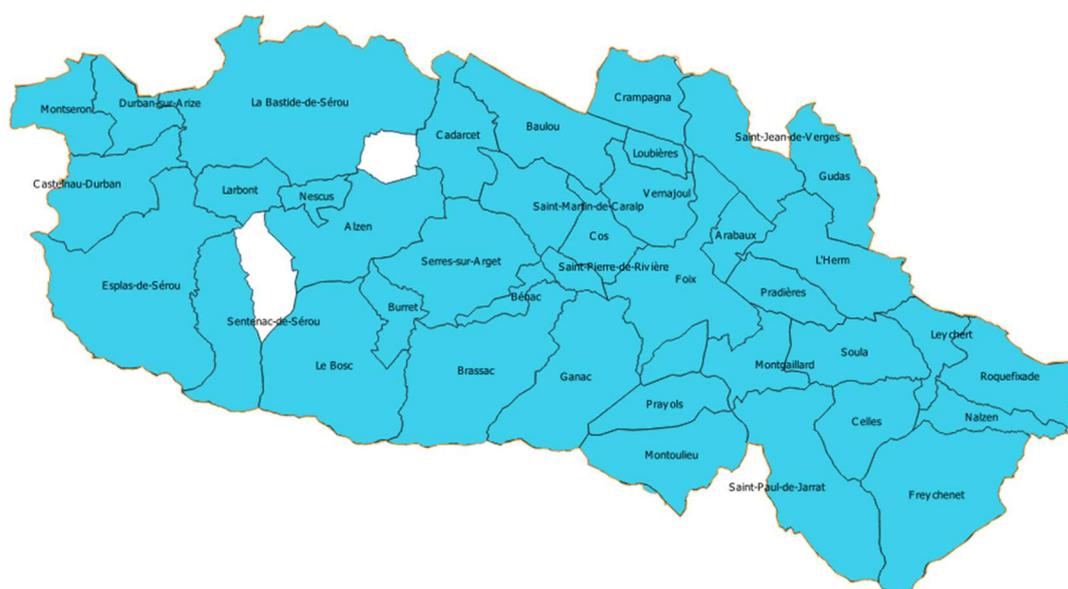
* Commentaire : Changement de mode de calcul. Utilisation de la base de la DGCL.

7 Déclinaison à l'échelle des Unités Territoriales

Les communes adhérentes pour la compétence EAU POTABLE (production et distribution) sont représentées en bleu sur les cartes suivantes découpées par unités territoriales. Celles uniquement adhérentes pour la production sont représentées en hachuré bleu.



7.1 Pays de Foix



7.1.1 Présentation du territoire desservi

Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Alzen, Arabaux, Baulou, Brassac, Bénac, Burret, Cadarcet, Castelnau-Durban, Celles, Cos, Crampagna, Durban-sur-Arize, Esplas-de-Sérou, Ferrières-sur-Ariège, Foix, Freychenet, Ganac, Gudas, L' Herm, La Bastide-de-Sérou, Larbont, Le Bosc, Leychert, Loubières, Montgaillard, Montouliou, Montseron, Nalzen, Nescus, Pradières, Prayols, Roquefixade, Saint-Jean-de-Verges, Saint Martin de Caralp, Saint-Paul-de-Jarrat, Saint-Pierre-de-Rivière, Sentenac-de-Sérou, Serres-sur-Arget, Soula, Suzan, Vernajoul

7.1.2 Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 27 850 habitants au 31/12/2020 (29 956 au 31/12/2020).

Commentaire : Changement de mode de calcul. Utilisation de la base de la DGCL.

7.1.3 Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **15 250** abonnés au 31/12/2021 (14 845 au 31/12/2020).

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 20,34 abonnés/km au 31/12/2021 (20,06 abonnés/km au 31/12/2020).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,83 habitants/abonné au 31/12/2021 (2,02 habitants/abonné au 31/12/2020).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 99,24 m³/abonné au 31/12/2021. (109,06 m³/abonné au 31/12/2020).

7.1.4 Eaux brutes



7.1.4.1 Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève **2 128 002** m³ pour l'exercice 2021 (2 901 098 pour l'exercice 2020).

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : **100%**.

7.1.4.2 Achats d'eaux brutes

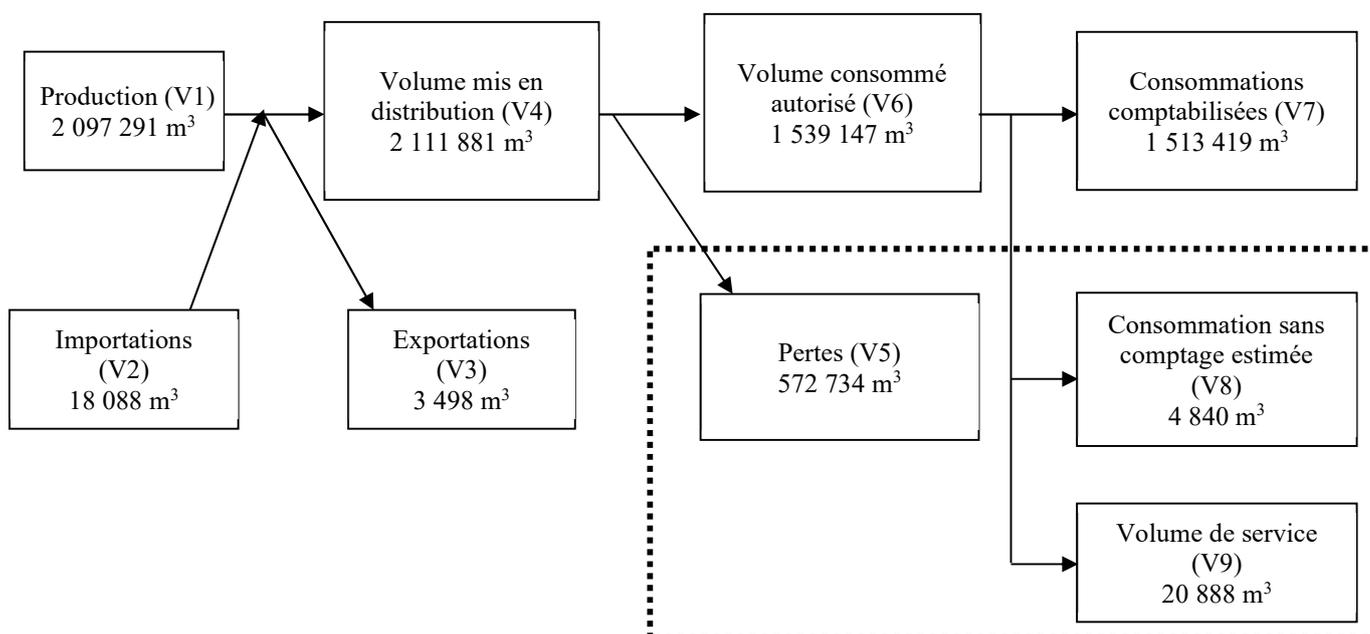


Le service n'achète pas des eaux brutes qu'il traite lui-même.

7.1.5 Eaux traitées



7.1.5.1 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021





Le service a 3 stations de traitement, 31 traitements UV, 7 chloration au chlore gazeux et 19 chloration au chlore liquide.

Nom de la station de traitement	Type de traitement
FOIX PRAT D'ALBIS	COAGULATION FLOCLATION + FILTRATION + UV
FOIX VIGNOBLE	ULTRA FILTRATION + Cl ₂ gazeux
SERRES SUR ARGET	COAGULATION FLOCLATION + FILTRATION + UV + Cl ₂ gazeux
ALZEN	Cl ₂ gazeux
BRASSAC – BURGES	Cl ₂ gazeux
CADARCET	UV + Cl ₂ liquide
CASTELNAU DURBAN-LABORIE	UV + Cl ₂ liquide
CASTELNAU DURBAN ESPY	UV + Cl ₂ liquide
CELLES	Cl ₂ liquide SOLAIRE
CRAMPAGNA-PUITS	UV + Cl ₂ gazeux (CHLOROBLOC : préparateur eau chlorée)
DURBAN SUR ARIZE	UV + Cl ₂ liquide
ESPLAS DE SÉROU GÉNAT	Cl ₂ liquide
FERRIÈRES SUR ARIÈGE	UV + Cl ₂ liquide
FOIX – LE TRAC	Cl ₂ gazeux
FREYCHENET – TRAGINE	Cl ₂ gazeux
GANAC	UV + Cl ₂ liquide
LA BASTIDE DE SEROU-BROUZENAC	UV
LA BASTIDE DE SEROU-COURONNE	UV + Cl ₂ liquide
LA BASTIDE DE SEROU-TOUR DE LOLY	UV + Cl ₂ liquide avec une injection sur chacune des 2 zones
LA BASTIDE DE SÉROU SUZAN	Cl ₂ gazeux (CHLOROBLOC : préparateur eau chlorée)
LARBONT	UV
L'HERM SARRAT	UV + Cl ₂ liquide
L'HERM CALMETTE	UV
MONTGAILHARD	UV
MONTOULIEU GOULZEN D'EN HAUT	UV
MONTOULIEU MANSIOUX	UV
MONTOULIEU SEIGNAUX	UV
NESCUS	UV + Cl ₂ liquide
PRADIERES	UV + Cl ₂ liquide
PRAYOLS- CITADELLE	UV
PRAYOLS-PECH	UV + Cl ₂ liquide
ROQUEFIXADE- COULZONNE	UV
ROQUEFIXADE- LANDES	UV
ROQUEFIXADE- SAINT MARTIN	UV + Cl ₂ liquide
SAINT MARTIN DE CARALP COL DEL BOUICH	UV + Cl ₂ liquide
SAINT MARTIN DE CARALP TRESBENS	UV + Cl ₂ liquide
SOULA – ENRIVIERE	UV + Cl ₂ liquide

SENTENAC DE SEROU	Cl ₂ liquide SOLAIRE
SOULA – ENRIVIERE VERS MONTGAILHARD	UV
SAINT PAUL DE JARRAT-RTE DE LABAT	UV
SAINT PAUL DE JARRAT-ANTRAS	UV
SAINT PAUL DE JARRAT-LABAT	UV
VERNAJOUL	Cl ₂ gazeux

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2020 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2021 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
FATA N°5 SUPERIEUR	2 826	2 670	-5,5%	40
FOUNT DE LA BENE	4 960	1 740	-64,9%	80
Le Bez	17 687	14 061	-20,5%	80
GOUTTO LARGO 3 BRASSAC	24 971	24 792	-0,7%	40
Prat des Ponces	17 688	14 061	-20,5%	80
Pujols	0	0	___%	80
Fontaine de Prat de Lasalle	17 688	14 062	-20,5%	40
TEULIERES INFERIEURES 4 CAPTAGES	23 583	25 822	9,5%	40
FATA N°6 MILIEU	2 826	2 671	-5,5%	40
SAHUC	2 265	1 337	-41%	20
SOURCE DE RILLE ESPLAS DE SEROU	510	510	0%	60
ROQUEFORT (4,5)	9 074	1 687	-81,4%	60
GOUTTO LARGO 4 BRASSAC	24 970	24 793	-0,7%	40
POUTET	3 024	1 686	-44,2%	60
ROQUEFORT (1,2,3,)	9 073	5 059	-44,2%	60
HAUTS DE ROBERT (7,8,9,11) GANAC	29 450	19 122	-35,1%	60
TEULIERES SUPERIEURE PICOU	23 584	25 823	9,5%	40
ARGET LAS PRADOS	71 567	58 520	-18,2%	40
FATA SENTENAC DE SEROU	2 827	2 671	-5,5%	50
MOYENS ROBERT (14,15,17,19,20) GANAC	29 449	19 122	-35,1%	60
SOURCE D'ESTALS	1 088	1 088	0%	20
BRAGAT3 LA PRAIRIE SUZAN	60 476	64 184	6,1%	40
FORMIQUE PLANEL SARRAT USCLA	0	0	___%	0
C SOURCE DE LA GALINE FERRIERES SUR ARIEGE	4 714	7 958	68,8%	60
BAS DE ROBERT (22,23,24) GANAC	29 449	19 122	-35,1%	60

BRAGATI SUZAN (ANCIEN) SUZAN	35 421	22 954	-35,2%	60
C7 SOURCE DE GENESE FERRIERES SUR ARIEGE	4 714	7 959	68,8%	40
BAS DE ROBERT (28,29) GANAC	29 449	19 122	-35,1%	60
POUMAROLS (1.2.3.4) GANAC	29 450	19 122	-35,1%	60
C11M10 SOURCE DE FONTFROIDE FERRIERES SUR ARIEGE	4 714	7 958	68,8%	80
Goures (Ferranes) Alzen	32 955	21 471	-34,9%	60
LE COURTAL (LE FREYCHE) BALES ESPLAS DE SEROU	2 262	1 053	-53,5%	40
SOURCE DE L'ESPY Montseron	0	0	___%	80
FONTAINE DE MARION CAPT N°1 GANAC	15 544	9 782	-37,1%	60
FONT BLAZY 1 ALZEN	6 786	6 885	1,5%	80
MELANGE CAPTAGES N° 5 GANAC	0	0	___%	60
FONTAINE DE BLADAS capt n° 3 Ganac	5 387	7 310	35,7%	80
BESOLE Esplas de Sérrou	55 721	45 883	-17,7%	60
C2-3-4-5 SOURCES INF LA GALINE FERRIERES SUR ARIEGE	4 714	7 959	68,8%	60
FOUNT DE FAOURE FREYCHENET	2 279	1 041	-54,3%	80
SOURCE DE LA GOUTTE FERRIERES SUR ARIEGE	4 714	7 959	68,8%	40
CAPATAGE PERDU (62) GANAC	29 449	19 122	-35,1%	60
LA CITADELLE Prayols	30 132	38 263	27%	80
C10M8 SOURCE LE PAYRASTE FERRIERES SUR ARIEGE	4 714	7 958	68,8%	50
FONTAINE DE SARRAT HERM (L')	53 970	38 552	-28,6%	60
BARBES NEGRES Baulou	0	0	___%	80
BAS DE ROBERT (30) GANAC	29 450	19 122	-35,1%	60
C12M11 SOURCE DE LACOUT FERRIERES SUR ARIEGE	4 714	7 959	68,8%	50
GOUTTO LARGO 1 Brassac	24 970	24 793	-0,7%	40
PLANCOURONNE BAULOU	0	0	___%	40
TINDARELLE NESCUS	340	340	0%	20
FOUNT GRAND PRADIERES	5 956	3 435	-42,3%	20
LES VERGES SUD CHAMP REDON Crampagna	138 153	113 565	-17,8%	80
MONTCOUSTANS N°6	3 024	1 686	-44,2%	60
MONTCOUSTANS N°5	3 024	1 686	-44,2%	60

SOURCE DE SOUBIDOU FREYCHENET	709 878	487 746	-31,3%	80
C9 SOURCE DE COURTAL BASSET FERRIERES SUR ARIEGE	4 715	7 959	68,8%	80
FONT BLAZY 2 ALZEN	6 786	6 885	1,5%	80
LA PIGNE NORD Baulou	170	170	0%	40
MONTCOUSTANS N°7	3 025	1 686	-44,3%	60
FONT BLAZY 3 ALZEN	6 786	6 886	1,5%	80
LES VERGES NORD CHAMP REDON Crampagna	138 153	113 564	-17,8%	80
MONTCOUSTANS N°2	0	1 686	___%	60
MONTCOUSTANS N°4	3 025	1 686	-44,3%	60
SEGALAS LA BASTIDE DE SEROU	57 742	45 618	-21%	20
EMBALLE 3 SAINT PAUL DE JARRAT	107 057	53 850	-49,7%	80
EYCHAOUS LARBONT	5 915	5 202	-12,1%	50
MONTCOUSTANS N°3	3 024	1 686	-44,2%	60
LA TOUR DE LOLY La Bastide de Serou	39 649	35 443	-10,6%	60
LE COFFRE CADARCET	30 521	23 574	-22,8%	40
MONTCOUSTANS N°1	0	1 686	___%	60
PEYFOURCAT MOUILLANE BAULOU	0	0	___%	40
PRAT D4ARQUET (36,37,39,40) PRAYOLS	29 450	19 122	-35,1%	60
FONT CARBONIERE 1 ET 2 PRAYOLS	10 651	20 640	93,8%	80
MELANGE CAPTAGES N° 4 GANAC	0	0	___%	60
La BECEDE - PIGNE SUD Baulou	0	0	___%	40
LA ARIE (Liquet) BROUZENAC Bastide de Serou	8 596	7 212	-16,1%	50
FONTAINE DE COUMECH Esplas de Sérout	23 866	18 159	-23,9%	40
PLA MARTY (34) GANAC	29 449	19 122	-35,1%	60
BARBET ou FEILLET Castelnau Durban	1 785	1 785	0%	40
SOURCE DE CALAMIERE FREYCHENET	2 279	1 041	-54,3%	80
Captage Breigne	2 933	2 933	0%	20
CHEMINS CROISES (56) PRAYOLS	29 449	19 122	-35,1%	60
MELANGE CAPTAGES N° GANAC	0	0	___%	60
FONTANAL SAINT PAUL DE JARRAT	107 058	53 850	-49,7%	80

Captage Madranque	2 932	2 932	0%	20
CHEMINS CROISES (50,51,52) PRAYOLS	29 449	19 122	-35,1%	60
CAPATGEN°2 ORRI GANAC	34 776	28 935	-16,8%	60
EMBALLÉ 2 SAINT PAUL DE JARRAT	107 057	53 850	-49,7%	80
Captage Monner	2 933	2 933	0%	20
CAPTAGE 12 PRAT D'ALBIS PRAYOLS	29 449	19 123	-35,1%	60
MELANGE CAPTAGES N°1 GANAC	0	0	___%	60
MELANGE CAPTAGES N°2 GANAC	0	0	___%	60
COULZONNE	1 615	1 615	0%	40
CAUTIRAC	4 845	4 845	0%	40
SOURCE DE CUILLERE ESPLAS DE SEROU	567	332	-41,5%	60
LE FOUR	2 933	2 933	0%	20
SOURCE DE BOURREL (MARROUS)	2 932	2 932	0%	40
FALQUET	2 932	2 932	0%	40
MELANGE CAPTAGES N°6 GANAC	0	0	___%	60
SOURCE DU BAOUTOURAS	1 088	1 088	0%	40
EMBALLÉ 1 SAINT PAUL DE JARRAT	107 057	53 850	-49,7%	80
RIOU ROQUEFIXADE	9 298	18 449	98,4%	40
SOURCE DE SAOURY	1 088	1 088	0%	40
SOURCE LE LANET	1 088	1 088	0%	40
FONTAINE DES CAS OU DES CHIENS	1 088	1 088	0%	20
SOURCE DE LA CALMETTE HERM	340	340	0%	50
TURAS	3 937	1 600	-59,4%	80
EN RIVIERE SOULA	9 058	4 640	-48,8%	50
CHARBIGNIERES SAINT PAUL DE JARRAT	107 057	53 849	-49,7%	80
CHEMINS CROISES (42,44,46,48)	29 450	19 122	-35,1%	60
GOUTTO LARGO 2	24 971	24 792	-0,7%	40
Total du volume produit (V1)	2 855 657	2 097 291	-26,6%	65,58

7.1.5.3 Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2020
CC COUSERANS PYRENÉES	2 197	1 907	-13,20 %	40
UTE BASSE ARIEGE	21 430	12 961	-39,52 %	78
SIVOM DU TERREFORT	4 254	2 176	-48,85%	80
UTE PAYS CATHARE	1 262	1 044	-17,27 %	61
Total d'eaux traitées achetées (V2)	29 270	18 088	-38,2%	73

Source : Relève des compteurs généraux

7.1.5.4 Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2020 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	1 407 301	1 370 064	-2,6%
Abonnés non domestiques ⁽¹⁾	211 647	143 355	-32,3%
Total vendu aux abonnés (V7)	1 618 948	1 513 419	-6,5%
CC COUSERANS PYRENÉES ⁽²⁾	1 762	941	-46,59%
UTE BASSE ARIEGE ⁽²⁾	6 353	2 557	-59,75%
Total vendu à d'autres services (V3)	8 115	3 498	-56,9%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

Source : Relève des compteurs généraux

7.1.5.5 Autres volumes



	Exercice 2020 en m ³ /an	Exercice 2021 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	5 080	4 840	-4,7%
Volume de service (V9)	28 573	20 888	-26,9%

7.1.5.6 Volume consommé autorisé



	Exercice 2020 en m ³ /an	Exercice 2021 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	1 652 601	1 539 147	-6,9%

7.1.6 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



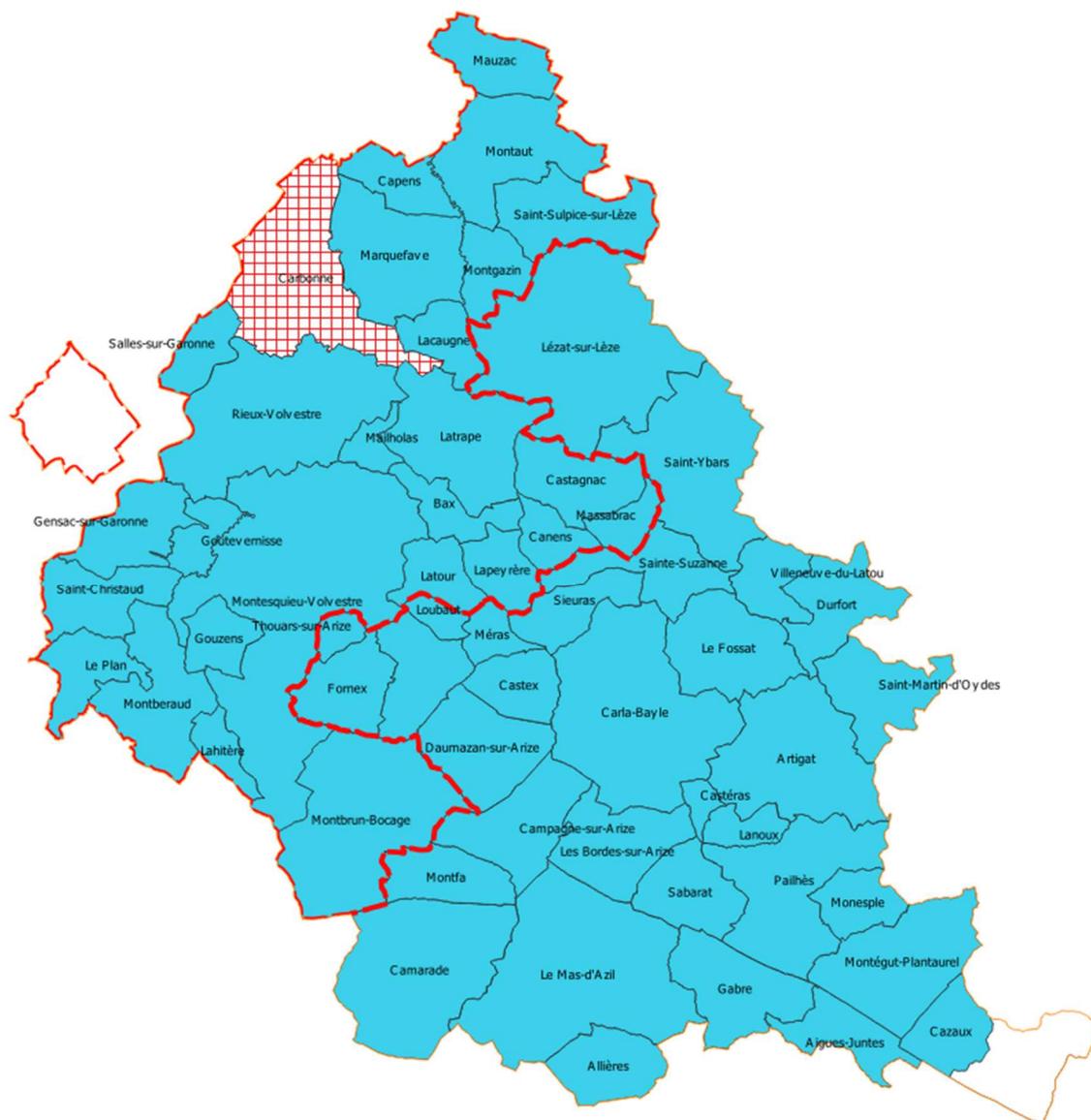
Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 749,8 kilomètres au 31/12/2021 (740,21 au 31/12/2020).

7.1.7 Indicateurs de performance

		Exercice 2020	Exercice 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	29 956	27 850
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	4	4
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	87,2%	86,9%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	96,6%	97,7%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	105	105
P104.3	Rendement du réseau de distribution	57,6%	72,9%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	4,7	2,2
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	4,5	2,1
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,6%	0,6%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	67,6%	65,6%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0261	0,0238
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	8,49	2,95
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	6,26	6,75

7.2 Arize Lèze Volvestre

Les communes adhérentes pour la compétence EAU POTABLE (production et distribution) sont représentées en bleu sur les cartes suivantes découpées par unités territoriales. Celles uniquement adhérentes pour la production sont représentées en hachuré bleu.



7.2.1 Présentation du territoire desservi

Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.): Aignes-Juntes, Allières, Artigat, Bax, Camarade, Campagne-sur-Arize, Canens, Capens, Carbonne, Carla-Bayle, Castagnac, Castex, Castéras, Cazaux, Daumazan-sur-Arize, Durfort, Fornex, Gabre, Gensac-sur-Garonne, Goutevernisse, Gouzens, La Bastide-de-Besplas, Lacaugne, Lahitère, Lanoux, Lapeyrère, Latour, Latrape, Le Fossat, Le Mas-d'Azil, Le Plan, Les Bordes-sur-Arize, Loubaut, Lézat-sur-Lèze, Mailholas, Marquefave, Massabrac, Mauzac, Monesple, Montaut, Montberaud, Montbrun-Bocage, Montesquieu-Volvestre, Montfa, Montgazin, Montégut-Plantaurel, Méras, Pailhès, Rieux, Sabarat, Saint-Christaud, Saint-Martin-d'Oydes, Saint-Sulpice-sur-Lèze, Saint-Ybars, Sainte-Suzanne, Salles-sur-Garonne, Sieuras, Thouars-sur-Arize, Villeneuve-du-Latou

7.2.2 Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **33 892** habitants au 31/12/2021 (30 143 au 31/12/2020).

Commentaire : Changement de mode de calcul. Utilisation de la base de la DGCL.

7.2.3 Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **15 044** abonnés au 31/12/2021 (14 966 au 31/12/2020).

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 10,05 abonnés/km au 31/12/2021 (10,04 abonnés/km au 31/12/2020).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,25 habitants/abonné au 31/12/2021 (2,01 habitants/abonné au 31/12/2020).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 116,18 m³/abonné au 31/12/2021. (126,59 m³/abonné au 31/12/2020).

7.2.4 Eaux brutes



7.2.4.1 Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève **2 749 415** m³ pour l'exercice 2021 (2 847 798 pour l'exercice 2020).

Ressource et implantation	Volume prélevé durant l'exercice 2020 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
PLAINE DE GARONNE	94 466	98 511	4,3%
TERRE ROUGE	6 528	5 847	-10,4%
MONTEGUT PLANTAUREL	36 937	32 603	-11,7%
LESRIVEROTS/LES TRUFFIERES	4 157	3 897	-6,2%
GRAND DINATIS POMPAGE GARONNE	94 466	98 511	4,3%
CAPTAGE USINE DE CARBONNE	1 390 955	1 407 201	1,2%
PAS DEL ROC	6 528	5 848	-10,4%
ROQUEBRUNE	1 211 275	1 094 117	-9,7%
PRISE D'EAU AIGUES JUNTE	2 486	2 880	15,8%
Total	2 847 798	2 749 415	-3,5%

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : **5%**.

7.2.4.2 Achats d'eaux brutes

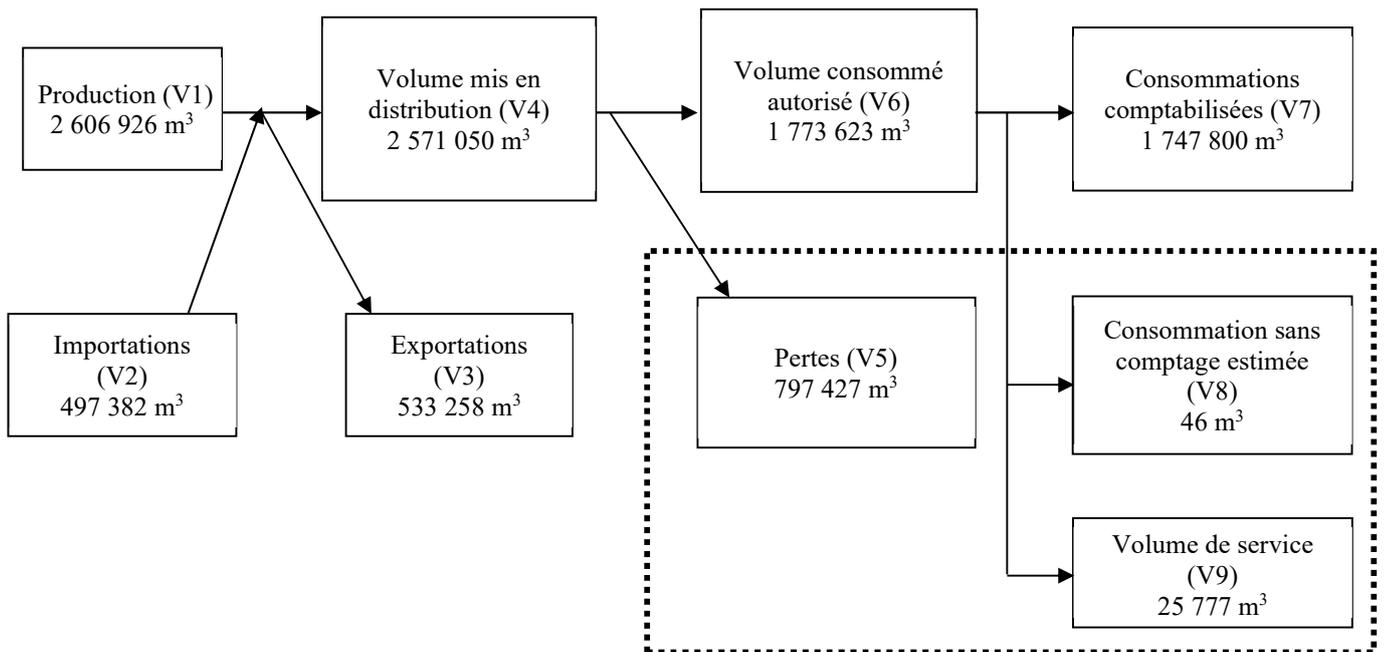


Le service n'achète pas des eaux brutes qu'il traite lui-même.

7.2.5 Eaux traitées



7.2.5.1 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021



7.2.5.2 Production



Le service a 2 stations de traitement, 3 traitements UV, 13 chloration au Cl₂ gazeux et 1 chloration au Cl₂ liquide.

Nom de la station de traitement	Type de traitement
CARBONNE	Décantation, coagulation floculation, ozonation, filtration sur CAG et chloration au Cl ₂ gazeux
LE MAS D'AZIL	Décantation, coagulation floculation, ozonation, UV et chloration au Cl ₂ gazeux
AIGUES-JUNTES	UV
GABRE-PAS DEL ROC	UV
GABRE- TERREROUGE	UV
GENSAC SUR GARONNE	Cl ₂ gazeux
LAHITERE	Cl ₂ gazeux
BORDES SUR ARIZE (LES)	Cl ₂ gazeux
MAS D'AZIL (LE) – BALUET	Cl ₂ gazeux
MONTEGUT PLANTAUREL	Cl ₂ gazeux
RIEUX VOLVESTRE	Cl ₂ gazeux
SIEURAS	Cl ₂ gazeux
SAINT SULPICE SUR LEZE	Cl ₂ gazeux
LEZAT SUR LEZE	Cl ₂ gazeux
MONTAUT	Cl ₂ gazeux
LACAUGNE	Cl ₂ gazeux
PAILHES	Cl ₂ gazeux
SALLES SUR GARONNE	Cl ₂ gazeux
ALLIÈRES PRUGNOUS	Cl ₂ liquide

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2020 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2021 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
PLAINE DE GARONNE	94 465	98 511	4,3%	50
TERRE ROUGE	6 528	5 847	-10,4%	20
MONTEGUT PLANTAUREL	36 937	32 603	-11,7%	40
LESRIVEROTS/LES TRUFFIERES	4 157	3 897	-6,2%	50
GRAND DINATIS POMPAGE GARONNE	94 466	98 511	4,3%	50
CAPTAGE USINE DE CARBONNE	1 346 872	1 352 148	0,4%	50
PAS DEL ROC	6 528	5 848	-10,4%	40
ROQUEBRUNE	1 049 211	1 006 681	-4%	60
PRISE D'EAU AIGUES JUNTE	2 486	2 880	15,8%	40
Total du volume produit (V1)	2 641 650	2 606 926	-1,3%	53,64

7.2.5.3 Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m3	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m3	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
SIVOM DU TERREFORT	830	741	-10,72%	80
VILLE DE CARBONNE	29 728	32 461	9,19%	50
CC COUSERANS PYRÉNÉES	183 240	190 385	3,90%	60
SIE COTEAUX DU TOUCH	166 680	179 344	7,60%	100
SPEHA	88 674	94 451	6,51%	80
Total d'eaux traitées achetées (V2)	469 152	497 382	6%	78

Source : Relève des compteurs généraux

7.2.5.4 Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2020 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	1 590 387	1 536 527	-3,4%
Abonnés non domestiques	304 172	211 273	-30,5%
Total vendu aux abonnés (V7)	1 894 559	1 747 800	-7,8%
SIE COTEAUX DU TOUCH ⁽²⁾	9 286	8 089	-12,89%
VILLE DE CARBONNE ⁽²⁾	511 224	525 169	2,73%
Total vendu à d'autres services (V3)	520 510	533 258	2,5%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

Source : Relève des compteurs généraux

7.2.5.5 Autres volumes



	Exercice 2020 en m3/an	Exercice 2021 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	50	46	-8%
Volume de service (V9)	25 966	25 777	-0,7%

7.2.5.6 Volume consommé autorisé



	Exercice 2020 en m3/an	Exercice 2021 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	1 920 575	1 773 623	-7,7%

7.2.6 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 1 497,12 kilomètres au 31/12/2021 (1 490,81 au 31/12/2020).

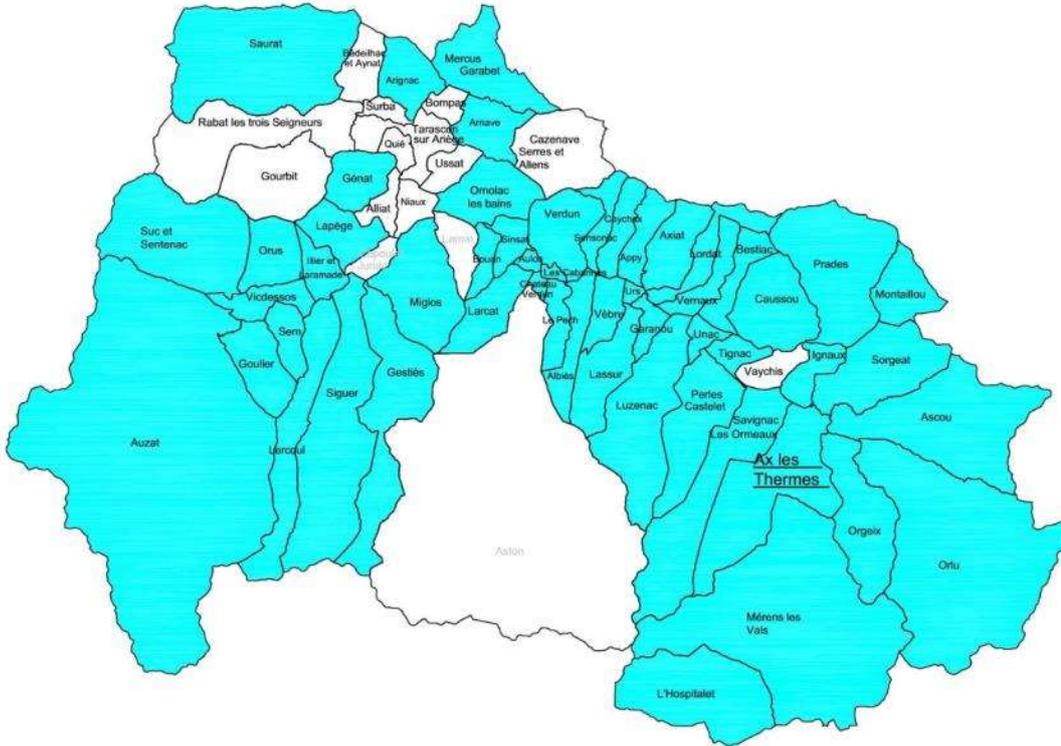
7.2.7 Indicateurs de performance

		Exercice 2020	Exercice 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	30 143	33 892
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	4	4
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	97,4%	98,5%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	95,3%	97,6%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	105	105
P104.3	Rendement du réseau de distribution	78,5%	74,3%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	1,3	1,5
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	1,2	1,5
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,14%	0,25%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	57,2%	57,5%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0149	0,0322
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	9,02	9,37
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	6,21	5,52

7.3 Haute Ariège

Les communes adhérentes pour la compétence EAU POTABLE (production et distribution) sont représentées en bleu sur les cartes suivantes découpées par unités territoriales. Celles uniquement adhérentes pour la production sont représentées en hachuré bleu.

 Adhérents Production + Distribution  Adhérents Production  Non Adhérents



7.3.1 Présentation du territoire desservi

Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Albiès, Appy, Arignac, Arnave, Ascou, Aulos-Sinsat, Auzat, Ax-les-Thermes, Axiat, Bestiac, Bouan, Caussou, Caychax, Château-Verdun, Garanou, Gesties, Gonal, Ignoux, Illier-et-Laramade, L' Hospitalet-près-l'Andorre, Lapège, Larcat, Lassar, Lercoul, Les Cabannes, Lordat, Luzenac, Mercus-Garrabet, Miglos, Montailou, Mérens-les-Vals, Orgeix, Orlu, Ormolac-Ussat-les-Bains, Orus, Pech, Perles-et-Castelet, Prades, Saurat, Savignac-les-Ormeaux, Senconac, Siguer, Sorgesat, Tignac, Unac, Urs, Verdun, Vernaux, Val de Sos, Vèbre

7.3.2 Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **17 947** habitants au 31/12/2021 (21 408 au 31/12/2020).

Commentaire : Changement de mode de calcul. Utilisation de la base de la DGCL.

7.3.3 Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **10 358** abonnés au 31/12/2021 (10 273 au 31/12/2020).

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 25,35 abonnés/km au 31/12/2021 (25,29 abonnés/km au 31/12/2020).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,73 habitants/abonné au 31/12/2021 (2,08 habitants/abonné au 31/12/2020).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 114,51 m³/abonné au 31/12/2021. (119,43 m³/abonné au 31/12/2020).

7.3.4 Eaux brutes



7.3.4.1 Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève **2 554 081** m³ pour l'exercice 2021 (2 908 525 pour l'exercice 2020).

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : **100%**.

7.3.4.2 Achats d'eaux brutes

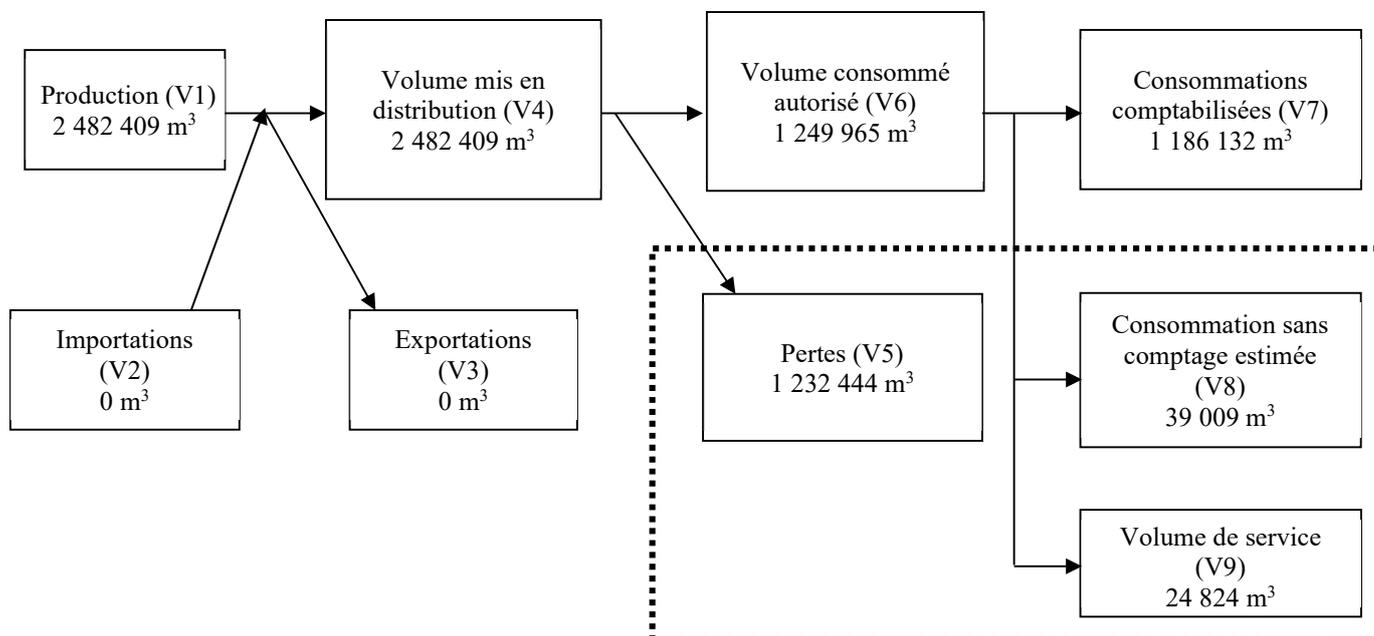


Le service n'achète pas des eaux brutes qu'il traite lui-même

7.3.5 Eaux traitées



7.3.5.1 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021



7.3.5.2 Production



Le service a 2 stations de traitement, 52 traitements UV, 11 chlorations au Cl₂ gazeux et 12 chlorations au Cl₂ liquide.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
MERENS LES VALS	ULTRA FILTRATION
AUZAT MARC	ULTRA FILTRATION + Cl ₂ gazeux
ALBIES- NAPPY	UV
ALBIES – PAROUMES	UV
APPY	UV
ARIGNAC	UV
ARIGNAC MÉNAC	UV
ARNAVE- BEUTES	UV
ARNAVE- FRANQUES	UV
ARNAVE- FRANQUES	UV
ASCOU – STATION DE SKI	UV + Cl ₂ gazeux
AULOS	UV + Cl ₂ liquide
AUZAT- ARTIES	UV
AUZAT- HOURRE	UV + Cl ₂ liquide
AUZAT- REMOUL	UV + Cl ₂ liquide
AX LES THERMES- LE SAQUET BONASCRE	UV
AX LES THERMES – GUILLEMOU	UV + Cl ₂ gazeux
AXIAT	UV
BESTIAC	UV
CAUSSOU	UV
CAYCHAX	UV
GARANOU	UV
GENAT – PARTICULIERS SUR ADDUCTION	UV
GENAT – PARTICULIERS SUR ADDUCTION	UV
GESTIES- FONTVIELLE	UV
GESTIES- LIGOUNAT	UV
GOULIER	UV
GOULIER (STATION DE SKI)	UV
ILLIER	UV
LASSUR	UV
LES CABANNES- LE PECH	UV
LES CABANNES- BEILLE	UV
LORDAT	UV
LUZENAC	UV
LUZENAC	UV
MERCUS GARRABET AMPLAING- AMPLAING	UV
MERCUS GARRABET AMPLAING – CROQUIE	UV
MERCUS GARRABET AMPLAING	UV
MERENS LES VALS	UV
MONTAILLOU	UV
ORLU – LES FORGES	UV
ORNOLAC – USSAT LES BAINS	UV + Cl ₂ gazeux
PRADES	UV

SIGUER	UV
SINSAT	UV + Cl ₂ liquide
SORGEAT	UV
SUC et SENTENAC- LA RIEROLE	UV
SUC et SENTENAC- LA RUERE	UV
SUC et SENTENAC – PARTICULIER SUR ADDUCTION	UV
SUC et SENTENAC – PARTICULIER SUR ADDUCTION	UV
UNAC	UV
URS-VEBRE	UV + Cl ₂ gazeux
VERDUN	UV
VERNAUX	UV
ASCOU – LEYCHERQUE	Cl ₂ gazeux
AUZAT VILLAGE	Cl ₂ gazeux
AUZAT – REPARTITEUR AUZAT VICDESSOS	Cl ₂ gazeux
AX LES THERMES L'ORRY	Cl ₂ gazeux
MERCUS GARRABET AMPLAING – JARNAT	Cl ₂ gazeux
SUC ET SENTENAC SUC	Cl ₂ gazeux
VEBRE	Cl ₂ gazeux
IGNAUX	Cl ₂ liquide solaire
GÉNAT	Cl ₂ liquide solaire
LAPEGE	Cl ₂ liquide solaire
SEM	Cl ₂ liquide solaire
ORNOLAC USSAT LES BAINS BARRY D'EN HAUT	Cl ₂ liquide
AUZAT OLBIER	Cl ₂ liquide sans énergie (DOSATRON)
ORGEIX	Cl ₂ liquide sans énergie (DOSATRON)
LARCAT	Cl ₂ liquide sans énergie (DOSATRON)

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2020 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2021 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
LES BALS INFERIEUR	25 888	29 192	12,8%	80
CAMOUSSEILLES NORD ET SUD	35 190	36 209	2,9%	40
FONTFREDE 3	20 422	14 969	-26,7%	60
LES GOUTILS N°1,2,3,4,5	701 338	738 621	5,3%	60
PRAT COMMUNAL HAUT INFERIEUR	0	0	___%	0
FONTFREDE 2	20 422	14 969	-26,7%	60
SOURCE JEUZET RIVE DROITE AMONT	64 557	36 549	-43,4%	40
ZAGALS SOURCE SUPERIEURE	5 285	1 454	-72,5%	80
LAS COSTES	0	0	___%	40
PRISE D'EAU DU RUISSEAU D'EN BEYS	4 030	864	-78,6%	40
SOURCE N°2 DU BAC D'IGNAUX INF.	6 235	5 311	-14,8%	80
SOURCE DE LA PRIME	39 922	41 831	4,8%	80
JASSE DE BAILLAGUES	31 732	14 419	-54,6%	80

BERNAT	6 234	5 312	-14,8%	80
FONTFREDE 5	20 421	14 969	-26,7%	60
RIEUFRED (RAVIN DE FONTFREDE)	50 016	53 444	6,8%	60
JOUANNE 2 ANCIENNE AMONT PISTE	0	546	___%	60
SOURCE DE JEUZET RIVE DROITE AVAL	64 556	36 549	-43,4%	40
FONTROUNE	141 089	120 768	-14,4%	60
LES BALS (SUPERIEURE)	115 334	86 911	-24,6%	80
SOURCE DE JOUANNE 2 AVAL PISTE	0	547	___%	80
FONTFREDE 7	20 421	14 968	-26,7%	60
PRE DE LA MOUILLERE	2 443	2 420	-0,9%	60
SOURCE DE LAGREOU (ARTIGUE)	3 483	5 174	48,5%	60
CAPTAGE 1 SAQUET	818	308	-62,4%	60
SOURCE DE GES	33 970	23 011	-32,3%	40
FONTVIELLE	794	69	-91,3%	80
SOURCE DE LA MOLLE	153 975	90 508	-41,2%	40
BOIS DE FABRE	41 637	28 526	-31,5%	80
HORRY SOURCE INFERIEURE	107 001	89 649	-16,2%	80
SOURCE N° 1 DU BAC D'IGNAUX SUP.	6 235	5 312	-14,8%	80
FOUNT SAINTO	60 356	57 040	-5,5%	80
REGALECIA	405	198	-51,1%	80
MANSEILLE 1,2,4,5,6	6 316	4 992	-21%	60
FONT DEL BOUSSUT (PONT GAZEIL)	48 397	92 321	90,8%	80
BEUTES	3 942	3 470	-12%	80
AL RANG	13 827	11 217	-18,9%	60
PRISE D'EAU REMOUL	51 881	46 672	-10%	40
SOURCE DE PICHO	16 394	16 547	0,9%	60
FRANQUE	9 078	9 674	6,6%	80
CAPTAGE 1 VILLAGE LAGAL	7 673	7 598	-1%	40
RANCIE	4 534	4 327	-4,6%	80
FONT DE BER (PLADETS)	2 663	2 759	3,6%	20
SOURCE DE LA COUME	6 234	5 312	-14,8%	80
NAU FONTS	14 625	12 037	-17,7%	80
CAPTAGE 2 ET 3 SAQUET	818	309	-62,2%	60
FONTFREDE 2 SUD	6 316	4 992	-21%	60
HAUT D'EMPERROT	550	883	60,5%	40

SOURCE DE FERRIERES	2 785	12 402	345,3%	80
COUME BIELLE 1-2 INF	14 913	13 652	-8,5%	80
SOURCE MONTANABLE PRAT NOUVEL	16 394	16 547	0,9%	60
CAPTAGE DU BAS DU GRAND	6 316	4 991	-21%	40
CAMPELS-HAUT	6 316	4 991	-21%	60
FONT DU PESES	2 233	1 144	-48,8%	40
FONTANA BIBO	71 278	66 185	-7,2%	80
PRADEL AMONT ou CAMPTEL	34 346	14 380	-58,1%	80
BERNARDEL	751	923	22,9%	60
SOURCE JEUZET SUR RIVE GAUCHE	64 557	36 549	-43,4%	40
FONFREDE 1	20 422	14 969	-26,7%	60
BASQUISSE	2 247	14 083	526,8%	20
LES BERNIERES	5 587	5 557	-0,5%	60
CAOULAT	6 379	5 310	-16,8%	60
RIBE DE RIBIERE	0	0	___%	20
FONTFREDE L'ESPIRAIL 6	20 421	14 968	-26,7%	60
SOURCE DE CARLI	0	0	___%	50
SOURCE DE LA VALLEE	5 587	5 558	-0,5%	60
SCHUSS OU MOUILLERE	6 317	4 992	-21%	60
FOUNTANAL DE PEYRE	2 215	1 729	-21,9%	40
NOUVEAU CAPTAGE SAQUET (NORD)	819	309	-62,3%	60
PETCHES	14 869	8 479	-43%	40
PRAT COMMUNAL HAUT SUPERIEUR	0	0	___%	0
SORCE JOUANNE 1 VERS VILLAGE	0	0	___%	80
SOURCE DE CIRARAS	1 859	5 751	209,4%	40
LLAUZE	27 552	26 572	-3,6%	60
TROU DU LOUP	5 418	7 913	46%	40
OLBIER (GOULIER)	10 974	8 117	-26%	40
FOUNT DE LA COSTE	0	0	___%	0
CAPTAGE TAILLEFER PRATS VIEILS	0	0	___%	0
CABUS	0	0	___%	0
LE CLOT	752	924	22,9%	60
SOURCE DE LIGOUNAT	3 533	6 114	73%	80
LOUMET	0	0	___%	50
SOURCE D'AMPRIELS	0	0	___%	50

ROUZOLLE HAMEAU DU BAS	0	0	___%	0
SOURCE DE FRAYMENE 1	0	0	___%	0
Source de CANARILLE	0	0	___%	80
TRAGINES	56 448	50 326	-10,8%	60
RUISSEAU DE ROUZOLLE	0	0	___%	0
SOURCE D'EYCHERVIDAL	0	0	___%	40
PUITS DE LA BERNIERE	0	0	___%	80
SOURCE MATET DE MAURY	0	0	___%	0
LA PERCEGUE 1	3 773	3 832	1,6%	40
LA LUMIERE	0	0	___%	40
BAICHOU	17 581	20 909	18,9%	60
SOURCE SALINGRES	64 557	36 550	-43,4%	40
SOURCE DE SARRADEIL	1 398	1 345	-3,8%	40
CAPTAGE DES USCLADES	0	0	___%	50
SOURCE DE SOULEILLAN	0	0	___%	20
LA PERCEGUE 3	3 773	3 833	1,6%	40
MONAFAILLE BASSE N°2	7 814	7 739	-1%	80
SOURCE DE BAILLAGUES-BAS	31 732	14 420	-54,6%	80
LA PERCEGUE 2	3 773	3 833	1,6%	40
MONAFAILLE HAUTE N°1	7 814	7 739	-1%	80
COUME BIELLE N°4 SUP	0	0	___%	80
SOURCE D'ENDRON N°1 NORD-EST	3 233	3 994	23,5%	60
LA PERCEGUE 4	3 772	3 833	1,6%	40
SOURCE RENGRE POUR LES BORDES	628	1 119	78,2%	80
CAMPELS BAS	6 316	4 991	-21%	60
SOURCE D'ENDRON N°1 SUD-OUEST	3 233	3 994	23,5%	60
LA PERCEGUE 6	3 772	3 833	1,6%	40
SOURCE DE MALEICH TIGNAC	146 400	103 428	-29,4%	80
SOURCE DE COUSTATS	27 181	17 143	-36,9%	80
LE MINIER	4 533	4 327	-4,5%	80
SOURCE DE MALEICH UNAC	55 245	59 961	8,5%	20
CAPTAGE DE VERNAUX	0	0	___%	20
FOUNT LE BAOUS	0	0	___%	60
PRADEL AVAL OU FONTORBE	34 346	14 381	-58,1%	80
FONTFREDE 1 NORD	6 316	4 992	-21%	60
CAPTAGE 2 TRABESSE	7 674	7 598	-1%	40

FONT DE GAZIES	0	0	___%	40
ZAGALS SOURCE INFERIEURE	5 284	1 453	-72,5%	80
Total du volume produit (V1)	2 838 893	2 482 409	-12,6%	61,66

7.3.5.3 Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
Total d'eaux traitées achetées (V2)	0	0	0%	0

7.3.5.4 Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2020 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	764 100	667 038	-12,7%
Abonnés non domestiques	462 767	519 094	12,2%
Total vendu aux abonnés (V7)	1 226 867	1 186 132	-3,3%
Total vendu à d'autres services (V3)	0	0	0%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

7.3.5.5 Autres volumes



	Exercice 2020 en m ³ /an	Exercice 2021 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	38 967	39 009	0,1%
Volume de service (V9)	28 389	24 824	-12,6%

7.3.5.6 Volume consommé autorisé



	Exercice 2020 en m ³ /an	Exercice 2021 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	1 294 223	1 249 965	-3,4%

7.3.6 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 408,6 kilomètres au 31/12/2021 (406,25 au 31/12/2020).

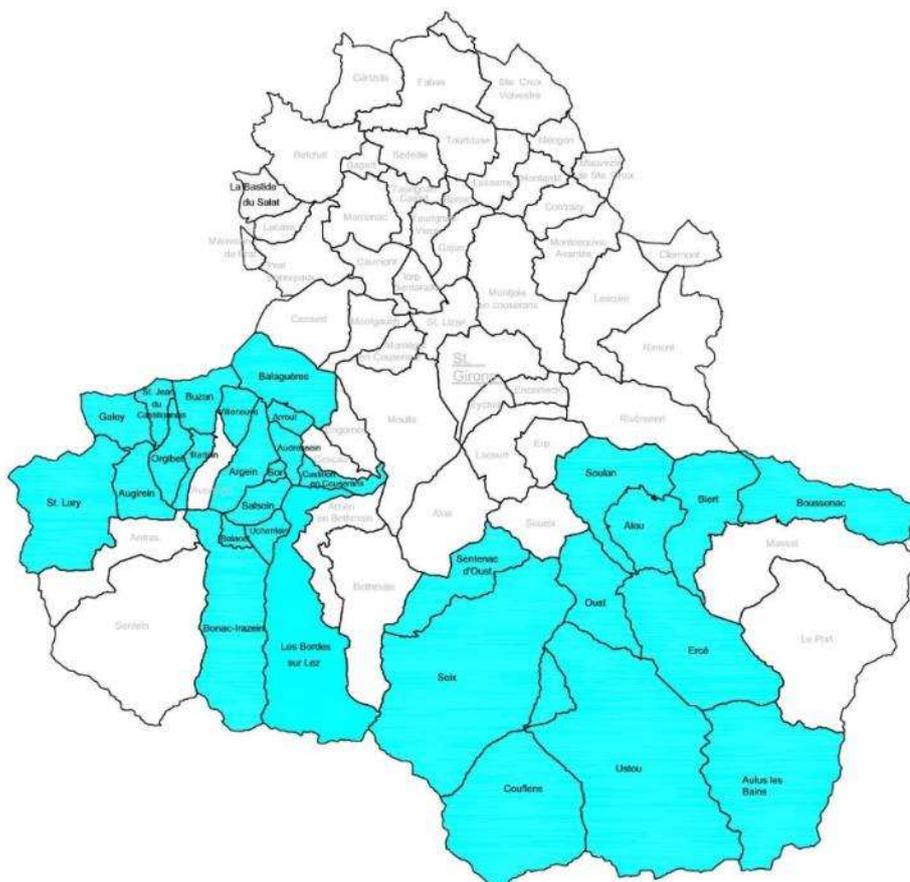
7.3.7 Indicateurs de performance

		Exercice 2020	Exercice 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	21 408	17 947
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	4	4
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	92,8%	92%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	98,6%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	100	100
P104.3	Rendement du réseau de distribution	45,6%	50,4%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	10,9	8,7
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	10,4	8,3
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,58%	0,37%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	60,8%	61,7%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0102	0,0261
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	9,34	8,88
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	5,55	6,37

7.4 Couserans

Les communes adhérentes pour la compétence EAU POTABLE (production et distribution) sont représentées en bleu sur les cartes suivantes découpées par unités territoriales. Celles uniquement adhérentes pour la production sont représentées en hachuré bleu.

 Adhérents Production + Distribution  Adhérents Production  Non Adhérents



7.4.1 Présentation du territoire desservi

Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Aleu, Argein, Arrout, Audressein, Augirein, Aulus-les-Bains, Balacet, Balaguères, Biert, Bonac-Irazein, Bordes-Uchentein, Boussenac, Buzan, Castillon-en-Couserans, Couflens, Ercé, Galey, Illartein, Orgibet, Oust, Saint-Jean-du-Castillonnais, Saint-Lary, Salsein, Seix, Sentenac-d'Oust, Sor, Soulan, Ustou, Villeneuve

7.4.2 Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **11 706** habitants au 31/12/2021 (13 274 au 31/12/2020).

Commentaire : Changement de mode de calcul. Utilisation de la base de la DGCL.

7.4.3 Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **7 685** abonnés au 31/12/2021 (7 708 au 31/12/2020).

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 15,25 abonnés/km au 31/12/2021 (15,4 abonnés/km au 31/12/2020).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,52 habitants/abonné au 31/12/2021 (1,72 habitants/abonné au 31/12/2020).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 56,68 m³/abonné au 31/12/2021. (61,5 m³/abonné au 31/12/2020).

7.4.4 Eaux brutes



7.4.4.1 Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève **1 353 311** m³ pour l'exercice 2021 (1 488 894 pour l'exercice 2020).

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : **100%**.

7.4.4.2 Achats d'eaux brutes

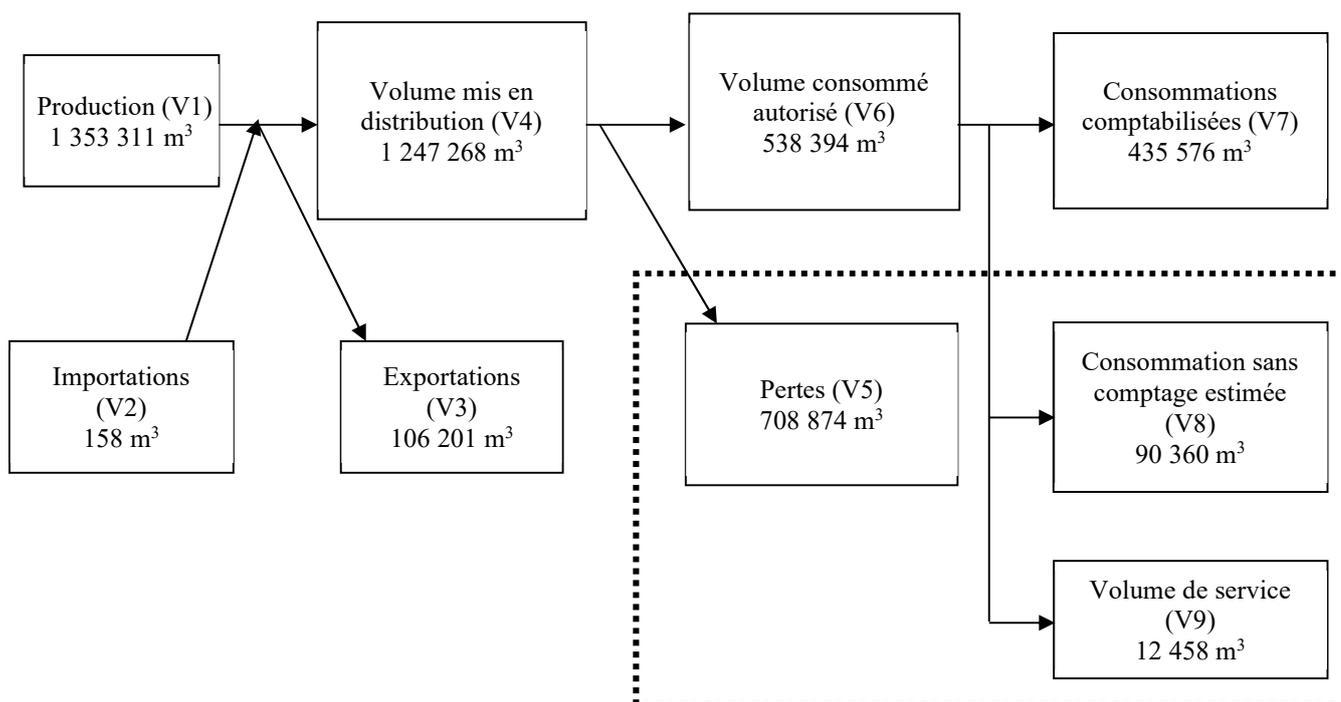


Le service n'achète pas des eaux brutes qu'il traite lui-même.

7.4.5 Eaux traitées



7.4.5.1 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021





Le service a 1 station de traitement, 24 traitements UV, 7 chloration au Cl₂ gazeux et 16 chloration au Cl₂ liquide.

Nom de la station de traitement	Type de traitement
SOULAN	FILTRATION + REMISE A L'EQUILIBRE CALCO CARBONIQUE+ Cl ₂ gazeux
ALEU	Cl ₂ liquide sans énergie (DOSATRON)
ARGEIN	UV
ARROUT (VILLAGE)	Cl ₂ liquide
ARROUT (COLONIE)	UV
AUGIREIN	UV
AULUS LES BAINS	UV
BALAGUERES - ALAS	UV
BALAGUERES - BALAGUE	Cl ₂ gazeux
BONAC IRAZEIN LA MOURÈRE	Cl ₂ liquide sans énergie (DOSATRON)
BORDES UCHENTEIN - BORDES SUR LEZ - RÉSERVOIR	Cl ₂ liquide sans énergie (DOSATRON)
BORDES UCHENTEIN - BORDES SUR LEZ - RIBEROT	UV
BOUSSENAC - ESPIES	UV
BUZAN	Cl ₂ liquide solaire
CASTILLON EN COUSERANS	UV + Cl ₂ gazeux
CASTILLON EN COUSERANS – LAFITTE	Cl ₂ liquide sans énergie (DOSATRON)
COUFLENS	UV
ERCÉ – ESPOUEIX	Cl ₂ liquide sans énergie (DOSATRON)
ERCÉ – GOULOS	Cl ₂ liquide
ERCE- LA GARENNE	UV + Cl ₂ liquide
ERCE – LASCOSTE	UV + Cl ₂ gazeux
GALEY	UV
GALEY – COL DE LA HOURQUE	Cl ₂ liquide solaire
ORGIBET	UV
ORGIBET – HOUNTARILLE	Cl ₂ liquide sans énergie (DOSATRON)
OUST- ANILAC	UV
OUST- ARRIOURE ROUME	UV
OUST- ARROUS	UV
OUST- ESCAMPIS	UV
OUST- LE PLECH	UV + Cl ₂ liquide
OUST- MOUNETOU	UV
OUST- PALOUBART	UV
OUST- SERRELONGUE	UV + Cl ₂ liquide
SALSEIN	Cl ₂ gazeux
SEIX – AUNAC	Cl ₂ liquide solaire
SEIX – SAINT CHRISTAUD	UV + Cl ₂ gazeux
SENTENAC D'OUST	Cl ₂ gazeux
SAINT JEAN DU CASTILLONNAIS	Cl ₂ liquide sans énergie (DOSATRON)
SAINT-LARY - AUTRECH	UV
USTOU - GUZET	UV + Cl ₂ gazeux
VILLENEUVE	Cl ₂ liquide sans énergie (DOSATRON)

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2020 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2021 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
SOURCE BOURDAOU CAPT. DU HAUT	2 972	2 667	-10,3%	80
LE PARISEIN	5 725	6 312	10,2%	80
GANOUX DU HAUT	1 776	2 053	15,6%	80
SERRELONGUE	44	206	368,2%	80
CAP DEL PRAT	24 348	8 227	-66,2%	50
COULANTIC	34 362	24 681	-28,2%	80
SOURCE BOURDAOU DU BAS	2 972	2 667	-10,3%	80
GERAC	151 322	94 331	-37,7%	80
ETANG DE L ASTOUE	0	0	___%	60
LA BOURDASSE ROUZE D EN HAUT	0	0	___%	40
LEOUGERIE 3	670	693	3,4%	40
PRAT DEL BOSC	10 708	9 415	-12,1%	60
SOURCE DE SAUT	2 397	1 089	-54,6%	0
MONCAULT	1 257	984	-21,7%	20
BRAGADA	217	626	188,5%	20
AULIGNAC	16	3 351	20 843,8%	50
MONTARAGON	2 242	3 045	35,8%	40
MOURESOU	4 056	3 461	-14,7%	40
SOURCE DE BERNECH	11 775	10 162	-13,7%	80
SOURCE SAINTE BARBE	11 233	8 844	-21,3%	60
CAPTAGE DE HITE	111	170	53,1%	0
L'ESPOUEIX	12 423	18 200	46,5%	40
FOUNT DE GALAS	0	0	___%	40
FOUNT DE LA BOURDASSE/LATRAPE	1 774	1 772	-0,1%	20
RUSQUE	313	292	-6,7%	80
ARILS	4 055	3 460	-14,7%	40
LAS COSTES CLOT DE CRUZOS	1 190	1 190	0%	40
CAOU DEQUE LES PLAGNOUS	7 652	7 616	-0,5%	50
SOURCE DE COUME ARRAU BIAC RIVE G	111	170	53,1%	60
SOURCE DES EYCHARTS	43	4	-90,7%	50
LA FOUGAREDE JOURTAU	9	170	1 788,9%	40
La MOUSQUERE	463	460	-0,7%	40
MUNDET	218	627	187,6%	20

PEDASSAT-2 PICHAROTS	1 624	1 688	3,9%	40
LA MOURERE HAUTE	3 783	4 476	18,3%	50
PRAT DE LABAT/TARTEIN	2 390	2 670	11,7%	20
SOURCE COUMELADE LUENTEN	329	2 379	623,1%	60
CARTOU	4 056	3 461	-14,7%	40
LA LAOU	26 250	9 390	-64,2%	60
COL DE BOULOGNE	1 685	1 373	-18,5%	40
LAS COSTES CAMP SUBRA	765	765	0%	40
GAJOL	4 056	3 460	-14,7%	40
CELERE AMONT 1 RELAIS	10 708	9 416	-12,1%	60
BICOSTE TAILLADE	8 588	6 016	-29,9%	60
PRADET 2	8 589	6 017	-29,9%	60
ANILHAC	1 435	467	-67,5%	80
LEOUGERIE 1	670	693	3,4%	20
ESCOUMAGNOS	39 933	48 506	21,5%	20
PEDASSAT-1 COUME ROUCH	1 623	1 687	3,9%	20
SARAILLE(Brozi Moures)	3 845	2 633	-31,5%	40
THERS	4 056	3 461	-14,7%	20
AGOUERES MOUILLERE	10 813	10 699	-1,1%	40
ILOUN RUHAU	158	161	1,9%	50
CAMP MACY	4 056	3 461	-14,7%	40
LA PLAGNE L AUBIE	49 345	52 440	6,3%	80
CAOULASSA	4 056	3 461	-14,7%	40
LA COURATE	5 724	6 312	10,3%	80
LEOUGERIE 1	670	693	3,4%	20
PRAT D'ALIS	1 257	985	-21,6%	20
SOURCE DE LA MATECH	3 400	3 400	0%	20
GARENNE	2 501	2 872	14,8%	40
AGOERES CD18	10 813	10 699	-1,1%	40
MATECH	5 154	5 376	4,3%	60
SOURCE DE ESPIAU	3 854	4 476	16,1%	80
RIOU SOURD	1 513	1 336	-11,7%	50
LA MOURERE BASSE	3 783	4 476	18,3%	50
IRAZEIN LA HONTERE	10 309	11 001	6,7%	50
CAP DE PAILLES (CASTET)	2 568	5 399	110,2%	80
LA JASSE PEGUERE	4 055	3 460	-14,7%	40
SAINT MARTIN LE TEILLET	14 445	12 140	-16%	50

LE PAR	4 056	3 461	-14,7%	20
PRADET1	8 589	6 016	-30%	60
LA HOUNT AUTRECH	1 674	2 609	55,9%	60
LES ITTES	4 080	4 080	0%	40
AUCOUS COUME ESCURE ANOS	12 100	5 879	-51,4%	20
LES BERGES GRILLOUS	2 040	2 040	0%	20
SENGOUAGNET	1 620	1 259	-22,3%	40
COUMES JOUBAGNET	154	71	-53,9%	20
LA BARRAQUE	730	692	-5,2%	80
CASTET BAS	753	635	-15,7%	50
LA COSTE DE NABIERES	25 398	23 865	-6%	40
CELERE 2 GALERIE RELAIS	10 708	9 416	-12,1%	60
SOURCE LA CROIX DU TAILLEUR	489	777	58,9%	50
ARTIGUELONGUE	3 494	2 993	-14,3%	60
HOUNDIESSE LAPEYRE	1 516	2 173	43,3%	50
BOURDALIS	4 055	3 461	-14,7%	40
LES TERRES	3 865	1 527	-60,5%	40
SOURCE D ESCAMBRE	1 881	2 063	9,7%	50
CAMPILLOL	4 056	3 460	-14,7%	40
CAMP FREYCH	1 728	2 743	58,7%	60
LE VIGNAT	1 517	2 173	43,2%	50
SOURCE LE MALUC	490	777	58,6%	50
SOURCE DE PATATUS	41	40	-2,4%	0
ESTOURDETS	8 865	7 301	-17,6%	50
LA COUME	745	1 798	141,3%	50
ESCORNEVACA	11 230	3 838	-65,8%	60
COUMEMALE	10 814	10 700	-1,1%	40
AUGUE LES PELUZAS	18 701	22 709	21,4%	60
COUMELARY	240	261	8,8%	20
BATAILLET	11	4	-63,6%	20
COUMANIE LA ROUERE	255	249	-2,4%	40
A COUSTAT DE ESCURE ILLOUS	2 040	3 951	93,7%	20
PRAT DEL MESTRE	10 708	9 416	-12,1%	60
LACOUCH	15 728	17 497	11,2%	60
MAYNE PEDRAT	8 272	13 615	64,6%	40
L'ESCARRAT	4 855	8 473	74,5%	40
LE RABE	1 308	1 259	-3,8%	80

CABIROL	55 555	51 996	-6,4%	80
SOURCE D AROS	841	474	-43,6%	40
SOURCE DE L'ARGEN	5 765	8 246	43%	40
MIRAMONT	307	235	-23,4%	80
PRAT DEL BOSC AVAL	10 708	9 416	-12,1%	60
LA RABE SUPERIEURE	1 309	1 259	-3,8%	80
SOURCE DE NABIERES SUD	25 398	23 866	-6%	40
GOULAUZES	1 191	1 158	-2,8%	80
CAPTAGE PALETTE MCA2	10 709	9 415	-12,1%	60
LA SOULEILLE PASSADE	66 163	60 431	-8,7%	80
BOUTEILLE SUPERIEUR	41 878	40 356	-3,6%	60
SOURCE CENTRE ACCUEIL PLA DE LA LAU	348	385	10,6%	60
LA MOUSQUERE NARDIOU RESERVOIR	3 992	3 666	-8,2%	50
LADOUX	263 822	261 224	-1%	60
GUINDOULET COTE BOUSSENAC	4 056	3 461	-14,7%	60
LOUBERE 1 HAUT VERS GALEY	1 363	2 872	110,7%	80
FOUNT FROIDE	59 959	51 426	-14,2%	40
THERESE	26 088	29 956	14,8%	40
RIOU	632	711	12,5%	50
SOURCE MONTCAOUT	4 457	2 645	-40,7%	60
LOUBERE 2 BAS	2 147	3 246	51,2%	60
SOURCE DE PIECH	3 782	4 475	18,3%	0
GUINDOULET COTE SAURAT	4 056	3 461	-14,7%	60
HONTAYDE	1 363	2 872	110,7%	80
GANOUX BAS PRES DE L ABREUVOIR	1 775	2 053	15,7%	80
LOUZADECH	53 690	37 650	-29,9%	50
FOUGAROU	59 959	51 426	-14,2%	80
SOURCE LACHEIN SUP BOUSSARACH	8 569	11 872	38,5%	60
SOURCE BOURDAOU CAPT. DU MILIEU	2 972	2 667	-10,3%	80
LAMOUSQUERE SUP NARDIOU	3 993	3 666	-8,2%	50
LES GOULOS	9 526	11 188	17,4%	20
BAREILLE	347	445	28,2%	60
LA RUERE	4 055	3 461	-14,7%	20
Total du volume produit (V1)	1 488 894	1 353 311	-9,1%	57,93

7.4.5.3 Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
SIE COUSERANS	188	158	-16%	40
Total d'eaux traitées achetées (V2)	188	158	-16%	40

Source : Relève des compteurs généraux

7.4.5.4 Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2020 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	335 414	335 581	0,1%
Abonnés non domestiques	138 654	99 995	-27,9%
Total vendu aux abonnés (V7)	474 068	435 576	-8,1%
CC COUSERANS PYRÉNÉES ⁽²⁾	50 114	60 616	20,96%
STATION DE SKI DE GUZET ⁽²⁾	93 552	44 641	-52,28%
Total vendu à d'autres services (V3)	143 666	106 201	-26,1%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

Source : Relève des compteurs généraux

7.4.5.5 Autres volumes



	Exercice 2020 en m3/an	Exercice 2021 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	90 360	90 360	0%
Volume de service (V9)	13 454	12 458	-7,4%

7.4.5.6 Volume consommé autorisé



	Exercice 2020 en m3/an	Exercice 2021 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	577 882	538 394	-6,8%

7.4.6 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



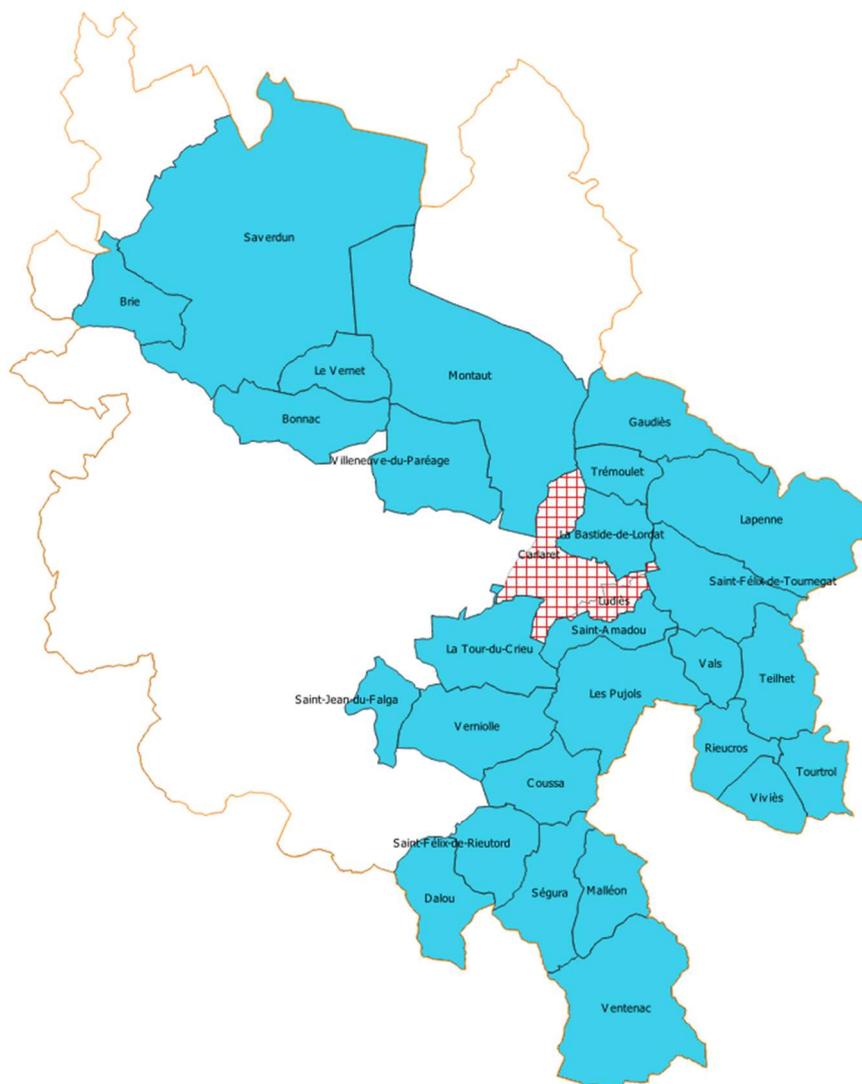
Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 503,82 kilomètres au 31/12/2021 (500,66 au 31/12/2020).

7.4.7 Indicateurs de performance

		Exercice 2020	Exercice 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	13 274	11 706
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	4	4
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	84,6%	87%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	98,8%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	100	100
P104.3	Rendement du réseau de distribution	48,5%	47,6%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	4,8	4,4
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	4,2	3,9
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,19%	0,2%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	57,6%	57,9%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0082	0,0069
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	5,45	9,5
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	3,89	4,42

7.5 Basse Ariège

Les communes adhérentes pour la compétence EAU POTABLE (production et distribution) sont représentées en bleu sur les cartes suivantes découpées par unités territoriales. Celles uniquement adhérentes pour la production sont représentées en hachuré bleu.



7.5.1 Présentation du territoire desservi

Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Bonnac, Brie, Coussa, Dalou, Gaudiès, La Bastide-de-Lordat, La Tour-du-Crieu, Lapenne, Le Carlarret, Le Vernet, Les Pujols, Ludiès, Malléon, Montaut, Rieucros, Saint-Amadou, Saint-Félix-de-Rieutord, Saint-Félix-de-Tourneгат, Saint-Jean-du-Falga, Saverdun, Ségura, Teilhet, Tourtrol, Trémoulet, Vals, Ventenac, Verniolle, Villeneuve-du-Paréage, Viviès

7.5.2 Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **22 637** habitants au 31/12/2021 (24 209 au 31/12/2020).

7.5.3 Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **10 904** abonnés au 31/12/2021 (10 832 au 31/12/2020).

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 16,82 abonnés/km au 31/12/2021 (16,9 abonnés/km au 31/12/2020).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,08 habitants/abonné au 31/12/2021 (2,23 habitants/abonné au 31/12/2020).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 113,66 m³/abonné au 31/12/2021. (112,1 m³/abonné au 31/12/2020).

7.5.4 Eaux brutes



7.5.4.1 Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève **1 978 026** m³ pour l'exercice 2021 (2 117 670 pour l'exercice 2020).

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : **8%**.

7.5.4.2 Achats d'eaux brutes

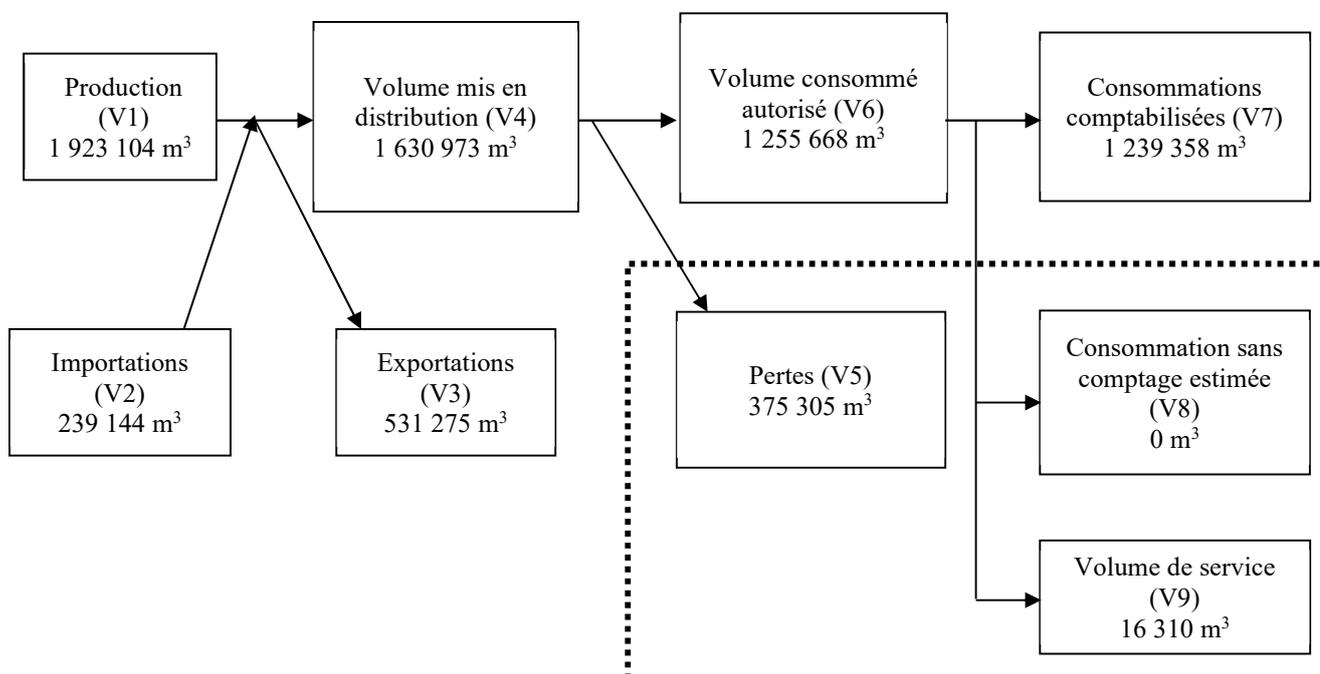


Le service n'achète pas des eaux brutes qu'il traite lui-même

7.5.5 Eaux traitées



7.5.5.1 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021



7.5.5.2 Production



Le service a 1 station de traitement, 1 traitement UV et 3 chloration au Cl₂ gazeux et 1 chloration au Cl₂ liquide.

Nom de la station de traitement	Type de traitement
LA TOUR DU CRIEU	Décantation, coagulation, ozonation, filtration sur CAG, remise à l'équilibre calco-carbonique, UV et chloration
SAINT JEAN DU FALGA	UV + Cl ₂ gazeux (CHLOROBLOC : préparateur d'eau traitée)
SAVERDUN – TÉLÉGRAPHE	Cl ₂ gazeux
SAVERDUN – GAUBERT	Cl ₂ gazeux
VENTENAC - SEIGNEURIX	Cl ₂ liquide

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2020 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2021 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
ARIEGE MERAS	16 680	0	-100%	80
ARIEGE FAURE JEAN	1 858 920	1 762 523	-5,2%	80
MONIE	181 760	160 581	-11,7%	50
Total du volume produit (V1)	2 057 360	1 923 104	-6,5%	77,49

7.5.5.3 Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2020
SIVOM DU TERREFORT	9 066	0	-100%	80
SPEHA	204 836	236 587	15,50%	80
UTE PAYS DE FOIX	6 353	2 557	-95,99%	60
Total d'eaux traitées achetées (V2)	220 255	239 144	8,6%	80

Source : Relève des compteurs généraux

7.5.5.4 Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2020 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	1 106 259	1 059 705	-4,2%
Abonnés non domestiques	107 958	179 653	66,4%
Total vendu aux abonnés (V7)	1 214 217	1 239 358	2,1%
COMMUNE DE VARILHES ⁽²⁾	698	1 046	49,86%
COMMUNE DE LUDIES	4 745	4 887	2,99%
COMMUNE DE LE CARLARET	20 624	17 376	-15,75%
CHIVA	55 476	50 598	-8,79%
UTE PAYS DE FOIX	20 745	12 964	-37,51%
UTE PAYS CATHARES	438 791	444 404	1,28%
Total vendu à d'autres services (V3)	541 079	531 275	-1,8%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

Source : Relève des compteurs généraux

7.5.5.5 Autres volumes



	Exercice 2020 en m3/an	Exercice 2021 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	0	0	___%
Volume de service (V9)	17 367	16 310	-6,1%

7.5.5.6 Volume consommé autorisé



	Exercice 2020 en m3/an	Exercice 2021 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	1 231 584	1 255 668	2%

7.5.6 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 648,29 kilomètres au 31/12/2021 (640,88 au 31/12/2020).

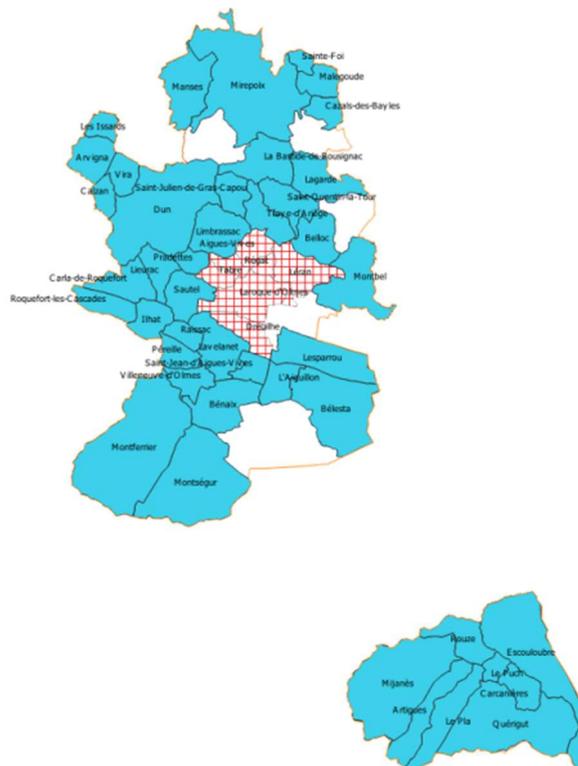
7.5.7 Indicateurs de performance

		Exercice 2020	Exercice 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	24 209	22 637
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	4	4
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	105	105
P104.3	Rendement du réseau de distribution	77,8%	82,6%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	2,2	1,7
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	2,2	1,6
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,09%	0,07%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	77,5%	77,8%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0303	0,0693
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	3,05	3,39
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	3,79	3,76

7.6 Pays Cathare – Quérigut

Les communes adhérentes pour la compétence EAU POTABLE (production et distribution) sont représentées en bleu sur les cartes suivantes découpées par unités territoriales. Celles uniquement adhérentes pour la production sont représentées en hachuré bleu.

 Adhérents Production + Distribution  Adhérents Production  Non Adhérents



7.6.1 Présentation du territoire desservi

Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Artigues, Arvigna, Belloc, Bélesta, Bénéaix, Calzan, Carcanières, Carla-de-Roquefort, Cazals-des-Baylès, Dun, Escouloubre, Ilhat, L' Aiguillon, La Bastide-de-Bousignac, Lagarde, Lavelanet, Le Pla, Le Puch, Les Issards, Lesparrou, Lieurac, Limbrassac, Malegoude, Manses, Mijanès, Mirepoix, Montbel, Montferrier, Montségur, Pradettes, Péréille, Quérigut, Raissac, Roquefort-les-Cascades, Rouze, Saint-Jean-d'Aigues-Vives, Saint-Julien-de-Gras-Capou, Saint-Quentin-la-Tour, Sainte-Foi, Sautel, Troye-d'Ariège, Villeneuve-d'Olmes, Vira

7.6.2 Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **20 590** habitants au 31/12/2021 (22 994 au 31/12/2020).

Commentaire : Changement de mode de calcul. Utilisation de la base de la DGCL.

7.6.3 Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 12 205 abonnés au 31/12/2021 (12 144 au 31/12/2020).

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 19,77 abonnés/km au 31/12/2021 (19,68 abonnés/km au 31/12/2020).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,69 habitants/abonné au 31/12/2021 (1,89 habitants/abonné au 31/12/2020).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 90,33 m³/abonné au 31/12/2021. (112,47 m³/abonné au 31/12/2020).

7.6.4 Eaux brutes

7.6.4.1 Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève 2 243 848 m³ pour l'exercice 2021 (2 121 227 pour l'exercice 2020).

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

7.6.4.2 Achats d'eaux brutes

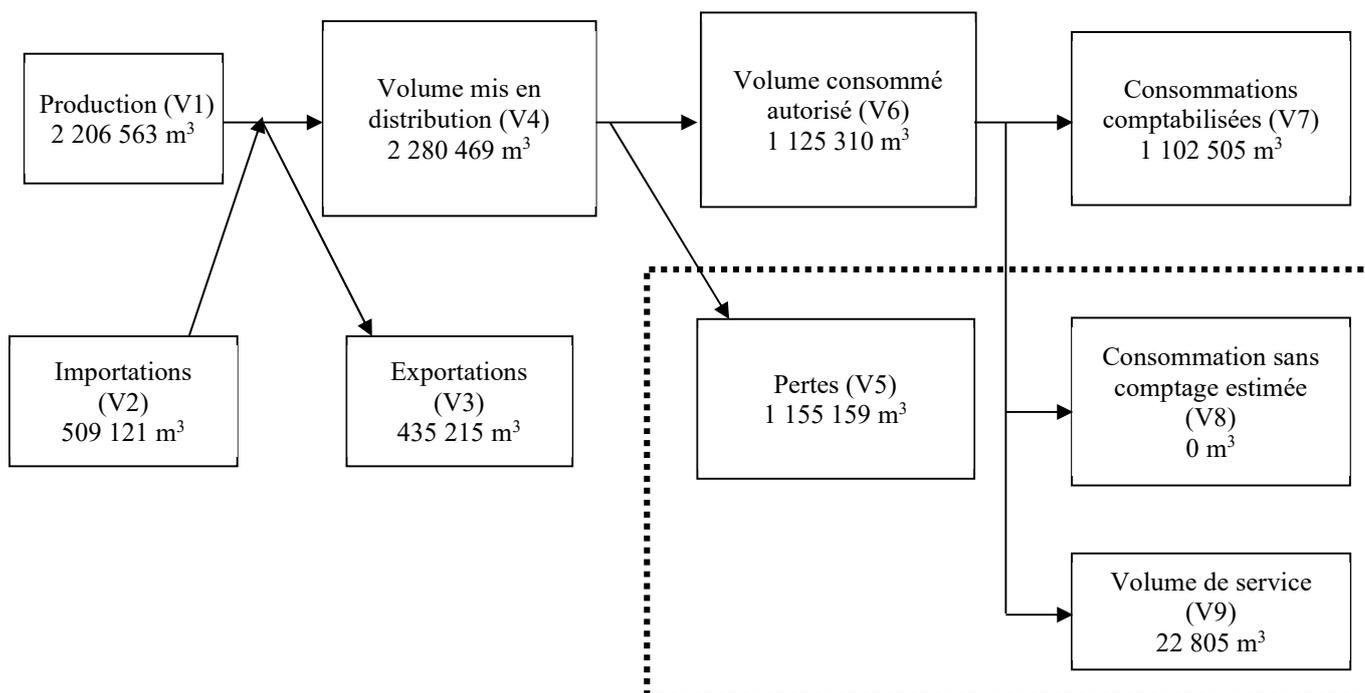


Le service n'achète pas des eaux brutes qu'il traite lui-même.

7.6.5 Eaux traitées



7.6.5.1 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021





Le service a 2 stations de traitement, 7 traitements UV, 3 chlорations au Cl₂ gazeux et 10 chlорations au Cl₂ liquide.

Nom de la station de traitement	Type de traitement
BELESTA	Ultra filtration + Cl ₂ gazeux
MONTFERRIER	Filtration + Cl ₂ gazeux
BELESTA- COL DEL TEIL	UV
BENAIX- BIGOT	UV + Cl ₂ liquide
BENAIX- MORENCI	UV + Cl ₂ liquide
L'HERM- FIELETTE	UV + Cl ₂ liquide
MIJANES	UV
MIJANES – STATION DE SKI	Cl ₂ liquide
MIREPOIX – RAMOUNDE	Cl ₂ gazeux
MIREPOIX – GASCOUS	Cl ₂ liquide
MIREPOIX – BARTHAS	Cl ₂ liquide
MONTBEL	Cl ₂ gazeux (CHLOROBLOC : préparateur d'eau traitée)
MONTFERRIER- LES MONTS D'OLMES	UV
MONTSÉGUR	Cl ₂ liquide
PÉREILLE D'EN HAUT	Cl ₂ liquide
PÉREILLE D'EN BAS	Cl ₂ liquide
QUÉRIGUT	Cl ₂ liquide avec une injection sur chacune des 2 zones
ROQUEFORT LES CASCADES	UV + Cl ₂ gazeux (CHLOROBLOC : préparateur d'eau traitée)

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2020 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2021 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
CAPTAGE DE REGONIS HAUT	103	61	-40,8%	20
MOUR NEGRE 3	2 852	4 815	68,8%	20
GABARUT	5 964	5 632	-5,6%	80
CAPTAGE DE LA PEYREGADE	7 309	1 700	-76,7%	20
MIJANES LATRABE	447	1 775	297,1%	40
SOURCE DE LA COUME	227	227	0%	20
CAPTAGE REGONIS BAS	103	62	-39,8%	20
FONT BERGENS 2	302 465	307 779	1,8%	60
CADEILLOU	302 465	307 779	1,8%	60
MARSOL	299 987	346 140	15,4%	80
RECTOR N°2	5 964	5 632	-5,6%	80
FOUNT BERGENS 1	604 928	615 557	1,8%	60
MOUR NEGRE 1	2 853	4 815	68,8%	20
SOURCES MOUILLERES	8 274	9 297	12,4%	50
SOURCE DE CAYCHALET	1 540	1 463	-5%	40

LE LAVOIR FOUNT CAOUDE	63 161	2 116	-96,7%	50
CAPTAGE DE FREMIS	6 955	5 041	-27,5%	20
PICHE	8 275	9 297	12,3%	50
FRANCICOTS	982	1 037	5,6%	20
RECTOR NO1	5 964	5 632	-5,6%	80
SOURCE DE TERREFORT	781	690	-11,7%	20
ORJAC	8 275	9 296	12,3%	40
FONTANALS DE CRESPIYS	7 813	11 474	46,9%	80
PRAT D'ENCOILLE	19 485	56 710	191%	20
SOURJADE LE LINAS PASTOUS	1 341	2 674	99,4%	80
SOURJADE 2 PONT DES PASTOUS	1 341	2 674	99,4%	80
MOUR NEGRE 2	2 853	4 815	68,8%	50
MORENCI	641	640	-0,2%	20
SOURCE DE LA POURCATIERE BAS	1 645	2 049	24,6%	20
BORDES DE BAS	1 263	1 441	14,1%	40
SOURCE DU CARME	561	454	-19,1%	40
SOURJADE 3 PONT DES PASTOUS	1 341	2 674	99,4%	80
CERISSA	11 105	4 865	-56,2%	50
SOURJADE 4 PONT DES PASTOUS	1 342	2 675	99,3%	80
FONTESTORBES	187 276	191 903	2,5%	60
MONTUSSAT SUPERIEUR	11 105	4 866	-56,2%	50
SOURCE DE LA POURCATIERE-HAUT FREYCHENET	1 646	2 050	24,5%	20
JASSE CAUDE	38 970	113 420	191%	40
CAPTAGE PEYROT	227	227	0%	20
CAPTAGE DE POUTOU	226	226	0%	20
POUNTET DE LA PEYRE	62	2 908	4 590,3%	80
CAPTAGE RESERVOIR RAMIER	170	170	0%	20
FORAGE CHALABRE	8 621	10 130	17,5%	0
CAPTAGE MARTINAT 1	449	516	14,9%	20
CAPTAGE CAILHOL D'EN BAS	3 884	2 212	-43%	40
PRAT D'AMONT	102 761	116 957	13,8%	60
CERIES 1 HAUT	1 938	619	-68,1%	20
CAPTAGE DE PIGAILLOUS	760	889	17%	20
MARROU LASERRE DE MAROU	2 212	90	-95,9%	0
FIALETTES HERM	26 255	17 751	-32,4%	80

CERIES 2 BAS	1 939	620	-68%	20
CAPTAGE MARTINAT 3	449	517	15,1%	20
CAPTAGE MARTINAT 2	449	516	14,9%	20
FONTAINE DE LABATUT	2011	988	-50,87%	0
Total du volume produit (V1)	2 080 004	2 206 563	6,08%	60,51

7.6.5.3 Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2020
UTE BASSE ARIEGE	438 791	438 497	-0,07%	77,5
SYNDICAT SUD ORIENTAL	22 293	24 188	8,50%	70
SIVOM DE LA VALLEE DE LA VIXIEGE	36 738	36 738	_%	70
COMMUNE DE RIVEL	2 119	1 409	-33,51%	
SYNDICAT LA BASTIDE SUR L'HERS LE PEYRAT	4 390	3 747	-14,65%	60
SIE PAYS D'OLMES	8 491	4 542	-46,51%	64
Total d'eaux traitées achetées (V2)	512 822	509 121	-0,7%	71

Source : Relève des compteurs généraux

7.6.5.4 Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2020 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	911 835	907 370	-0,5%
Abonnés non domestiques	454 018	195 135	-57%
Total vendu aux abonnés (V7)	1 365 853	1 102 505	-19,3%
VEOLIA AUDE	11 381	7 389	-35,08%
COMMUNE DE PLAVILLA	640	461	-27,97%
UTE PAYS DE FOIX	1 262	1 044	-17,27%
SIE PAYS D'OLMES	441 917	426 321	-3,53%
Total vendu à d'autres services (V3)	455 200	435 215	-4,4%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

Source : Relève des compteurs généraux

7.6.5.5 Autres volumes



	Exercice 2020 en m3/an	Exercice 2021 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	0	0	___%
Volume de service (V9)	21 376	22 805	6,7%

7.6.5.6 Volume consommé autorisé



	Exercice 2020 en m3/an	Exercice 2021 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	1 387 229	1 125 310	-18,9%

7.6.6 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

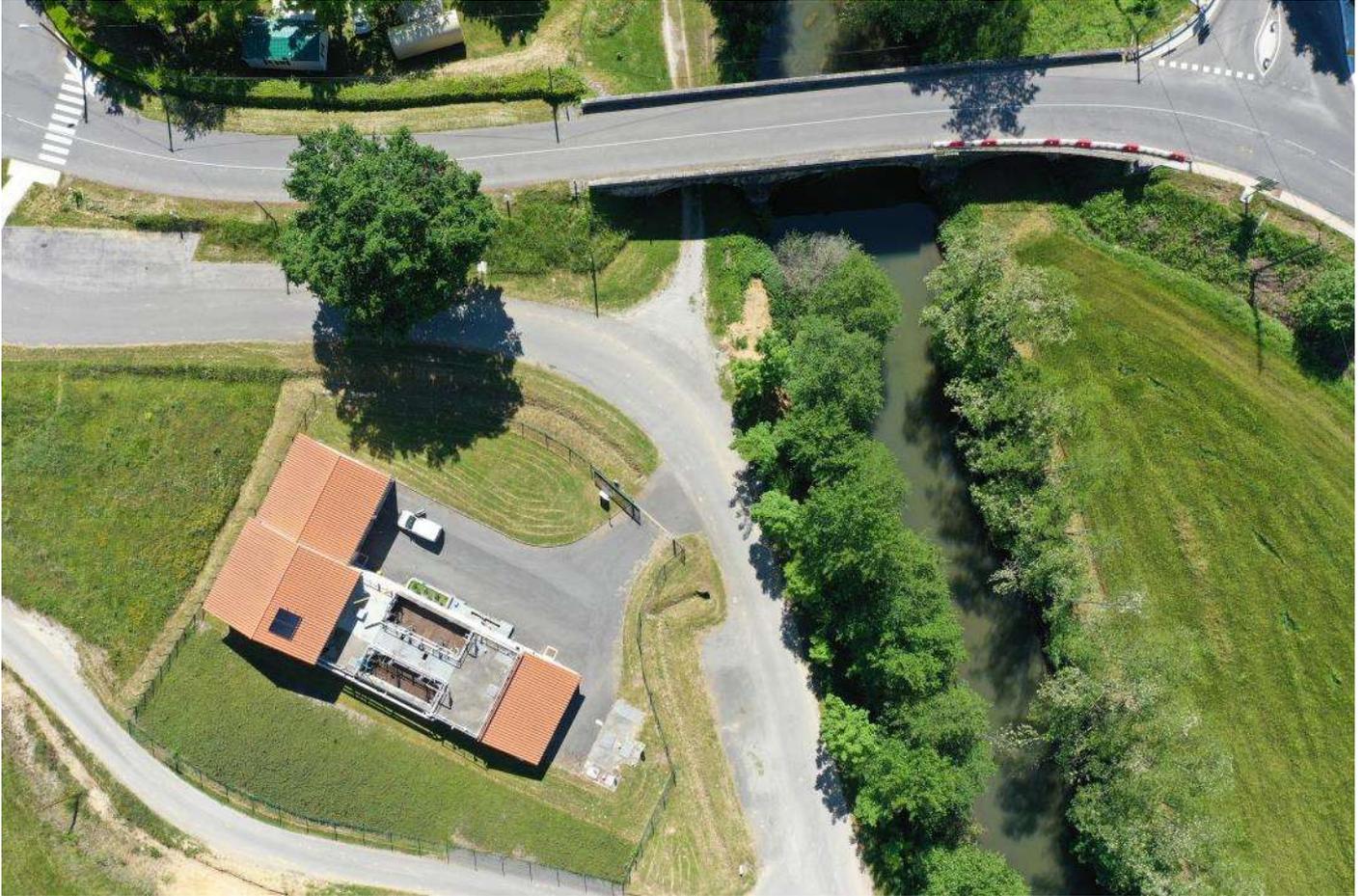


Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **617,5** kilomètres au 31/12/2021 (616,98 au 31/12/2020).

7.6.7 Indicateurs de performance

		Exercice 2020	Exercice 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	22 994	20 590
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	4	4
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	95,8%	98,5%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	99,7%	98,6%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	100	100
P104.3	Rendement du réseau de distribution	71,1%	57,5%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	3,4	5,2
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	3,3	5,1
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,52%	0,41%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	62,9%	62,5%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,029	0,0953
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	7,25	6,31
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	5,85	7,62

ASSAINISSEMENT COLLECTIF



1 Caractérisation technique du service

1.1 Mode de gestion du service



Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

1.2 Estimation de la population desservie (D201.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **98 673** habitants au 31/12/2021.

Commentaire : Changement de mode de calcul. Utilisation de la base de la DGCL.

1.3 Nombre d'abonnés



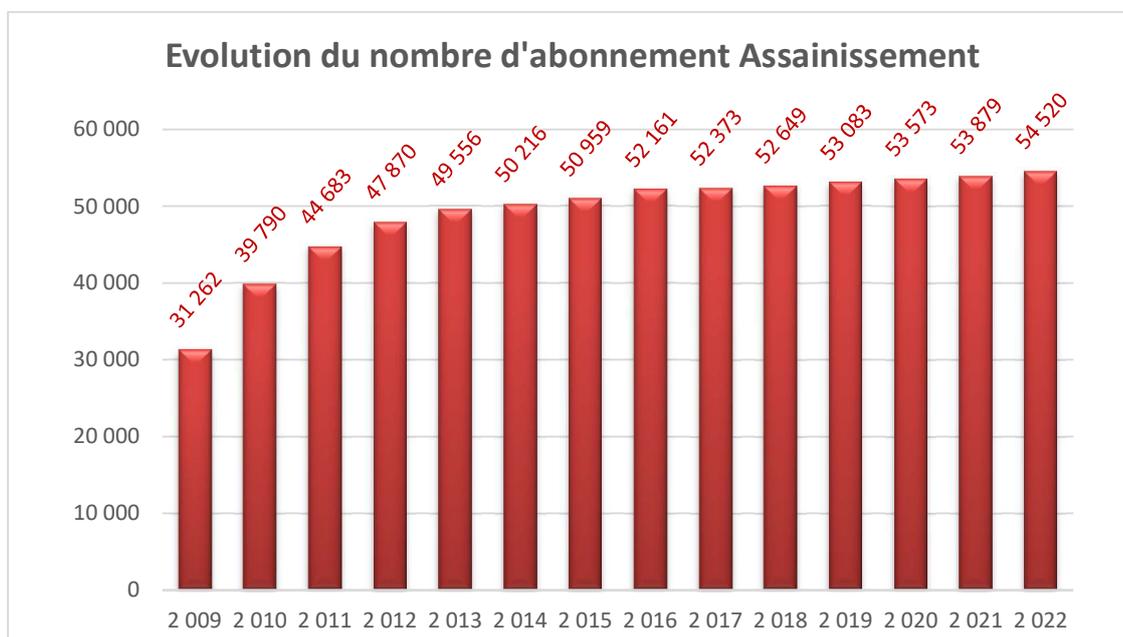
Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **54 520** abonnés au 31/12/2020 (53 879 au 31/12/2021).

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 96 963.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 56,61 abonnés/km au 31/12/2021.

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 1,81 habitants/abonné au 31/12/2021.



1.4 Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2021 en m ³
Total des volumes facturés aux abonnés par le SMDEA	3 877 309	3 433 319
Total des volumes facturés aux abonnés de Pamiers	864 964	658 061
Total	4 742 273	4 091 380

1.5 Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 14 au 31/12/2021 (14 au 31/12/2020).

1.6 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 12,47 km de réseau unitaire hors branchements,
 - 950,06 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,
- soit un linéaire de collecte total de 962,53 km (956,27km au 31/12/2020).

1.7 Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 143 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

1.8 Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.8.1 Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Les ouvrages d'épuration ont produit 1 280,70 tMS en 2020 (1 105,21 tMS en 2020).

1.8.2 Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Il a été évacué 1 280,70 tMS en 2020 (1 105,21 tMS en 2020).

2 Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1 Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) ⁽¹⁾	20,41 €/m ²	21,46 €/m ²
Participation aux frais de branchement	Fonction du montant de la tranche de travaux	

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement	70 €	71 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,46 €/m ³	1,52 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,25 €/m ³	0,25 €/m ³

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

Délibération du 15/12/2021 effective à compter du 01/01/2022 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.

Délibération du 15/12/2021 effective à compter du 01/01/2022 fixant les frais d'accès au service

Délibération du 19/02/2015 effective à compter du 11/03/2015 fixant la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif.

Délibération du 12/07/2012 effective à compter du 31/12/2012 fixant la participation aux frais de branchement.

2.2 Facture d'eau type (D102.0)

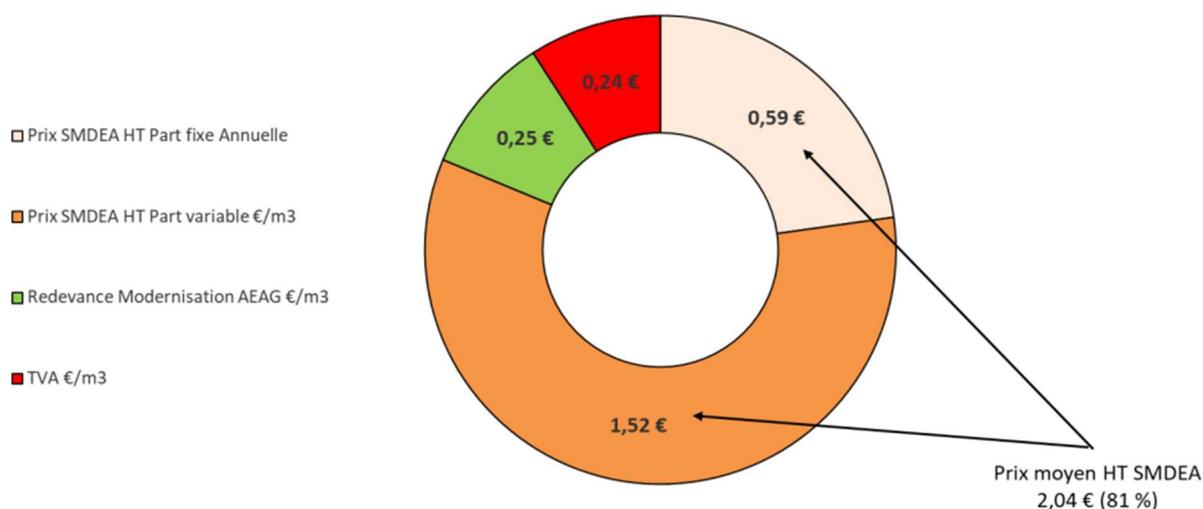


Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	70,00	71,00	1,43%
Part proportionnelle	175,20	182,40	4,11%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	245,20	253,40	3,34%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	30,00	30,00	_%
TVA	27,52	28,34	2,98%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	57,52	58,34	1,43%
Total	302,72	311,74	2,98%
Prix TTC au m³	2,52	2,60	3,17%

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle : sur la base d'une relève réelle et d'une relève estimée.

Prix du m³ assainissement en 2022
2,60 € TTC



2.3 Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €
Redevance eaux usées	10 831 039,91	11 159 328,69
Redevance modernisation des réseaux	927 836,10	960 185,97
Régularisations (+/-)		
Total recettes de facturation	11 758 876,01	12 119 514,66
Recettes de raccordement	565 497,30	772 253,22
Prime de l'Agence de l'Eau	126 851,00	257 679,00
Recettes liées aux travaux	353 978,76	399 492,75
Autres recettes (vidange de fosses, dépotage, participation de collectivités, ...)	657 226,66	612 792,56
Total autres recettes	1 703 553,72	2 042 217,53
Total des recettes	13 462 429,73	14 161 732,19

Source : *Compte administratif*

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2021 : 12 119 514,66 € (11 758 876,01 € au 31/12/2020).

3 Indicateurs de performance

3.1 Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 56,23% des 96 963 abonnés potentiels (54,95% pour 2020).

3.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	13
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		81%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	76%	12
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	55%	10
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	120

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 90 pour l'exercice 2020 (90 pour 2019).

3.3 Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est **63** (100 en 2020).

3.4 Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité des équipements des STEU est **92** (92 en 2020).

3.5 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est **94** (78 en 2020).

3.6 Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est **100%** (100% en 2020).

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.7 Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)



L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2020, 24 demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2021, le taux de débordement des effluents est de 0,162 pour 1000 habitants (0,205 en 2020).

3.8 Points noirs du réseau de collecte (P252.2)



Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privées des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2020 : 41 (contre 35 en 2019)

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le nombre de points noirs est de 5,4 par 100 km de réseau (4,3 en 2020).

3.9 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2017	2018	2019	2020	2021
Linéaire renouvelé en km	0,27	0,41	2,21	1,71	10,87
Taux de renouvellement annuel en %	0,03	0,04	0,23	0,18	1,13

Au cours des 5 derniers exercices, 15,47 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 0,32% (0,12% en 2020).

3.10 Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)



Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU selon la formule suivante :

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} * 100$$

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO₅ arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est 98,6 (95,4 en 2020)

3.11 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)



La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2020	Exercice 2021
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui	Oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Oui	Oui
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Oui	Oui
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Non	Non
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Non	Non
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Non	Non

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est **50** (50 en 2020).

3.12 Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

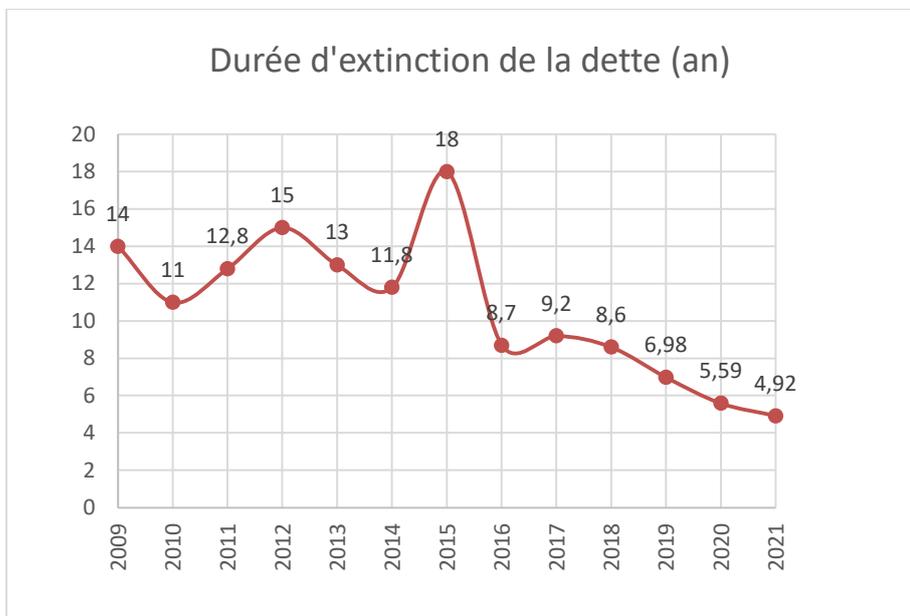


La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette en €	30 069 106,99	27 083 137,60
Epargne brute annuelle en €	5 381 136,30	5 506 495,08
Durée d'extinction de la dette en années	5,59	4,92

Source : *Compte administratif*



3.13 Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2019 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2019	2,78	3,04

3.14 Taux de réclamations (P258.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

- Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues Oui Non
- Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 0
- Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 496

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2020, le taux de réclamations est de 2,19 pour 1000 abonnés (5,21 pour 2020).

4 Financement des investissements

4.1 État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		30 069 106,99	27 083 137,60
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	2 909 682,31	2 740 896,12
	en intérêts	945 998,88	841 855,27

Source : *Compte administratif*

4.2 Amortissements



Pour l'année 2021, la dotation aux amortissements a été de 5 042 578,97 € (4 675 276,18 € en 2020).

5 Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

76 740,62 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0162 €/m³ pour l'année 2020 (0,0088 pour 2020).

6 Tableau récapitulatif des indicateurs

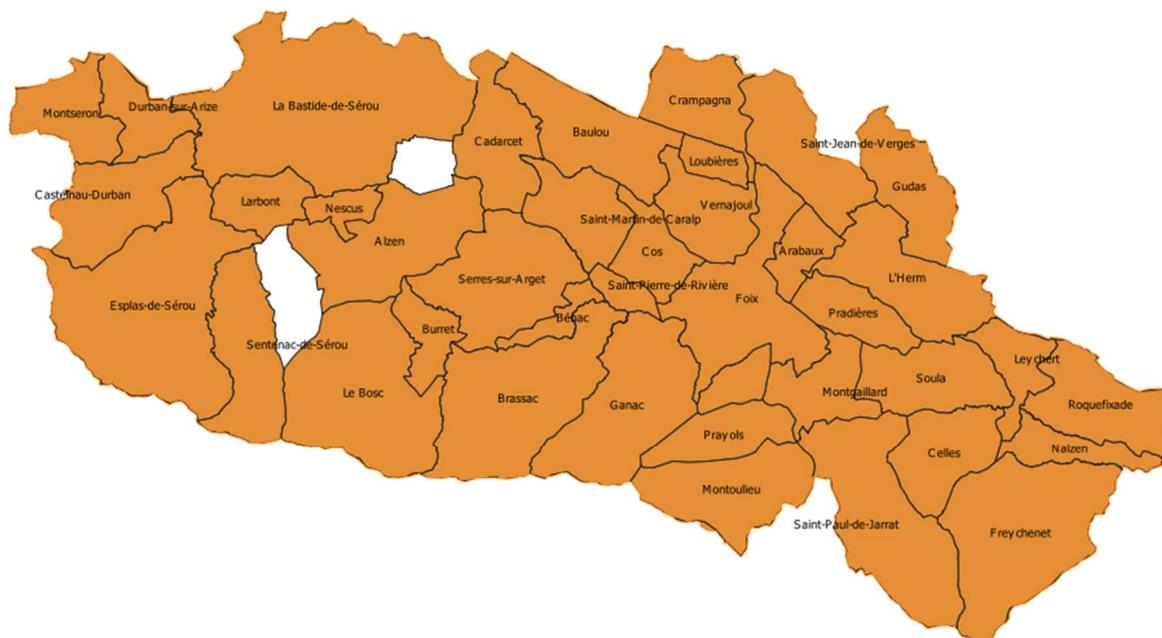
		Valeur 2020	Valeur 2020
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	114 094	98 673
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	14	14
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	1 105,21	1 280,70
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,52	2,60
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	54,95%	56,23%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	90	100
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	63%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	92%	92%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	78%	94%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0088	0,0162
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0,205	0,162
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	4,3	5,4
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,12%	0,32%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	95,4%	98,6%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	50	50
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	5,59	4,92
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	2,78%	3,04%
P258.1	Taux de réclamation [nb/1000ab]	5,21	2,19

7 Déclinaison à l'échelle des Unités Territoriales

Les communes adhérentes pour la compétence assainissement (collectif et non collectif – SPANC) sont représentées en orange sur les cartes suivantes découpées par unités territoriales. Les cellules des communes qui disposent du service d'assainissement collectif sont orangées.



7.1 Pays de Foix



7.1.1 Présentation du territoire desservi



Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Alzen, Arabaux, Baulou, Brassac, Bénéac, Cadarcet, Castelnau-Durban, Celles, Cos, Crampagna, Durban-sur-Arize, Esplas-de-Sérou, Ferrières-sur-Ariège, Foix, Freychenet, Ganac, Gudas, L' Herm, La Bastide-de-Sérou, Larbont, Leychert, Loubières, Montgaillard, Montoulieu, Montseron, Nalzen, Nescus, Pradières, Prayols, Roquefixade, Saint-Jean-de-Verges, Saint-Paul-de-Jarrat, Saint-Pierre-de-Rivière, Sentenac-de-Sérou, Serres-sur-Arget, Soulan, Suzan, Vernajoul

7.1.2 Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **16 864** habitants au 31/12/2021 (18 183 au 31/12/2020).

Commentaire: Changement de mode de calcul. Utilisation de la base de la DGCL

7.1.3 Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 8 954 abonnés au 31/12/2021 (8 892 au 31/12/2020).

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 15 478.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 51,86 abonnés/km) au 31/12/2021. (52,09 abonnés/km au 31/12/2020).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 1,88 habitants/abonné

7.1.4 Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 2 au 31/12/2021 (2 au 31/12/2020).

7.1.5 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 2,04 km de réseau unitaire hors branchements,
- 170,63 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 172,67 km (170,72 km au 31/12/2020).

7.1.6 Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 16 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

7.1.7 Indicateurs de performance

		Valeur 2020	Valeur 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	18 183	16 864
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	2	2
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	253,7	311,6
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	57,45%	57,85%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	101	101
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	32%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	96%	99%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0045	0,0047
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0,385	0,119
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	4,7	5,2
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,22%	0,71%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	100%	100%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	90	90
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	7,09	6,59

7.2 Arize Lèze Volvestre

Les communes adhérentes pour la compétence assainissement (collectif et non collectif – SPANC) sont représentées en orange sur les cartes suivantes découpées par unités territoriales. Les cellules des communes qui disposent du service d'assainissement collectif sont orangées.

 Adhérents Assainissement

 Non Adhérents



7.2.1 Présentation du territoire desservi

- **Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Artigat, Campagne-sur-Arize, Carla-Bayle, Castagnac, Castex, Castéras, Daumazan-sur-Arize, Gensac-sur-Garonne, Latrape, Le Fossat, Le Mas-d'Azil, Les Bordes-sur-Arize, Lézat-sur-Lèze, Massabrac, Montaut, Montesquieu-Volvestre, Montégut-Plantaurel, Pailhès, Sabarat, Saint-Martin-d'Oydes, Saint-Sulpice-sur-Lèze, Saint-Ybars

7.2.2 Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **10 551** habitants au 31/12/2021 (13 095 au 31/12/2020).

Commentaire: Changement de mode de calcul. Utilisation de la base de la DGCL

7.2.3 Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **6 202** abonnés au 31/12/2021 (5 792 au 31/12/2020).

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 12 077.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 55,63 abonnés/km au 31/12/2021. (52,15 abonnés/km au 31/12/2020).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 1,7 habitants/abonné au 31/12/2021. (2,26 habitants/abonné au 31/12/2020).

7.2.4 Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de **2** au 31/12/2021 (**2** au 31/12/2020).

7.2.5 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- **0,61** km de réseau unitaire hors branchements,
- **110,87** km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de **111,48** km (**111,06** km au 31/12/2020).

7.2.6 Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère **29** Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

7.2.7 Indicateurs de performance

		Valeur 2020	Valeur 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	13 095	10 551
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	2	2
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	64	76,4
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	47,64%	51,35%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	91	91
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	98%	97%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	88%	82%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0038	0,0111
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0,076	0,095
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	0,9	9
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,02%	0,05%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	100%	93,9%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	90	90
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	7,25	0,64

7.3 Haute Ariège

Les communes adhérentes pour la compétence assainissement (collectif et non collectif – SPANC) sont représentées en orange sur les cartes suivantes découpées par unités territoriales. Les cellules des communes qui disposent du service d'assainissement collectif sont orangées.



7.3.1 Présentation du territoire desservi

Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Alliat, Auzat, Ax-les-Thermes, Bompas, Bédailhac-et-Aynat, Cazenave-Serres-et-Allens, Château-Verdon, Garanou, Goulier, Gourbit, Ignaux, L' Hospitalet-près-l'Andorre, Lercoul, Les Cabannes, Luzenac, Mercus-Garrabet, Mérens-les-Vals, Niaux, Orgeix, Orlu, Orniac-Ussat-les-Bains, Pech, Perles-et-Castelet, Prades, Quié, Rabat-les-Trois-Seigneurs, Saurat, Savignac-les-Ormeaux, Sem, Siguer, Sorseat, Suc-et-Sentenac, Surba, Tarascon-sur-Ariège, Ussat, Verdon, Vicdessos

7.3.2 Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 17 395 habitants au 31/12/2021 (20 010 au 31/12/2020).

Commentaire: Changement de mode de calcul. Utilisation de la base de la DGCL.

Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 9 609 abonnés au 31/12/2021 (9 474 au 31/12/2020).

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 17 254.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 51,09 abonnés/km au 31/12/2021. (50,54 abonnés/km au 31/12/2020).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 1,81 habitants/abonné au 31/12/2021. (2,11 habitants/abonné au 31/12/2020).

7.3.3 Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 2 au 31/12/2021 (2 au 31/12/2020).

7.3.4 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 5,05 km de réseau unitaire hors branchements,
- 183,04 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 188,09 km (187,47 km au 31/12/2020).

7.3.5 Ouvrages d'épuration des eaux usées

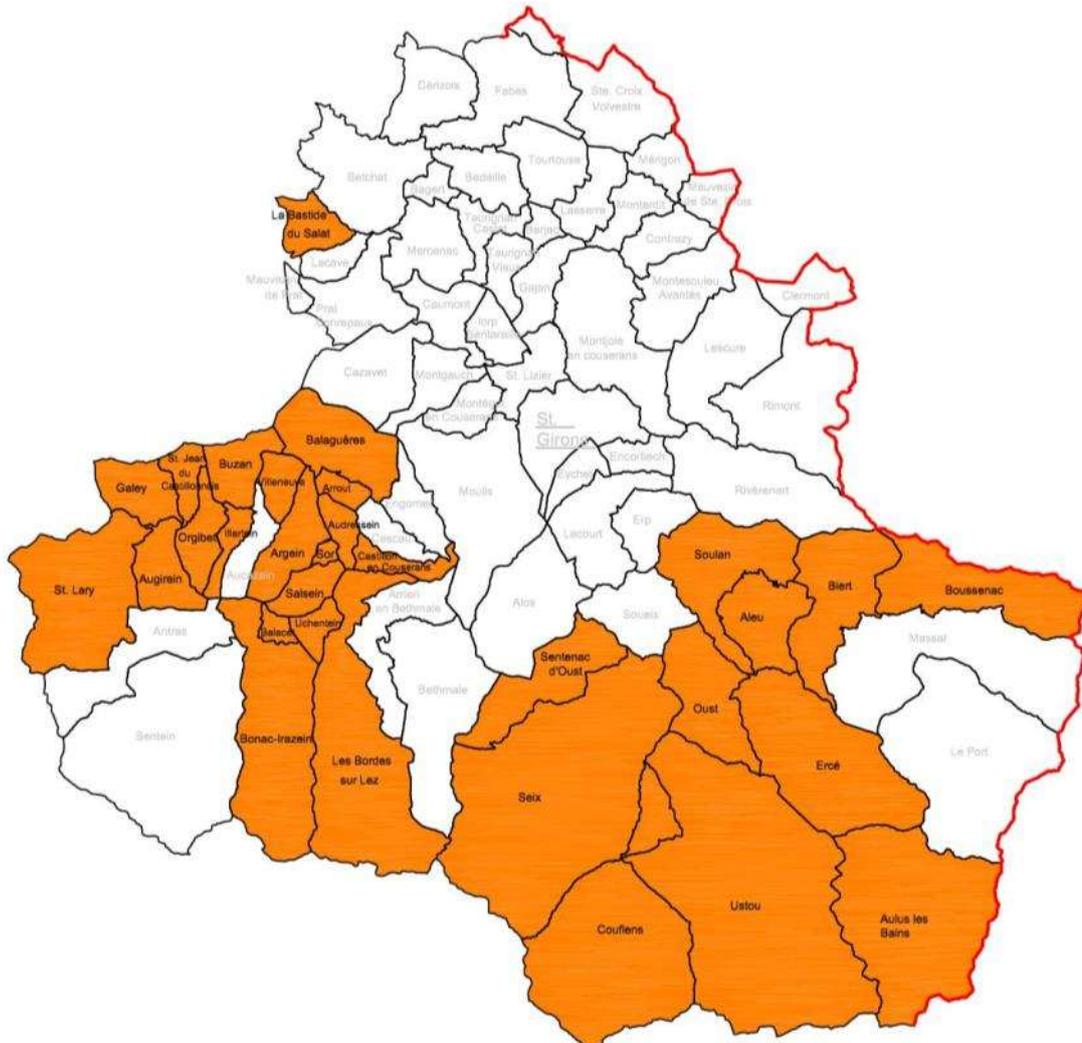
Le service gère 33 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

7.3.6 Indicateurs de performance

		Valeur 2020	Valeur 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	20 010	17 395
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	2	2
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	131,2	130,9
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	54,91%	55,69%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	101	101
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	96%	98%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	55%	82%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0063	0,0188
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0,3	0,23
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	6,4	8,5
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,14%	0,37%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	96,4%	100%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	50	50
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	5,81	2,08

7.4 Couserans

Les communes adhérentes pour la compétence assainissement (collectif et non collectif – SPANC) sont représentées en orange sur les cartes suivantes découpées par unités territoriales. Les cellules des communes qui disposent du service d'assainissement collectif sont orangées.



7.4.1 Présentation du territoire desservi

Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Argein, Arrout, Audressein, Aulus-les-Bains, Bordes-Uchentein, Castillon-en-Couserans, Couflens, Ercé, Oust, Seix, Ustou

7.4.2 Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **2 811** habitants au 31/12/2021 (3 520 au 31/12/2020).

Commentaire: Changement de mode de calcul. Utilisation de la base de la DGCL.

7.4.3 Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **1 730** abonnés au 31/12/2021 (1 722 au 31/12/2020).

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 9 424.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 50,07 abonnés/km au 31/12/2021. (50,13 abonnés/km au 31/12/2020).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 1,62 habitants/abonné au 31/12/2021. (2,04 habitants/abonné au 31/12/2020).

7.4.4 Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de **0** au 31/12/2021 (**0** au 31/12/2020).

7.4.5 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- **0,72** km de réseau unitaire hors branchements,
- **33,83** km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de **34,55** km (**34,35** km au 31/12/2020).

7.4.6 Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère **10** Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

7.4.7 Indicateurs de performance

		Valeur 2020	Valeur 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	3 520	2 811
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	10,6	9,3
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	18,27%	18,36%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	91	101
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	81%	89%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	81%	87%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0026	0
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0	0,356
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	0	0
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0%	0%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	77%	90,9%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	30	30
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	6,97	4,62

7.5 Basse Ariège

Les communes adhérentes pour la compétence assainissement (collectif et non collectif – SPANC) sont représentées en orange sur les cartes suivantes découpées par unités territoriales. Les cellules des communes qui disposent du service d'assainissement collectif sont orangées.



7.5.1 Présentation du territoire desservi

- **Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Benagues, Bonnac, Brie, Coussa, Dalou, Escosse, La Bastide-de-Lordat, La Tour-du-Crieu, Lapenne, Le Carlaret, Le Vernet, Les Pujols, Lissac, Ludiès, Mazères, Montaut, Pamiers, Rieucros, Rieux-de-Pelleport, Saint-Amadou, Saint-Félix-de-Rieutord, Saint-Jean-du-Falga, Saint-Quirc, Saverdun, Teilhet, Tourtrol, Unzent, Vals, Verniolle, Villeneuve-du-Paréage

7.5.2 Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **31 251** habitants au 31/12/2021 (39 083 au 31/12/2020).

Commentaire: Changement de mode de calcul. Utilisation de la base de la DGCL.

7.5.3 Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **16 704** abonnés au 31/12/2021 (18 150 au 31/12/2020).

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 23 643.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 69 abonnés/km au 31/12/2021. (75,87 abonnés/km au 31/12/2020).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 1,87 habitants/abonné au 31/12/2021. (2,15 habitants/abonné au 31/12/2020).

7.5.4 Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de **4** au 31/12/2021 (**4** au 31/12/2020).

7.5.5 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- **0,34** km de réseau unitaire hors branchements,
- **241,75** km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de **242,09** km (**239,22** km au 31/12/2020).

7.5.6 Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère **26** Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

7.5.7 Indicateurs de performance

		Valeur 2020	Valeur 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	39 083	31 251
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	4	4
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	464,6	718,3
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	76,77%	70,65%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	90	100
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	40%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	87%	87%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	81%	99%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0147	0,019
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0,23	0,096
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	1,3	0,4
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,13%	0,39%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	92,6%	100%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	50	50
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	2,7	0,96

7.6 Pays Cathare – Quérigut

Les communes adhérentes pour la compétence assainissement (collectif et non collectif – SPANC) sont représentées en orange sur les cartes suivantes découpées par unités territoriales. Les cellules des communes qui disposent du service d'assainissement collectif sont orangées.



7.6.1 Présentation du territoire desservi

Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Aigues-Vives, Artigues, Bélesta, Carcanières, Dreuilhe, Dun, Fougax-et-Barrineuf, L' Aiguillon, La Bastide-de-Bousignac, Lagarde, Laroque-d'Olmes, Lavelanet, Le Pla, Le Puch, Les Issards, Lesparrou, Lérans, Manses, Mijanès, Mirepoix, Montferrier, Montségur, Moulin-Neuf, Péréille, Quérigut, Rouze, Saint-Jean-d'Aigues-Vives, Saint-Quentin-la-Tour, Tabre, Villeneuve-d'Olmes, Vira

7.6.2 Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **19 801** habitants au 31/12/2021 (22 988 au 31/12/2020).

Commentaire: Changement de mode de calcul. Utilisation de la base de la DGCL

7.6.3 Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **11 321** abonnés au 31/12/2021 (11 199 au 31/12/2020).

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 19 087.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 52,99 abonnés/km au 31/12/2021. (52,46 abonnés/km au 31/12/2020).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 1,75 habitants/abonné au 31/12/2021. (2,05 habitants/abonné au 31/12/2020).

7.6.4 Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de **4** au 31/12/2021 (**4** au 31/12/2020).

7.6.5 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- **3,71** km de réseau unitaire hors branchements,
- **209,94** km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de **213,65** km (**213,46** km au 31/12/2020).

7.6.6 Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère **29** Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

7.6.7 Indicateurs de performance

		Valeur 2020	Valeur 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	22 988	19 801
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	4	4
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	181,7	221,7
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	58,67%	59,31%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	90	100
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	90%	92%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	66%	90%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0061	0,0183
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0,044	0,253
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	8	7,5
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,09%	0,09%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	97,8%	94,8%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	50	50
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	5,98	1,24

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



1 Caractérisation technique du service

1.1 Mode de gestion du service

Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

1.2 Territoire desservi

Aigues-Juntes, Aigues-Vives, Albiès, Aleu, Alliat, Allières, Alzen, Appy, Arabaux, Argein, Arignac, Arnave, Arrout, Artigat, Artigues, Artix, Arvigna, Ascou, Audressein, Augirein, Aulos-Sinsat, Aulus-les-Bains, Auzat, Axles-Thermes, Axiat, Balacet, Balaguères, Baulou, Belloc, Benagues, Besset, Bestiac, Biert, Bompas, Bonac-Irazein, Bonnac, Bordes-Uchentein, Bouan, Boussenac, Brassac, Brie, Burret, Buzan, Bédeilhac-et-Aynat, Bélesta, Bénac, Bénaix, Bézac, Cadarcet, Calzan, Camarade, Campagne-sur-Arize, Canens, Canté, Carcanières, Carla-Bayle, Carlade-Roquefort, Castagnac, Castelnau-Durban, Castex, Castillon-en-Couserans, Castéras, Caussou, Caychax, Cazals-des-Baylès, Cazaux, Cazenave-Serres-et-Allens, Celles, Château-Verdun, Cos, Couflens, Coussa, Coutens, Crampagna, Dalou, Daumazan-sur-Arize, Dreuilhe, Dun, Durban-sur-Arize, Durfort, Ercé, Esclagne, Escosse, Escouloubre, Esplas, Esplas-de-Sérou, Ferrières-sur-Ariège, Foix, Fornex, Fougax-et-Barrineuf, Freychenet, Gabre, Galey, Ganac, Garanou, Gaudiès, Gensac-sur-Garonne, Gestières, Gourbit, Gouzens, Gudas, Génat, Ignaux, Ilhat, Illartein, Illier-et-Laramade, Justiniac, L' Aiguillon, L' Herm, L' Hospitalet-près-l'Andorre, La Bastide-de-Besplas, La Bastide-de-Bousignac, La Bastide-de-Lordat, La Bastide-de-Sérou, La Bastide-du-Salat, La Tour-du-Crieu, Labatut, Lacaugne, Lagarde, Lanoux, Lapenne, Lapeyrère, Lapège, Larbont, Larcac, Laroque-d'Olmes, Lassur, Latour, Latrape, Lavelanet, Le Bosc, Le Carlaré, Le Fossat, Le Mas-d'Azil, Le Pla, Le Plan, Le Puch, Le Vernet, Lercoul, Les Bordes-sur-Arize, Les Cabannes, Les Issards, Les Pujols, Lescousse, Lesparrou, Leychert, Lieurac, Limbrassac, Lissac, Lordat, Loubaut, Loubens, Loubières, Ludiès, Luzenac, Léran, Lézat-sur-Lèze, Madière, Malegoude, Malléon, Manses, Massabrac, Mazères, Mercus-Garrabet, Miglos, Mijanès, Mirepoix, Monesple, Montailhou, Montaut, Montaut, Montbel, Montbrun-Bocage, Montesquieu-Volvestre, Montferrier, Montgaillard, Montgazin, Montoulieu, Montseron, Montségur, Montégut-Plantaurel, Moulin-Neuf, Méras, Mérens-les-Vals, Nalzen, Nescus, Niaux, Orgeix, Orgibet, Orlu, Ornolac-Ussat-les-Bains, Orus, Oust, Pailhès, Pamiers, Pech, Perles-et-Castelet, Prades, Pradettes, Pradières, Prayols, Péréille, Quié, Quérigut, Rabat-les-Trois-Seigneurs, Raissac, Rieucros, Rieux-de-Pelleport, Roquefixade, Roquefort-les-Cascades, Roumengoux, Rouze, Régat, Sabarat, Saint-Amadou, Saint-Amans, Saint-Bauzeil, Saint-Christaud, Saint-Félix-de-Rieutord, Saint-Félix-de-Tournegat, Saint-Jean-d'Aigues-Vives, Saint-Jean-de-Verges, Saint-Jean-du-Castillonais, Saint-Jean-du-Falga, Saint-Julien-de-Gras-Capou, Saint-Lary, Saint-Martin-d'Oydes, Saint-Martin-de-Caralp, Saint-Michel, Saint-Paul-de-Jarrat, Saint-Pierre-de-Rivière, Saint-Quentin-la-Tour, Saint-Quirc, Saint-Sulpice-sur-Lèze, Saint-Victor-Rouzaud, Saint-Ybars, Sainte-Foi, Sainte-Suzanne, Salles-sur-Garonne, Salsein, Saurat, Sautel, Saverdun, Savignac-les-Ormeaux, Seix, Senconac, Sentenac-d'Oust, Sentenac-de-Sérou, Serres-sur-Arget, Sieuras, Siguer, Sor, Sorgeat, Soula, Soulan, Surba, Suzan, Ségura, Tabre, Tarascon-sur-Ariège, Teilhet, Thouars-sur-Arize, Tignac, Tourtrol, Troye-d'Ariège, Trémoulet, Unac, Unzent, Urs, Ussat, Ustou, Val-de-Sos, Vals, Vaychis, Ventenac, Verdun, Vernajoul, Vernaux, Verniolle, Villeneuve, Villeneuve-d'Olmes, Villeneuve-du-Latou, Villeneuve-du-Paréage, Vira, Viviès, Vèbre.

1.3 Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 63 944 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 162 616.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de 39,32 % au 31/12/2021. (34,53 % au 31/12/2020).

1.4 Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2020	Exercice 2021
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	Oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Oui	Oui
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Oui	Oui

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2021 est de 120 (120 en 2020).

2 Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1 Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux 01/01/2020 et 01/01/2021 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Compétences obligatoires		
Tarif du contrôle des installations neuves en €	224 €HT	230 €HT
Tarif du contrôle des installations existantes en €	94 €HT	96 €HT
Compétences facultatives		
Forfait vidange de fosse	178 €HT	182 €HT
Forfait vidange de graisse	120 €HT de forfait transport + 55 €HT le m3	123 €HT de forfait transport + 56 €HT le m3

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 15/12/2021 effective à compter du 01/01/2021 fixant les tarifs 2022
- Délibération du 17/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant les tarifs 2021

2.2 Recettes

	Exercice 2020			Exercice 2021		
	Collectivité	Délegataire (le cas échéant)	Total	Collectivité	Délegataire (le cas échéant)	Total
Facturation du service obligatoire en €	186 409,79		186 409,79	263 716,00		263 716,00
Autre en € : Subvention Agence de l'Eau Adour Garonne						

Source : *Compte administratif*

3 Indicateurs de performance

3.1 Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**.

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

$$\text{taux de conformité des dispositifs d'assainissement collectif} = \frac{\text{nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité}}{\text{nombre total d'installations contrôlées}} * 100$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	7 666	7 760
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	21 289	22 485
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	—	—
Taux de conformité en %	36	34,5